

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 24 AVRIL 2014

VOLUME 191

ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU

Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU

INTERVENANTS :

Me SÉBASTIEN DYOTTE pour M. André Prud'homme

Me SIMON LAROSE et Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le
Procureur général du Québec

Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour
l'Association de la construction du Québec

Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du
Québec

Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec

Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec

Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec

Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des
ingénieurs du Québec

Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	7
ANDRÉ PRUD'HOMME	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	10
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-CLAUDE MICHON	108
PAUL-ANDRÉ FOURNIER	
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	114

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
141E-72 : Monsieur Paul André Fournier devra fournir à la Commission copie de son engagement au ministère des Transports au moment de son départ et contrat d'emploi avec BPR	181

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
140P-1631 : Décompte progressif no 2 pour la municipalité de Saint-Gilles du 18 novembre 2005	34
140P-1632 : Analyse consolidée - Mouvements des flux monétaires	77
141P-1633 : Documents relatifs au comité de sélection formé pour le contrat 8503-07-HE10	154
141P-1634 : Comités de sélection du ministère des Transports du Québec sur lesquels	

	Paul-André Fournier a siégé comme membre en 1977 et 2011	156
141P-1635 :	Télécopie du 24 avril 2002 de Claude Paquet transmettant à Gilles Roussy l'analyse de la soumission pour le lot 2 du Rond-point Acadie #5230-02-0902	248
141P-1636 :	Extrait de recommandation de paiement du rond-point l'Acadie, 12 mai 2003	258
141P-1637 :	Note de Paul-André Fournier du 26 novembre 2003 - Analyse de François Beaudry, contrat 5230-02-0902	284
141P-1638 :	Trois chèques signés par Paul André Fournier relativement aux voyages de chasse avec Marc Lussier entre 2007 et 2009	297
141P-1639 :	Photographie du voyage de chasse sur l'Ile d'Anticosti de Paul-André Fournier en 2007	301

- 141P-1640 : Photographie du voyage de chasse sur
l'île d'Anticosti de Paul-André
Fournier en 2008
302
- 141P-1641 : Liste des invités lors des voyages de
chasse sur l'île d'Anticosti entre
2007 et 2009
303
- 141P-1642 : Photographie du voyage de chasse sur
l'île d'Anticosti de Paul-André
Fournier en 2009
303
-

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-quatrième
2 (24e) jour du mois d'avril,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:37:19)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Monsieur. Est-ce que les... Bon matin à
9 tous. Est-ce que les avocats peuvent s'identifier,
10 je vous prie?

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Alors, bon matin, Madame la Présidente. Paul
13 Crépeau pour la Commission.

14 Me SÉBASTIEN DYOTTE :

15 Bonjour, Madame la Présidente. Pour André
16 Prud'Homme, Sébastien Dyotte du Bureau du syndic de
17 l'Ordre des ingénieurs du Québec.

18 Me SIMON LAROSE :

19 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du
20 Québec.

21 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

22 Bon matin. Marie-Claude Michon pour le Procureur
23 général du Québec.

24 Me PIERRE HAMEL :

25 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la

1 construction du Québec.
2 Me MÉLISSA CHARLES :
3 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la
4 construction du Québec.
5 Me SARAH LIRETTE :
6 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des
7 municipalités du Québec.
8 Me DENIS HOULE :
9 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des
10 constructeurs de routes et grands travaux du
11 Québec.
12 Me SIMON LAPLANTE :
13 Alors, bonjour. Simon Laplante pour l'Association
14 des constructeurs de routes et grands travaux du
15 Québec.
16 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :
17 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
18 Québec.
19 Me FÉLIX RHÉAUME :
20 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
21 Québec.
22 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :
23 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
24 ingénieurs du Québec.
25

1 Me PIERRE POULIN :

2 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
3 criminelles et pénales. Bonjour.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bonjour.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Monsieur Prud'homme, pourriez-vous vous lever pour
8 l'assermentation?

9

10

11

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-quatrième
2 (24e) jour du mois d'avril,

3

4 A COMPARU :

5

6 ANDRÉ PRUD'HOMME, syndic adjoint pour l'Ordre des
7 ingénieurs du Québec

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

12 Merci. Madame Blanchette, peut-être ramener à
13 l'écran la pièce 1630, s'il vous plaît,
14 l'organigramme.

15 Q. **[1]** Alors, bon matin, Monsieur Prud'homme.

16 R. Bonjour, Maître Crépeau. Bonjour tout le monde.

17 Q. **[2]** On a commencé hier... en fait, on a terminé
18 hier avec cet organigramme-là qui est un peu... un
19 peu aride et... Alors, je vais vous demander de
20 nous simplifier les choses ce matin, nous mettre
21 les gens en relation et comprendre les relations
22 qui existent entre les quatre principales parties
23 qu'on retrouve. Alors, la municipalité, le MTQ, le
24 MAMROT et la firme BPR qui embauche les trois
25 ingénieurs dont vous nous parlez depuis hier.

1 R. Exact. Donc, les liens contractuels, la
2 Municipalité de Saint-Gilles, donc elle a signé un
3 contrat avec le MTQ, ministère des Transports du
4 Québec, la Municipalité a signé également un
5 contrat avec... dans le cas du MTQ, on parle pas de
6 contrat, mais de protocole d'entente.

7 Q. **[3]** O.K.

8 R. La Municipalité avec le MAMROT, Municipalité avec
9 EMF, donc le montant total du contrat, onze
10 millions sept (11,7 M\$).

11 Q. **[4]** Le contrat avec EMF, on va comprendre, c'est le
12 contrat qui est donné au plus bas...

13 R. Réalisé...

14 Q. **[5]** ... après l'appel de soumissions.

15 R. ... le plus bas soumissionnaire pour...

16 Q. **[6]** O.K.

17 R. ... la réalisation des travaux. La municipalité a
18 signé également des mandats avec la firme BPR.

19 Q. **[7]** O.K.

20 R. Donc, les trois personnes visées par l'enquête du
21 syndic étaient... là, j'y vais dans les... je vais
22 dans cette section-là ici. Donc, il y avait
23 monsieur Bernard Moreau, il y avait madame Gagnon
24 qui était la chargé de projet, donc responsable de
25 ce dossier-là, et monsieur Rioux qui a été l'un des

1 surveillants qui a pris part à la falsification.
2 Typiquement... pas « typiquement », mais plus
3 spécifiquement au niveau des mandats, donc
4 effectivement la municipalité a signé des
5 protocoles d'entente, deux protocoles d'entente, le
6 34075, 34090. Comme je vous disais hier, un est
7 relativement aux honoraires, l'autre est relatif
8 aux matériaux, donc aux travaux.

9 Q. **[8]** Alors, il y a eu des protocoles d'entente
10 avec...

11 R. Exact.

12 Q. **[9]** ... avec le... Ça, c'est avec le MAMROT?

13 R. Non, le MTQ.

14 Q. **[10]** Avec le MTQ. Excusez-moi.

15 R. S'il y a... donc malgré que la municipalité a signé
16 avec le MTQ, le MTQ verse les honoraires
17 directement à BPR et verse la réalisation des
18 travaux directement à EMF. Dans le cas du MAMROT...

19 Q. **[11]** On va juste... on va rester avec le MTQ.

20 R. Parfait.

21 Q. **[12]** Verse les honoraires, vous dites, directement
22 à BPR?

23 R. À BPR, oui.

24 Q. **[13]** O.K. Et va verser le coût des travaux à EMF.

25 R. À EMF même...

- 1 Q. **[14]** Donc...
- 2 R. ... même si c'est la ville...
- 3 Q. **[15]** Oui.
- 4 R. ... donc dans le cadre des contrats, les services
5 sont retenus... c'est-à-dire que la ville, la
6 Municipalité de Saint-Gilles a retenu les services
7 de BPR, mais au niveau des contrats, si vous allez
8 un peu plus loin, puis je veux pas aller là-
9 dedans...
- 10 Q. **[16]** Oui.
- 11 R. ... il y a un droit de regard par rapport au MTQ.
12 Ça marche sur le choix de la ville, de la
13 municipalité, par rapport de retenir les services
14 de BPR.
- 15 Q. **[17]** Donc, quelqu'un va préparer un décompte, une
16 facture qu'on va envoyer... et quelqu'un, ça, je
17 comprends que ça va être chez BPR, qui prépare les
18 factures et qui fait la répartition des coûts. On
19 va y arriver tout à l'heure, là.
- 20 R. Là on va parler de directives de changement et de
21 décomptes progressifs.
- 22 Q. **[18]** Mais, juste pour le moment, là, c'est BPR qui
23 gère la comptabilité du compte.
- 24 R. Oui, effectivement. Donc, le... il faut comprendre
25 ici que le rôle clé de BPR par rapport à la

1 municipalité - parce qu'il y a une aide à la
2 gérance, puis on sait que c'est beaucoup plus que
3 ça, là, ils viennent encadrer la municipalité.
4 Mais, plus que ça, BPR fait... est responsable au
5 niveau technique réalisation, donc phase
6 préliminaire; préparation plans et devis; gestion
7 des travaux, surveillance des travaux...

8 Q. **[19]** O.K.

9 R. ... et également l'autorisation des travaux. Donc,
10 c'est... c'est le rôle clé...

11 Q. **[20]** BPR.

12 R. ... c'est BPR.

13 Q. **[21]** Alors, le MTQ va envoyer des chèques aussi
14 bien à BPR que directement à EMF en paiement des
15 travaux.

16 R. Exact. Exact.

17 Q. **[22]** Ça, c'est la façon du MTQ. Au MAMROT?

18 R. Dans le cas du MAMROT, ça se passe un petit peu
19 différemment parce qu'il faut quand même spécifier
20 ici que le MTQ n'a pas de surveillant de chantier,
21 même si madame Lessard du MTQ qui était la chargée
22 de projet là-dedans était quand même présente aux
23 réunions de chantier, a quand même été... a fait
24 des visites sporadiques, mais légalement le MTQ
25 n'avait pas de surveillant de chantier.

1 Dans le cas du MAMROT, c'est... c'est
2 différemment, donc le MAMROT a signé effectivement
3 un contrat avec la municipalité. Le MAMROT verse
4 directement à la municipalité et c'est les... et
5 c'est les.. c'est la municipalité qui verse les
6 honoraires à BPR et à EMF. O.K.

7 Q. **[23]** Autrement dit, le MAMROT a délégué...

8 R. Délégué...

9 Q. **[24]** ... toute sa gestion à la municipalité.

10 R. Exact.

11 Q. **[25]** O.K. Est-ce qu'ils ont un surveillant sur le
12 chantier de... au MAMROT?

13 R. Le MAMROT, c'est un peu plus... c'est un peu plus
14 lourd, si je peux utiliser ce terme-là. Donc,
15 MAMROT n'avait... n'avait pas de surveillant de
16 chantier, mais n'était pas présent au niveau des...
17 des réunions de chantier, n'était pas présent en
18 fait nulle part. Ce que je disais hier, là, dans
19 les faits, MAMROT n'est... n'a pas sorti de ses
20 bureaux à Québec.

21 Q. **[26]** O.K. Alors, on va juste, pour faire... avant
22 d'arriver au stratagème dont on voudra se parler
23 tout à l'heure...

24 (09:44:43)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [27] Est-ce que c'est normal ça, Monsieur
3 Prud'homme?

4 R. Bien, vous allez voir, je vais faire une
5 recommandation un petit peu plus tard, dont à
6 savoir que je pense que le MTQ puis le MAMROT
7 auraient dû se parler dans ce dossier-là. En fait,
8 dans tous les dossiers, là où il y a des deniers
9 publics. Puis ils auraient dû s'entendre pour,
10 minimalement, y mettre un surveilleur (sic) de
11 chantier, quitte, au prorata, à diviser ces coûts-
12 là. O.K.? Ça amènerait... vous allez voir, je vais
13 vous l'expliquer plus tard, ça aurait changé
14 complètement la donne dans ce dossier-là. Parce
15 qu'on aurait eu une troisième personne aux
16 décomptes progressifs, on aurait eu une personne
17 qui aurait été sur le chantier pour voir ce qui se
18 passe puis qui fait qu'avec les recommandations que
19 je vais vous faire tantôt, bien, effectivement, le
20 fait que le MAMROT et le MTQ se seraient mis
21 ensemble puis qu'il y aurait eu un surveillant de
22 chantier, ça aurait... ça aurait fait en sorte que
23 cette falsification-là n'aurait pas été possible.

24 Q. [28] Mais est-ce que vous avez été appelé à
25 surveiller, à voir ou à enquêter d'autres dossiers

1 qui impliqueraient le MAMROT et le MTQ?

2 R. Actuellement, il y a plusieurs dossiers qui sont
3 ouverts, là. Je peux pas vous parler de ces
4 dossiers-là, vous comprendrez.

5 Q. **[29]** Non, ma seule question est de savoir si
6 c'était toujours l'absence des surveillants de
7 chantier du MAMROT et du MTQ, (inaudible)?

8 R. Dans le dossier que, moi, j'ai enquêté c'est un
9 état de fait, là, le MAMROT n'était pas présent, le
10 MTQ, on va être joueur, a fait un meilleur suivi.
11 Mais il reste que, dans le cas du MTQ et du MAMROT,
12 pas de surveillant de chantier. Ça, ça a fait qu'on
13 s'est en allé tranquillement... ça a laissé...
14 Parce qu'on va y revenir un petit peu plus tard,
15 madame Gagnon avait, dans les faits, tous les
16 pouvoirs, autant au niveau financier qu'au niveau
17 de la surveil... pas de la surveillance mais de la
18 gestion du chantier. Ça fait que qui fait que ça a
19 laissé pleine...

20 Q. **[30]** Et comme ça fait deux fois que vous... sinon
21 trois, que vous mentionnez que le MAMROT brillait
22 par son absence partout, pourriez-vous...

23 R. Ils ont quand même mis sept point cinq millions
24 (7.5 M) sur les onze point sept (11.7), là.

25 Q. **[31]** Oui. Non, non, leur présence factuelle...

1 R. Oui.

2 Q. [32] ... sur les chantiers, aux réunions ou... non,
3 non, il était là pour... pour payer, ça je
4 comprends ça. Je comprends ça. Mais est-ce que vous
5 avez noté pourquoi ils étaient absents comme ça sur
6 les chantiers?

7 R. C'est... à ma compréhension, c'est leur façon de
8 faire. Parce qu'ils n'ont pas... ils n'ont pas
9 l'expertise que le MTQ ont (sic). De faire une
10 route pour le MTQ, c'est pas quelque chose de
11 nouveau. Dans les... Puis là je veux pas parler au
12 nom du MTQ. Ce que j'ai pu comprendre c'est que le
13 MTQ, dans le cas où ils deviennent maître d'oeuvre,
14 ils sont... ils mettent la plus grosse part là-
15 dedans, ils prennent en charge le contrat. Et puis
16 ils ont les surveillants et ils suivent leurs
17 affaires.

18 Dans le cas du MAMROT, donc, effectivement,
19 on met à la disponibilité des Municipalités des
20 subventions mais ça fait partie de la... à ma
21 compréhension, ça fait pas partie de la structure.
22 Ils n'ont pas... c'est la façon de faire. C'est la
23 façon de faire. C'est pour ça que je dis qu'il
24 aurait peut-être dû y avoir une communication entre
25 le MTQ puis le MAMROT, ils auraient dû s'entendre

1 pour mettre, idéalement, un surveillant parce que
2 c'est des deniers publics, là, c'est tous... c'est
3 nos taxes, c'est notre « cash » qui est là.

4 Q. **[33]** Oui, c'est notre argent.

5 R. C'est neuf point cinq millions (9.5 M) de deniers
6 publics sur onze point sept (11.7) qui ont été mis
7 là.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[34]** Alors, si on reprend, on va... Alors, il y a
10 eu, bon, l'appel d'offres, on en a parlé brièvement
11 mais, bon. Il y a eu un appel d'offres, l'ouverture
12 en juin deux mille cinq (2005), là, et on a compris
13 que c'est l'entreprise EMF qui a été le plus bas
14 soumissionnaire.

15 R. C'est exact.

16 Q. **[35]** Il y avait plusieurs soumissionnaires, là, il
17 y a pas de problème...

18 R. Oui.

19 Q. **[36]** ... avec l'appel d'offres en tant que tel.

20 R. Exact. Donc, on a donné le contrat à EMF.

21 Q. **[37]** Les travaux ont débuté en deux mille...

22 R. Octobre deux mille cinq (2005). Là on est... Donc,
23 on a accordé le contrat à EMF le trente (30) août,
24 on est à la page 47. On a accordé le contrat à...
25 le trente (30) août deux mille cinq (2005), à EMF.

1 Entre le trente (30) août deux mille cinq (2005) et
2 le début des travaux, le onze (11) octobre deux
3 mille cinq (2005), bien, on a signé les protocoles
4 d'entente avec le MAMROT, MTQ, on a finalisé
5 l'entente avec EMF. En gros, les travaux ont débuté
6 le onze (11) octobre deux mille cinq (2005).

7 Q. [38] O.K. Les travaux, on en a parlé un peu hier,
8 on a établi hier, déjà, qu'au niveau de la
9 Municipalité, à dix (10) jours même de l'appel
10 d'offres, il y avait encore des choix que la
11 Municipalité était en train de faire. Quels types
12 de travaux exactement, la portée des travaux puis
13 les choix que la Municipalité serait appelée à
14 faire dans... pour les travaux dans ce contrat-là.
15 Une fois... Bon, il y a eu l'appel d'offres, les
16 travaux ont débuté. Est-ce qu'il y a eu des
17 modifications, des changements pendant l'exécution
18 du contrat?

19 R. Donc, c'est dans les notes sténos. Effectivement,
20 donc des deux sources différentes, et par
21 l'entrepreneur et par les gens de... monsieur Rioux
22 m'a dit ça, entre autres, madame Gagnon. En gros,
23 il y aurait eu entre cinq cents (500) et cinq cent
24 soixante-quinze (575) demandes de changement. O.K.?
25 Donc, c'est des demandes de travaux

1 supplémentaires, donc qui, à l'origine, ne font pas
2 partie du bordereau. Ça marche?

3 Q. **[39]** Ça semble beaucoup?

4 R. C'est... c'est... c'est beaucoup. De dire que... on
5 s'entend que les plans, dans ces types de travaux-
6 là, les plans ne sont jamais parfaits. On le sait,
7 on s'entend. On creuse puis, bien souvent, on
8 découvre. Cinq cents (500) à cinq cent soixante-
9 quinze (575), effectivement, au... parce que je
10 ramène des faits, madame Gagnon nous dit :

11 « Effectivement, c'est énorme. C'est énorme. »

12 Q. **[40]** Énorme.

13 R. Énorme.

14 Q. **[41]** Alors, quand vous dites : « Des fois on creuse
15 puis on trouve des situations », c'est normal dans
16 ce type de travaux là d'avoir...

17 R. Il y a toujours... Oui.

18 Q. **[42]** ... des surprises...

19 R. Oui.

20 Q. **[43]** ... qui appellent des changements et...

21 R. La hantise c'est le roc. C'est ça, la hantise c'est
22 le roc.

23 Q. **[44]** Alors, ça peut être... ce qui est normal.

24 D'autre part, on parle ici de changements, est-ce
25 qu'on parle d'ajouts de travaux, de modification à

1 l'ampleur, à la... ou encore à la façon de les
2 faire?

3 R. Donc, c'est travaux que, moi, je qualifie d'extra.
4 En fait, des extra, donc c'est des travaux, comme
5 je vous disais tantôt, c'est des travaux qui ne
6 font pas partie du bordereau. C'est des extra.

7 Q. **[45]** O.K.

8 R. C'est des demandes de modification.

9 Q. **[46]** Alors, cinq cents (500) à cinq cent soixante-
10 quinze (575), là...

11 R. C'est... c'est... c'est...

12 Q. **[47]** C'est énorme.

13 R. En tout cas, c'est intéressant.

14 Q. **[48]** O.K. Et, ça, ça vous est dit aussi bien par
15 les gens de BPR sur le chantier?

16 R. Madame Gagnon, monsieur Moreau, monsieur Rioux,
17 effectivement.

18 Q. **[49]** Donc, ça va nous... Ce qui va nous intéresser
19 à partir de maintenant c'est l'imputation des
20 paiements de ces travaux-là, les extra. C'est ça
21 qui va nous intéresser. Donc, à partir de ce
22 moment, on va se parler surtout de ça. Et peut-être
23 nous indiquer comment, normalement, doivent se
24 faire des modifications au bordereau de soumission.
25 Alors, on a prévu des contrats, on en a... on a

1 cinq cent soixante-quinze (575) demandes de
2 changement. Comment est-ce que ça doit se faire
3 normalement dans ce contrat-là?

4 R. Donc, c'est... Je ne sais pas c'est dans quelle
5 section, vous allez me trouver ça. En gros, il est
6 prévu, au niveau contractuel, la gestion de ces
7 changements-là. C'est rien de nouveau. Donc au
8 devis, l'article 5.20, on vient clairement établir
9 qu'à partir du temps où on fait une demande de
10 changement, on devrait passer par un processus qui
11 s'appelle une directive de changement. Dans ce cas
12 ici, considérant qu'il y a trois payeurs, donc le
13 MAMROT, le MTQ et la Ville, donc, sur cette
14 directive de changement-là, puis je pense qu'on va
15 y revenir tantôt...

16 Q. **[50]** Oui.

17 R. ... il y a la description, le numéro de la
18 directive, on identifie les payeurs puis on vient
19 décrire la demande, puis on vient établir le
20 prorata, c'est-à-dire un pourcentage, en fonction
21 de la demande, qui devrait payer et à quel
22 pourcentage. Donc...

23 Q. **[51]** On pourrait peut-être demander à madame
24 Blanchette de nous amener à l'écran la page 61...

25 R. 61.

1 Q. **[52]** ... et là, vous avez employé le mot
2 « directives de changement ». Je comprends que
3 c'est un terme, là, c'est un terme qu'on retrouve
4 dans...

5 R. C'est pas nouveau dans ce dossier-là. C'est un
6 mécanisme qui est... qui normalement est utilisé.

7 Q. **[53]** O.K. Alors, on voit à votre...

8 R. Donc, effectivement, en haut ici, donc directives
9 de changement, de quel projet on parle ici, le
10 numéro de la directive de changement, les trois
11 payeurs que je vous parle ici sont là. Si on lève
12 un petit peu plus, la description du changement est
13 ici et puis la portion que moi je considère la plus
14 importante, c'est on vient déterminer à quel
15 prorata chacun des payeurs, en fonction de la
16 demande, devrait payer. Par exemple, on sait que
17 dans le contrat de Saint-Gilles, je vous... on est
18 venu diviser par rue l'ensemble des travaux. Or,
19 s'il y a une demande sur une rue, par exemple,
20 Hamel, qui a aucun lien avec la 269, la 269 étant
21 une rue responsable...

22 Q. **[54]** Du MTQ.

23 R. ... du MTQ, donc le MTQ ne devrait pas être une des
24 parties payeur là-dedans puis là il resterait la
25 municipalité et le MAMROT. On sait qu'il y a des

1 pourcentages, on sait qu'il y a des travaux qui
2 sont admissibles, il y en a d'autres que non par
3 rapport à la subvention qui est accordée, puis
4 c'est ici qu'on vient déterminer puis dire, oui on
5 accepte par exemple, au nom du MAMROT, oui on
6 accepte de payer et à quel pourcentage ou
7 carrément, non on n'accepte pas parce qu'entre
8 autres, un égout pluvial, ça fait pas partie des
9 travaux admissibles au niveau de la subvention.
10 C'est...

11 Q. **[55]** Alors c'est ce qu'on voit. Ça c'est le
12 processus...

13 R. C'est ce qu'on voit...

14 Q. **[56]** ... qui était prévu dans ce contrat-là...

15 R. Exact. Là on va juste... puis on vient faire signer
16 les parties en bas. On vient faire signer les
17 parties en bas O.K.?

18 Q. **[57]** Alors les parties au contrat, soit
19 municipalité, MTQ ou MAMROT...

20 R. Exact.

21 Q. **[58]** ... acceptent la répartition...

22 R. Exact.

23 Q. **[59]** ... qui est proposée, là, qui va aller selon
24 la nature des travaux à faire, la responsabilité
25 ministérielle, vous donnez l'exemple...

1 R. Oui.

2 Q. [60] ... si c'est sur la route 269, le MTQ va payer
3 puis si c'est dans une rue de la municipalité, le
4 MTQ ne paie pas. Ça ira avec le protocole MAMROT et
5 municipalité.

6 R. Il faut comprendre que ce processus-là de
7 directives de changement, il faut qu'il soit fait
8 avant l'exécution des travaux. Considérant qu'on
9 est dans la vraie vie ici, tous les travaux en bas
10 de cinq mille dollars (5000 \$), parce que le nerf
11 de la guerre c'est quoi? C'est le bulldozer qui
12 tourne et puis là que la pelle est au fond puis on
13 dit woop! on vient de rencontrer quelque chose.
14 Madame Gagnon, on fait quoi, là, maintenant, là
15 on... O.K.? C'est ça le nerf de la guerre. Ça fait
16 que pour les valeurs en bas de cinq mille dollars
17 (5000 \$), l'ingénieur, comme chargé de projet, a
18 l'autorisation de faire exécuter ces travaux-là
19 mais elle a l'obligation également, le plus
20 rapidement possible, de soumettre la directive de
21 changement qui vient refléter ces travaux-là. Parce
22 que ce processus autre que de venir déterminer qui
23 devrait payer quoi, bien on a aussi, on vient aussi
24 faire une documentation au niveau du projet. On
25 sait qu'on a fait des modifications quelque part,

1 on sait... ces travaux-là sont documentés puis ce
2 qui en suit au niveau des plans, la mise à jour, et
3 cetera. Ça fait que si la ville revient quinze (15)
4 ans plus tard ou dix (10) ans plus tard, elle est
5 capable de retrouver une trace... il y a une
6 certaine traçabilité sur les travaux qui ont été
7 exécutés.

8 Donc cette directive de changement-là est
9 clef. Elle est à l'article 5.20 du devis mais est
10 également titre au niveau de l'article 4 du contrat
11 entre EMF et la municipalité où on dit à
12 l'entrepreneur, il y a aucun des travaux, la Ville
13 s'engage à payer les travaux supplémentaires ou les
14 modifications, strictement sur la base d'une
15 directive de changement O.K.? Puis que si cette
16 directive-là n'est pas faite, la Ville se dissocie
17 de ça O.K.?

18 Q. **[61]** Donc, ça prend une directive de changement...

19 R. Ça prend... ça prend une directive...

20 Q. **[62]** ... si on veut faire des modifications...

21 R. Exact.

22 Q. **[63]** ... au contrat original...

23 R. Oui.

24 Q. **[64]** ... qu'on va appeler le bordereau de
25 soumission.

- 1 R. Exact. Puis dans le contrat qui nous intéresse ici,
2 le processus va être suivi, pas parfaitement mais
3 il y a deux volets là-dedans. Il y a quand même
4 cinquante et une (51) directives de changement qui
5 vont être émises...
- 6 Q. [65] Là on va y aller lentement parce que là on
7 rentre justement, là, dans...
- 8 R. On va y aller tantôt mais il y a une portion qui,
9 vous allez voir, là, va passer à côté.
- 10 Q. [66] Si... Alors on voit quel est ce processus-là
11 et vous dites normalement, si un jour quelqu'un à
12 la municipalité décide d'ajouter des travaux qui
13 n'étaient pas prévus au bordereau de soumission, il
14 devrait normalement y avoir une directive de
15 changement auquel (sic) les trois parties payeur
16 vont contribuer ou non, puis ça va être décidé puis
17 là ça va faire partie des travaux à ce moment-là.
- 18 R. Exact.
- 19 Q. [67] Ça c'est le processus normal?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. [68] Alors normalement, on fait la directive de
22 changement avant et dans certains cas, on pourra la
23 faire après...
- 24 R. Dans le cas d'urgences...
- 25 Q. [69] D'urgence.

1 R. ... pour un montant cinq mille dollars (5000 \$) et
2 moins puis la chargée de projet est autorisée.

3 Q. **[70]** Maintenant, on s'est parlé, là, de cinq cents
4 (500)... entre cinq cents (500) et cinq cent
5 soixante-quinze (575) modifications ou changements
6 en cours du chantier. Est-ce qu'elles sont toutes
7 passées par des directives de changement?

8 R. C'est ce que je vous disais tantôt. Donc, je
9 réitère, cinquante et une (51) ont été faites. Donc
10 sur... On va y revenir au tableau. Peut-être que ça
11 serait le temps de mettre le tableau?

12 Q. **[71]** Oui.

13 R. O.K.

14 Q. **[72]** On va y aller. Attendez... Celui-là...

15 R. Parce que ça va intéresser monsieur Lachance, je
16 suis certain. Je vais vous le donner.

17 Q. **[73]** Est-ce que vous parlez des réserves?

18 R. Non, je vais juste vous parler du tableau pour dire
19 le contrat c'est onze point sept (11,7 M\$), à la
20 base il a été accordé dix millions quatre
21 (10,4 M\$)...

22 Q. **[74]** Alors on est à la page, attendez, page...

23 R. Je vais vous donner le numéro du tableau si vous
24 l'avez pas.

25 Q. **[75]** Je m'excuse, je pense que je vais aller voir

1 ce que...

2 R. Alors vous allez aller au tableau à la page 32,
3 Madame, s'il vous plaît.

4 Q. [76] O.K.

5 R. On descend un petit peu.

6 Q. [77] Le tableau avec des encadrés en bas, Madame
7 Blanchette.

8 R. Je pense que ça, ça résume très, très bien.

9 Q. [78] Ça, c'est à la fin. C'est le final, ça?

10 R. Ça c'est le final. En gros, donc, il y a eu... le
11 contrat s'est terminé à onze millions sept
12 (11,7 M\$), ce qui a été octroyé à la base, c'est
13 dix millions cent treize (10,113 M\$), puis si on y
14 ajoute les cinquante et une (51) directives de
15 changement, plus les ajustements au bitume, on
16 arrive à onze millions soixante-sept (11,67 M\$). La
17 différence entre onze millions soixante-sept
18 (11,67 M\$) et dix millions cent treize mille
19 (10,113 M\$), c'est neuf cent cinquante-quatre mille
20 (954 000 \$). Donc, le processus a été suivi jusqu'à
21 concurrence de neuf cent cinquante-quatre mille
22 dollars (954 000 \$).

23 Q. [79] Processus normal?

24 R. Normal a été fait. Dans les faits, on va comprendre
25 qu'il y a eu une création de réserve budgétaire

1 puis que ce montant-là aurait dû... ce montant-là
2 aurait dû être plus élevé de deux cent mille
3 dollars (200 000 \$) environ.

4 Q. **[80]** O.K. Il nous manque un deux cent mille
5 (200 000) dont on va se parler?

6 R. Il nous manque un deux cent mille (200 000) ici,
7 exact.

8 Q. **[81]** O.K. Alors ça, à onze millions soixante-sept
9 mille (11,067 M), c'est le montant original plus
10 les cinquante et unes (51) directives de
11 changements qui ont eu lieu?

12 R. Exact.

13 Q. **[82]** Dans le temps, est-ce que ces directives de
14 changement là est-ce qu'on peut les situer tout au
15 long de l'exécution du contrat ou plus... il y a-
16 tu... plus souvent au début...

17 R. Bien à partir du onze (11) octobre...

18 Q. **[83]** De quelle année?

19 R. Onze (11) octobre deux mille cinq (2005).

20 Q. **[84]** Oui.

21 R. Donc, le début des travaux, on va... on va
22 comprendre une chose, un, que le processus de
23 directive de changement va décoller tranquillement,
24 donc va être mis en place...

25 Q. **[85]** Oui.

1 R. ... mais dès... dès cette période-là, déjà, il va y
2 avoir un processus de falsification qui va se
3 partir, donc un processus de ce que j'appelle, moi,
4 au cas par cas. Déjà, il y a des demandes d'extras
5 qui sont demandées, certaines vont passer par des
6 directives de changements, d'autres vont être
7 écartées, vont être traitées au cas par cas puis on
8 va commencer à... à payer ces extras-là par des
9 items au bordereau qui sont en aucun lien avec la
10 demande. Ça, on va le voir tantôt.

11 Q. **[86]** Alors...

12 R. Donc, le processus y va, mais c'est sûr que plus on
13 avance, là, la pluie de changements va venir parce
14 que plus on creuse, plus on en trouve.

15 Q. **[87]** Oui.

16 R. Et puis dans certains cas, vous allez voir au
17 niveau... bien au niveau de l'échéancier je ne
18 rentrerai pas là-dedans, mais dans le cas d'EMF,
19 ils ont mis plus d'une équipe de travail. À un
20 moment donné, ils ont plus d'une équipe de travail
21 sur le chantier qui fait que là, les directives ont
22 coulé encore plus parce qu'il y avait plus... on
23 déterrait encore plus, on... la réalisation des
24 travaux allait encore plus vite.

25 Q. **[88]** Bon. Les travaux vont vite, il y a beaucoup de

1 changements qui arrivent et là, on va commencer à
2 regarder la question des décomptes progressifs.
3 Tout à l'heure, vous nous avez expliqué ce qu'était
4 les déc... les...

5 R. Directives de changements.

6 Q. **[89]** ... directives de changements qui... puis ça,
7 là, c'est pas unique à ce contrat-là. Une directive
8 de changement, là, c'est quelque chose qui est
9 fréquent...

10 R. À ma connaissance, quand j'ai parlé au MTQ ou j'ai
11 parlé dans... dans... avec mes collègues dans
12 d'autres dossiers, on vient pas d'inventer le
13 terme, là. Donc, c'est un processus...

14 Q. **[90]** Ça existe, c'est un processus normal et
15 connu...

16 R. Oui.

17 Q. **[91]** ... dans le milieu, là, des travaux de génie
18 civil?

19 R. Oui.

20 Q. **[92]** Les décomptes progressifs, de quoi parle-t-on
21 puis là, peut-être, Madame Blanchette, nous amener,
22 on va en voir un à la page 63. Bon. Et sur ce
23 tableau-là, Madame la Présidente, il a été monté
24 comme ça et hier j'ai fait parvenir aux parties un
25 autre document qui, attendez, je pense que c'est le

1 4, l'onglet 4, qui est un... ça c'est tiré d'un
2 décompte progressif, on a tout le décompte
3 progressif en question à l'onglet 4. On lui donnera
4 la cote?

5 LA GREFFIÈRE :

6 1631.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 1631.

9 (10:01:28)

10

11 140P-1631 : Décompte progressif no 2 pour la
12 municipalité de Saint-Gilles du 18
13 novembre 2005

14

15 Et baissez, Madame Blanchette, jusqu'à la partie
16 surlignée en jaune, encore plus bas, voilà.

17 Q. **[93]** Là, pour qu'on se comprenne bien, là, Monsieur
18 Prud'homme, je comprends que la partie, si on
19 commence à gauche « 25.23 Isolation thermique », ce
20 qui est surligné en jaune, c'est ce qu'on retrouve
21 à la page 63 de votre tableau?

22 R. Exact.

23 Q. **[94]** Sauf que là, on a la page entière?

24 R. Oui, on a la page entière parce qu'on voulait
25 démontrer à la Commission, en fait, ces colonnes-là

1 correspondent à quoi. C'est pour ça qu'on a mis
2 les... on a fourni le document pour qu'une feuille
3 du document du décompte 2.

4 Q. **[95]** Alors, on va le reprendre maintenant ce
5 document-là et je vais vous laisser nous expliquer
6 ce qu'est le décompte progressif et nous expliquer,
7 en partant... montez en haut, Madame Blanchette, on
8 voit en haut « Décompte progressif no 2 ». Il y en
9 a eu plusieurs dans ce contrat-là?

10 R. Il y en a eu vingt (20). Dans les faits, de façon
11 absolue, vingt et un (21) parce qu'il y a eu un 19,
12 puis un 19 révisé, on va rendre ça simple, il y en
13 a eu vingt (20), de 1 à 20.

14 Q. **[96]** O.K.

15 R. Qu'est-ce qu'un décompte progressif? En gros, la
16 Ville de Saint-Gilles a été coupée par sections.
17 Par exemple, la rue Hamel, dans ce cas ici, c'est
18 la route... route 218, c'est l'item 25. La rue
19 Hamel c'est peut-être 2, la rue Delage c'est l'item
20 3 puis... ça fait que si on prend de façon simple
21 la rue Hamel, par exemple, qui pourrait être
22 l'item, je ne sais pas quoi, là, 12, on vient à
23 l'intérieur des items 12, 12.1, 12.2, et caetera,
24 on vient déterminer l'ensemble des travaux et des
25 travaux et matériaux nécessaires pour faire la

1 réfection, c'est-à-dire l'installation d'un égout
2 et d'un aqueduc sur la rue, par exemple, Hamel.
3 C'est là qu'on vient déterminer l'ensemble des
4 travaux à faire.

5 Q. **[97]** Qu'est-ce que ça prend dans cette rue-là.

6 R. Exact. Là, on fait un lien avec le décompte
7 progressif. Ça fait que je vous donne un exemple,
8 mettons que parce que... mettons qu'on décide de
9 commencer les travaux le quinze (15) octobre pour
10 la rue Hamel, c'est complètement fictif, là, O.K.?
11 Ce qu'on dit, c'est : « O.K. Monsieur
12 l'entrepreneur, on vous donne trente (30) jours
13 pour faire la réfection de la rue Hamel, donc au
14 niveau du bordereau, ça correspond de 12.1 à 12.25.
15 Donc, les travaux s'exécutent sur trente (30)
16 jours. À la fin des trente (30) jours, on vient
17 s'asseoir. Qui vient s'asseoir dans une salle?
18 O.K.?

19 Q. **[98]** Ça, c'est une... le décompte progressif c'est
20 une rencontre entre?

21 R. C'est une rencontre. Qui vient s'asseoir là?
22 L'entrepreneur et BPR. Personne d'autre. Personne
23 d'autre vient s'asseoir là. Qu'est-ce qu'on vient
24 faire à l'intérieur du décompte, de cette
25 rencontre-là? On vient déterminer si,

1 effectivement, les items énumérés au niveau du
2 bordereau correspondent aux travaux qui ont été
3 faits. On comprend que dans le dossier de Saint-
4 Gilles ça a été houleux tout le long parce que ça a
5 été un dossier lourd, mais en gros, on vient dire :
6 « Écoute, à l'item, par exemple, 25.28, il y a un
7 puisard, il fallait en installer douze (12), est-ce
8 que dans les faits les douze (12) ont été
9 installés? » Puis c'est là qu'on fait le lien entre
10 la quantité théorique puis la quantité réelle. Ça
11 marche?

12 Q. [99] Oui.

13 R. Ça fait qu'un coup que les deux parties
14 s'entendent, cette information-là est transmise.
15 Donc, qui est présent? Donc, il y avait monsieur
16 Morais que pour l'ensemble, presque l'ensemble du
17 dossier, monsieur Bernard Morais de BPR était le
18 surveillant attitré, est un technicien. Et puis de
19 connivence avec... là, je dis de connivence, donc
20 l'information était transmise à madame Gagnon et
21 sur la base d'une entente entre l'entrepreneur,
22 donc monsieur Morais et monsieur Yves St-Louis de
23 EMF, on se dit : « O.K. As-tu vraiment mis tant de
24 mètres cubes de pierre? » « Oui. » « As-tu des
25 coupons de pesée? » « Oui. » « Bon bien parfait.

1 Les quantités est-ce qu'elles correspondent, est-ce
2 qu'elles sont là? » On vient ajuster la quantité
3 réelle puis on dit : « O.K. » Sur... ça fait qu'un
4 coup qu'on s'est entendu, cette information-là est
5 transmise à madame Gagnon et madame Gagnon émet la
6 recommandation de paiement. Donc, c'est là qu'on
7 envoie au MTQ pour dire : « Bon bien la section au
8 MTQ au MAMROT, le cas échéant, là, si c'est la rue
9 Hamel puis qu'il y a pas de lien avec le MTQ...
10 mais en gros, on envoie l'information au payeur
11 puis on dit : « O.K. Pour la section, par exemple,
12 de façon fictive, Hamel, la section 12, voici les
13 quantités réelles, donc vous pouvez libérer les
14 fonds qui ont été... qui ont été alloués...

15 Q. **[100]** Attribués?

16 R. Attribués à cette section-là. Ça fait que c'est ce
17 qu'on voit en gros ici. On dit, ça fait que si on
18 descend un petit peu plus loin, on dit, par
19 exemple : « Pierre concassée vingt millimètres
20 (20 mm), net enrobé. » Donc, c'est quoi la portion
21 qui est en haut? Donc, la première colonne c'est
22 quoi? C'est la quantité prévue au contrat. La
23 quantité prévue au contrat. La deuxième, la
24 quantité exécutée, donc la quantité réelle.
25 Quatrième, l'unité de mesure, de quoi on parle ici?

1 Donc, ça peut être des tonnes métriques, ça peut
2 être des mètres linéaires, peu importe. Le prix
3 unitaire pour chacune des unités. Puis là, on va au
4 bout de la section, je suis rendu ici. Là, on dit,
5 bon, bien, ça, ça touche le MAMROT, soit collecte,
6 aqueduc, interception, municipalité. Dans ce cas-
7 ci, si c'est une rue Demers puis ça ne touche pas
8 le MTQ, c'est pour ça qu'on ne voit le MTQ.

9 Q. **[101]** Il n'y a pas de MTQ dans celle-là?

10 R. Exact. Mais normalement, il y a les trois colonnes
11 qui sont au bout si le MTQ est touché, puis on dit,
12 bon, bien, le MTQ devrait payer tant de pour cent.
13 Même si la 269 appartient au MTQ, on s'entend
14 qu'eux, je vais vous donner un exemple simple,
15 c'est ce qu'on m'a expliqué au MTQ, eux ils vont
16 payer la réfection du MTQ, puis la gestion, par
17 exemple, des eaux de surface, je vous donne un
18 exemple, s'ils ont besoin d'un tuyau de mille
19 millimètres (1000 mm) pour gérer les eaux de
20 surface, eux ils vont payer pour installer le
21 puisard puis mettre le tuyau en fonction des eaux
22 de surface sur la 269.

23 Q. **[102]** Mais pour l'aqueduc et l'égout?

24 R. Si la municipalité décide de venir se brancher sur
25 le MTQ, puis que là maintenant on a besoin d'un

1 tuyau de deux mille millimètres (2000 mm) au lieu
2 de mille (1000 mm), la différence en termes de
3 coûts entre le mille (1000 mm) et le deux mille
4 (2000 mm) est absorbé par la municipalité. On
5 s'entend? Ça fait que c'est pour ça que dans
6 certains cas, même si on est sur la 269, ça se peut
7 que la municipalité ait une portion à payer, le
8 MAMROT, mais globalement, s'il n'y a personne qui
9 vient se connecter là-dessus, il devrait y avoir un
10 payeur qui s'appelle le MTQ, parce que la route 269
11 appartient au MTQ.

12 Q. **[103]** Sans rentrer dans le détail nécessairement,
13 qui... ils ont fait un partage des responsabilités?

14 R. Donc, il y a un partage, c'est ça qu'il faut
15 comprendre au bout, il y a un partage des
16 responsabilités en termes de coûts pour chacun des
17 travaux qui... matériaux et travaux à faire sur
18 cette rue-là.

19 Q. **[104]** Des décomptes progressifs, vous nous avez dit
20 qu'il y en a eu une vingtaine. Est-ce que ça se
21 fait statutairement à une date fixe à chaque mois?

22 R. Au contrat c'est dit à tous les quinze (15) de
23 chaque mois.

24 Q. **[105]** Donc, le quinze (15) de chaque mois...

25 R. Puis à chacune des réunions de chantier, on vient

1 déterminer laquelle des rues, comment
2 l'entrepreneur... parce que l'entrepreneur a déposé
3 un échéancier, en fait, vous allez voir, il y en a
4 eu trois, mais ça c'est du détail. Dans les faits,
5 lui, l'entrepreneur dit : « Selon l'échéancier que
6 j'ai fourni, pour telle, telle et telle rue, je
7 vais débiter à telle place, puis je vais débiter
8 les travaux de telle rue à telle date. » O.K.? Puis
9 c'est statué au quinze (15) de chaque mois, on va
10 faire le décompte en fonction des travaux qui sont
11 exécutés.

12 Q. **[106]** Alors, on y arrive maintenant à ce qui s'est
13 passé réellement avec les nombreux changements qui
14 ont été apportés et les cinquante et une (51)
15 directives de changement. On constate qu'il y a
16 beaucoup de travaux, des extra qui ont été ajoutés
17 et qui ne sont pas passés par le processus de la
18 directive de changement, ce qui aurait dû être le
19 cas?

20 R. Ce qui aurait dû être le cas.

21 Q. **[107]** O.K. Alors, par où sont-elles passées, toutes
22 les autres modifications au contrat?

23 R. Alors, dans les faits, il y a l'équivalent de deux
24 cent mille dollars (200 000 \$) qui ont été
25 détournés du processus. Lors de l'enquête, quand

1 j'ai vu la façon que ça tournait avec l'information
2 que j'avais, j'ai retenu les services d'une firme
3 juricomptable, Accuracy, et puis j'ai demandé de
4 converger à l'intérieur de ça, c'est-à-dire que
5 j'ai demandé de sortir le gros des détournements,
6 simplement, qu'est-ce qu'on est venu faire.

7 Alors, donc, entre la DP-6, décompte
8 progressif 6 et 18, il est clairement établi, entre
9 la demande jusqu'à la falsification, on a détourné
10 cent soixante-huit mille deux cent cinquante-six
11 dollars (168 256 \$). Ça marche? On ne balance pas
12 d'un dollar (1 \$). O.K.? Ça fait qu'on est pas
13 pire. Sur... du décompte numéro 1 jusqu'au décompte
14 numéro 20, il faut rajouter ce qui... parce que là,
15 il faut comprendre que le MTQ n'était pas impliqué,
16 1, 2, 3, 4, 5, mais si on inclut l'ensemble des DP
17 puis qu'on ajoute ce qui a été payé à travers, en
18 contournant le processus, c'est là qu'on arrive à
19 environ plus ou moins deux cent mille dollars
20 (200 000 \$). Ces montants-là ont effectivement été
21 admis par madame Gagnon, ils ont été admis par
22 monsieur Moreau, qu'effectivement on avait
23 contourné le processus pour un montant équivalent à
24 deux cent mille dollars (200 000 \$).

25 Q. [108] Puis peut-être, on va le regarder d'au-

1 dessus, pour comprendre bien le processus, après ça
2 on ira voir comment ça s'est réalisé sur le
3 terrain. Quand on dit qu'on a falsifié, ce qu'on a
4 falsifié c'est les documents au soutien des
5 travaux?

6 R. Donc, les bordereaux qu'on a, que vous voyez ici,
7 sont faux. Ils sont faux. Pourquoi ils sont faux?
8 Je vais vous donner un exemple simple, parce que je
9 pense que c'est le temps là de vous expliquer
10 comment on est venu détourner. Donc, ça s'est fait
11 de deux façons. En premier lieu, ça s'est fait au
12 cas par cas, considérant qu'il y avait trop de
13 demandes de changement, on a changé de méthode puis
14 on est allé sur la création de réserves
15 budgétaires.

16 Exemple simple, si je prends un item au
17 bordereau, habituellement il y a des items de
18 prédilection, des items de volume, habituellement
19 les graviers. G-20 c'est de la garnotte trois-quart
20 (3/4), Madame Charbonneau. Probablement que vous
21 savez déjà ça. Garnotte trois-quart (3/4). Le MG-
22 112 c'est un sable. Donc, il y a des items de
23 prédilection. Des isolants type 1, isolant type 2,
24 habituellement c'est des items de volume.

25 Ce qu'on vient faire ici, on dit, par

1 exemple, au bordereau, il y a une quantité qui est
2 prévue, c'est mille (1000). Ça marche? Mais la
3 quantité réelle c'est huit cents (800). Alors,
4 madame Gagnon, monsieur Morais, disaient, O.K., à
5 l'entrepreneur : « Tu vas, même si on sait avec les
6 coupons de pesée, c'est huit cents (800) la
7 quantité réelle, mais moi au bordereau j'en ai
8 mille (1000). Tu vas me surfacturer mille (1000). »
9 Donc, l'entrepreneur a dans ses caisses
10 l'équivalent de la différence entre mille (1000) et
11 huit cents (800), deux cents mètres cubes (200 m³),
12 je vous donne un exemple, à quarante dollars (40 \$)
13 du mètre cube, l'équivalent de huit mille dollars
14 (8000 \$).

15 Donc, il y a une surfacturation. La
16 différence entre la quantité réelle et la quantité
17 au bordereau, puis donc on vient faire une ponction
18 dans le bordereau de certains items au bordereau.
19 Cette ponction-là qui est retirée, la somme des
20 ponctions faites dans l'ensemble du bordereau sont
21 mises dans une réserve. Donc, l'équivalent de deux
22 cent mille dollars (200 000 \$) de DP-1 à DP-20.
23 Nous, comme je vous disais tantôt, on y a été plus
24 spécifiquement de la 6 à la 18.

25 Qu'est-ce qu'on faisait ensuite avec ces

1 montants-là? On se retournait, puis on disait :
2 « O.K., Monsieur l'entrepreneur, tu as maintenant
3 dans tes caisses l'équivalent de huit mille dollars
4 (8000 \$). » Là c'est fictif ce que je vous donne,
5 O.K.? « Mais v'là deux semaines, par exemple, au
6 bout de la rue Hamel, je vous ai demandé
7 d'installer trois lampadaires ou deux
8 lampadaires. » Ça marche? Donc, c'est une des cinq
9 cent soixante-quinze (575) demandes. « Tu m'as
10 fourni une lettre », une lettre, parce qu'on va
11 parler de lettres et de bons de travail tantôt,
12 c'est en fait des extra, on dit : « Les deux
13 lampadaires, deux fois quatre mille dollars
14 (4000 \$), que tu m'as envoyés, bien, paie-toi avec
15 le huit mille (8000) que tu as dans tes caisses.
16 Paie-toi avec le huit mille (8000) qui est là,
17 donc, la dette, il y en a aura plus. » On a fait ce
18 stratagème-là jusqu'à un montant équivalent à deux
19 cent mille dollars (200 000 \$). Ça fait que madame
20 Gagnon est partie tranquillement au pas à pas,
21 parce que là, normalement, il y avait des... il y a
22 une partie qui a été traitée par des directives de
23 changement puis il y en a certaines qui ont été
24 passées, c'est-à-dire, au cas par cas, c'est-à-dire
25 qu'on dit à l'entrepreneur : « O.K., ça, ça, ça, je

1 te le paie mais pour ce qui est d'une section -
2 puis on va y revenir, je vais vous donner un
3 exemple tantôt - O.K., tu vas aller dans le
4 bordereau, puis je comprends que c'est du
5 temps/homme, c'est du matériel qui n'a rien à voir
6 avec les items là où je vais t'envoyer, mais tu vas
7 aller... on va... tu vas aller à tel item, 25-23,
8 25-25... », on est conscient que c'est du... »

9 Q. [109] Du gravier.

10 R. Du gravier ou de l'isolant thermique. « Puis là, en
11 terme absolu... » parce qu'on cherche c'est aller
12 chercher un montant monétaire, on doit à
13 l'entrepreneur, je vous donne un exemple, deux
14 mille cinq cents... l'exemple que je vais vous
15 donner tantôt, deux mille cinq cent quatre-vingt-un
16 dollars (2581 \$). Là on dit : « O.K., on va mettre
17 telle quantité à tant... à tant du pied... du mètre
18 linéaire d'isolant type 1, tu vas mettre tant de
19 pieds du deuxième puis la somme des deux... plus
20 une borne. Puis si on calcule les trois montants
21 des montants que je viens de te donner... - en fait
22 - des quantités que je viens de te quantifier là,
23 si tu calcules les trois, tu vas arriver à deux
24 mille huit cents... deux mille cinq cent quatre-
25 vingts (2580), donc tu es payé. » Ça fait que ça

1 c'est au cas par cas, c'est comme ça que ça a
2 fonctionné, pas longtemps. Donc, ça... déjà, la
3 falsification avait commencé à la fin octobre.

4 Q. **[110]** Deux mille cinq (2005)?

5 R. Deux mille cinq (2005). Donc, on a commencé les
6 travaux...

7 Q. **[111]** Le contrat, hier, commençait en septembre?

8 R. Le contrat a commencé... les travaux ont commencé
9 le onze (11) octobre.

10 Q. **[112]** Onze (11) octobre.

11 R. Déjà, à la fin octobre, on a commencé dans ce
12 processus-là. Madame Gagnon a mis cette
13 information-là dans un fichier Excel puis là on a
14 commencé à y aller au cas par cas. Considérant
15 qu'il y avait trop de demandes, elle pouvait plus
16 gérer ça. Ce qu'elle a fait, de façon systématique,
17 c'est là qu'elle a commencé à créer des réserves
18 budgétaires. Donc, faire des ponctions à droite et
19 à gauche, toujours dans des items de prédilection.
20 Et puis elle a commencé à faire ces ponctions-là,
21 créer les réserves nonobstant les payeurs. Elle a
22 pas « checké », elle, elle a pas vérifié si ça
23 venait du MTQ, du MAMROT ou de la Ville, nonobstant
24 les payeurs. Elle a fait des ponctions, elle a
25 constitué cette réserve-là et elle a commencé à

1 éponger ces extra-là. Il reste qu'il y a cinquante
2 et une (51) directives de changement qui ont été
3 faites. Il y a des ajustements de bitume au total
4 neuf cents... au total, neuf cent cinquante-quatre
5 mille (954 000). Mais il y a quand... Donc, ce
6 qu'on aurait dû voir au contrat c'est pas neuf cent
7 cinquante mille (954 000), on aurait dû voir un
8 million cent cinquante-quatre mille (1,154 M).
9 Parce qu'il y a deux cent mille dollars (200 000 \$)
10 qui a été...

11 Q. **[113]** D'extra.

12 R. Qui est d'extra. Donc, des travaux qui ne font pas
13 partie du bordereau, qui ont été épongés par ce
14 stratagème-là.

15 (10:15:16)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[114]** Des demandes, vous dites, qui devenaient
18 beaucoup trop importantes en quantité provenaient
19 de la Ville?

20 R. Ah! madame Gagnon nous dira qu'il y a eu beaucoup,
21 beaucoup, beaucoup et il y a beaucoup de beaucoup
22 dans... d'emphase, de la Ville, effectivement. Mais
23 on sait aussi qu'il y a eu des erreurs aux plans.
24 L'exemple que je vais vous montrer tantôt...

25 Q. **[115]** Et les erreurs étaient-elles voulues ou non?

1 R. Dans les... Parce qu'il y a une directive de
2 chantier qui est faite. À partir du temps où ce
3 qu'on tourne puis qu'on dise : « Oups! », dans
4 l'exemple que je vais vous montrer tantôt, on dit,
5 « Oups! aux plans étaient prévues une conduite de
6 quatre cent cinquante (450), ça en prendrait une de
7 six cents (600). »

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[116]** Quatre cent cinquante millimètres (450 mm)?

10 R. Millimètres. « On voudrait avoir, finalement, une
11 conduite de six cents (600). » Donc, l'entrepreneur
12 émet une lettre... émet une lettre, la EMF-05-009A,
13 puis là il va dire : « Pour faire ces travaux-là,
14 voici comment ça coûte. » Puis là, ensuite, madame
15 Gagnon va dire : « O.K., j'accepte ça », ira dans
16 sa réserve... en fait, retournera au bordereau
17 parce que c'est du cas par cas...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[117]** Avant que vous continuiez, j'ai une question
20 que je voudrais vous poser. Est-ce que tout ce
21 stratagème-là ou ces stratagèmes étaient
22 détectables?

23 R. C'est bien fait. C'est bien fait parce que les
24 seules personnes qui savaient c'était
25 l'entrepreneur puis c'était BPR. On réitère, il y a

1 pas de surveillant de chantier du MAMROT puis du
2 MTQ. Et puis le fait que madame Gagnon ait en ses
3 mains l'ensemble des pouvoirs, autant financier que
4 sur la gestion du chantier, que sur... puis la
5 gestion financière, elle est libre.

6 Q. **[118]** O.K. Alors donc... et je ne veux pas avoir de
7 noms...

8 R. C'est... O.K. C'est juste assez, Madame
9 Charbonneau... c'est juste, Madame la Commissaire,
10 c'est juste, juste assez... moi, ça c'est une
11 impression, c'est juste assez pour qu'on puisse
12 éponger une partie des extra, comme on l'a fait,
13 mais pas trop pour qu'on... en fait, dans les...
14 moi, j'ai une expression, on reste juste en dessous
15 de la ligne de radar.

16 Q. **[119]** O.K. Alors, ce qui veut dire que ce dossier-
17 là, à vous, vous est arrivé par délation?

18 R. Oui.

19 Q. **[120]** C'était ma question donc, sous-jacente, ce
20 qui veut dire...

21 R. Là je comprends bien le sens de votre question...

22 Q. **[121]** Oui.

23 R. ... parce que s'il y avait pas eu de délation...

24 Q. **[122]** Vous auriez rien su de ça?

25 R. Je n'aurais pas été à Saint-Gilles.

1 Q. **[123]** O.K. Donc... O.K. Parfait. Merci.

2 R. C'est bien fait, là, c'est... c'est très bien fait.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[124]** Étant donné qu'on l'a établi hier, on va
5 rester sur cette question-là, celui qui vous a fait
6 la demande d'enquête c'est EMF, c'est
7 l'entrepreneur qui, lui aussi, a participé avec
8 BPR, madame Gagnon, à ce processus-là de
9 falsification. Mais est-ce que l'entrepreneur EMF
10 en subit des inconvénients, lui, de... de tout ce
11 processus-là de falsification?

12 R. Pour l'entrepreneur, puis là je parlerai pas au nom
13 de l'entrepreneur, pour quelle raison il a fait
14 puis qu'est-ce qui l'a motivé. Cependant, le fait
15 d'y aller au cas par cas, c'est venu très, très
16 lourd pour l'entrepreneur. Parce que là il dit :
17 « Je sais plus, moi, lesquelles des quantités sont
18 réelles. » Parce que la quantité au bordereau, on a
19 bien compris, c'est la quantité réelle plus l'extra
20 égal la quantité au bordereau. Donc, ces
21 bordereaux-là sont en partie faux, là. O.K. On
22 s'entend. L'entrepreneur est venu... est venu un
23 temps où il avait beaucoup, beaucoup de difficulté.
24 Donc, en décembre deux mille cinq (2005)...
25 décembre deux mille cinq (2005), oui, décembre deux

1 mille cinq (2005), il y a eu une rencontre
2 spéciale, a exprimé à BPR, il dit : « Écoute, moi,
3 je peux plus suivre là-dedans. Moi, j'ai de la
4 misère à suivre, est-ce que c'est possible d'avoir
5 plus d'information? Est-ce que c'est possible de me
6 transmettre les camouflages au bordereau? » Donc,
7 il y a...

8 Q. **[125]** Un document.

9 R. ... effectivement, madame Gagnon... Il y a un
10 document. Madame Gagnon dit : « O.K., on
11 comprend. » Donc, elle se met des notes dans ses...
12 elle met des notes dans son... dans ses notes
13 personnelles et puis... Est-ce qu'on a la page,
14 Maître Crépeau?

15 Q. **[126]** Oui, oui, je vais vous la retrouver, là. Le
16 camouflage est à la page...

17 R. Alors c'est la page... On va y aller pour 54 ou
18 suivantes, Madame Blanchette?

19 Q. **[127]** Oui, on commence à 54, là, mais peut-être
20 justement nous montrer la page 54, qui est un petit
21 document en bas de la page dans un encadré de BPR.
22 Voilà.

23 R. Or, voilà la note que madame... peut-être qu'on
24 peut faire des sourires ici, là. Alors c'est la
25 note que madame Gagnon s'est mis dans ses notes

1 personnelles pour dire, effectivement, transmettre
2 back-up à l'entrepreneur...

3 Q. **[128]** À chaque mois.

4 R. ... à chaque mois, parce que je vous disais que
5 c'est du quinze (15) au quinze (15), plus la liste
6 des camouflages dans le bordereau.

7 Q. **[129]** Alors ça, puis ça c'est un document... Je
8 comprends que le souligné rouge, là, ça c'est vous
9 qui est...

10 R. C'est moi ça.

11 Q. **[130]** O.K. Mais le document, là, la liste des
12 camouflages, ça c'est madame... puis madame Gagnon
13 reconnaît avoir fait ce document-là?

14 R. Exact.

15 Q. **[131]** O.K. Alors elle-même comprend, puis là vous
16 nous avez placé autour du mois de décembre deux
17 mille cinq (2005)?

18 R. En fait, le ou vers le.

19 Q. **[132]** O.K. Elle dit, c'est nécessaire de mettre EMF
20 et de leur transmettre le dossier pour qu'eux
21 autres puissent suivre ma comptabilité, la
22 comptabilité de réserve?

23 R. Exact.

24 Q. **[133]** O.K. On va en prendre une de ces réserves-là.
25 Peut-être on va repartir jusqu...

- 1 R. En fait, on va y aller on cas par cas, Maître
2 Crépeau...
- 3 Q. **[134]** Oui.
- 4 R. ... si c'est bon pour vous.
- 5 Q. **[135]** Oui.
- 6 R. Donc si on part, donc le... on va aller au trente
7 (30) janvier deux mille six (2006).
- 8 Q. **[136]** Nous autres pour la date, ça va nous
9 amener...
- 10 R. À la page 55.
- 11 Q. **[137]** Oui.
- 12 R. Voilà. Donc, madame Gagnon transmet à monsieur Yvan
13 Saint-Louis, on descend un petit peu plus bas, on
14 dit « Tableau des travaux supplémentaires mis à
15 jour ». Qu'est-ce que c'est ce tableau-là? On va
16 aller à la page 56, la page suivante.
- 17 Q. **[138]** Voilà, c'est ce tableau-là.
- 18 R. Ça c'est une portion du tableau parce qu'il y a
19 trois pages là-dedans. Donc on part. Là, vous
20 remarquerez, déjà, donc, il y a déjà des extras qui
21 sont demandés à partir à l'item 1, je suis ici, à
22 l'item 1. Déjà à partir du vingt-huit (28) octobre
23 deux mille cinq (2005), il y a déjà des lettres,
24 donc des travaux supplémentaires qui ont été
25 demandés à EMF. Donc vous avez la correspondance,

1 vous avez la description et puis vous avez le coût,
2 avant taxes, et puis effectivement, dans ce cas
3 ici, il y aura une directive de changement qui sera
4 la numéro 4 O.K.?

5 Q. **[139]** Ça c'est quelque chose qui est fait
6 correctement au sens du contrat?

7 R. Oui, exact.

8 Q. **[140]** Demande de changement, directive de
9 changement, les... toutes les parties ont signé
10 leur accord sur le partage des coûts. Il y a pas de
11 problème avec ce qui est mentionné à votre première
12 ligne en haut?

13 R. Ça c'est l'une des cinquante et une (51) qui ont
14 été faites.

15 Q. **[141]** Bon.

16 R. Alors moi je vais vous amener à la 7, pour vous
17 donner un exemple de ce qui a été fait.

18 Q. **[142]** La ligne 7, celle du onze (11) novembre deux
19 mille cinq (2005).

20 R. Item numéro 7. Donc on est rendu au début novembre
21 deux mille cinq (2005). On fait référence à la
22 lettre 05-009A. Elle fait référence à deux bons de
23 travail, donc les bons de travail c'est 1554 et
24 1556 et puis, donc, si on va à la page, puis là je
25 vais vous démontrer du début de la demande jusqu'à

1 la falsification, quels sont ces documents-là.

2 Q. **[143]** On veut juste la suivre. Alors on a cette
3 demande-là qui est faite, les bons de travail,
4 c'est l'entrepreneur qui dit, qui envoie une
5 facture, là, qui fait un total de deux mille deux
6 cents (2 200 \$) quelque dollars, là.

7 R. Deux mille deux cent cinquante-trois (2 253 \$).

8 Q. **[144]** Voilà, qui va être payé.

9 R. Donc on a demandé, on a demandé, on va le voir
10 tantôt, en fait on va y venir dans quelques
11 minutes. Qu'est-ce qu'on a demandé à
12 l'entrepreneur? On lui a demandé de remplacer une
13 conduite de quatre cent cinquante (450) à six, à
14 six cents (600) millimètres. Alors il y a une
15 directive de chantier qui va être émise là-dessus.
16 Alors, vu que cette demande-là a été faite par BPR,
17 la lettre pour faire ces travaux-là, c'est la
18 lettre 05-009A.

19 Q. **[145]** O.K.

20 R. Pour faire ces travaux-là, il y a eu deux bons de
21 travail qui ont été faits, donc c'est du travail en
22 régie, 1554, 1556. Alors on va... juste aller à la
23 page suivante.

24 Q. **[146]** Page 57, complètement en bas, Madame
25 Blanchette.

1 R. En fait, on va aller un petit peu plus vite. Je
2 vais vous amener à 58. Alors on va toucher, dans
3 mon document, je dis on va toucher à la 7. Donc
4 voici la directive de chantier. On tourne juste un
5 petit peu, Madame Blanchette. Voilà. Alors
6 « conduite » souligné en rouge, « conduite pluviale
7 proposée doit être de 600 au lieu de 450 tel que
8 montré sur les plans. Remplacer la conduite. » Or,
9 voici la demande. Donc si on va un peu plus loin,
10 on va à la page suivante, page 59, puis on va en
11 faire juste une pour vous démontrer le cas par cas
12 puis ensuite, on va parler des réserves. Donc la
13 lettre 05-009A, on descend un petit peu plus. Donc
14 on dit, bon cette première demande-là va passer par
15 certaines DP, directive de changement, et cetera.
16 Celle qui nous intéresse, c'est ce qui est en rouge
17 ici puis on dit O.K. Concernant ces travaux-là,
18 donc, on va les faire à deux mille deux cent
19 cinquante-trois et soixante et onze (2 253,71 \$).
20 Donc, voici la lettre en question. Un petit peu
21 plus loin, en bas on va voir le bon de travail
22 relié à ces travaux-là, donc 1554, 1556. On voit
23 ici que c'est du temps homme et matériel, là. O.K.
24 J'attire votre attention là-dessus.
25 Q. [147] Alors EMF charge le temps normal...

1 R. Exact, exact, là, ils disent...

2 Q. [148] ... pour ses employés.

3 R. ... bon bien on a besoin d'une pelle 322-4..

4 Q. [149] Oui.

5 R. ... puis on a trois manoeuvres, puis et cetera...

6 Q. [150] O.K.

7 R. ... puis ça, ça va coûter mille sept cent vingt-

8 huit et trente-deux (1 728,32 \$). On va un petit

9 peu plus loin. Le deuxième bon de travail, c'est

10 quoi? C'est aussi du temps-homme, on a besoin, pour

11 un montant équivalant à cinq cent vingt-cinq et

12 trente-neuf (525,39 \$). Je reviens... je reviens

13 donc faire un lien entre les bons de travail que

14 vous avez vus tantôt puis le document, donc le

15 fichier Excel et effectivement on retrouve le 15...

16 le dix-sept vingt-huit et trente-deux (1 728,32 \$)

17 et les deux bons de travail qui sont là, puis

18 qu'est-ce qu'on dit au bout? On dit, on va venir

19 payer ce temps à l'homme, ce temps-là, temps-

20 matériel et temps-homme, on va venir payer ça par

21 deux articles au bordereau, en fait trois. On va

22 dire, on va aller à l'article 2523, on va y

23 implanter, ou du moins on va inscrire soixante-dix-

24 neuf point neuf... soixante-dix-huit point neuf

25 (78,9) mètres linéaires, donc c'est un isolant de

1 type 1. C'est la feuille que je vous ai montrée
2 tantôt.

3 Q. **[151]** C'est la pièce 1631, si on peut reprendre, à
4 l'item 25.23 on voit « de l'isolant thermique ».

5 R. On va... on va y revenir tantôt mais maintenant que
6 vous avez eu... voyez-vous, le soixante-dix-neuf
7 (79) point... le soixante-dix-huit point neuf
8 (78,9) est là puis si on calcule de façon absolue,
9 si on met soixante-dix-huit point neuf (78,9) à
10 dix-sept (17)... à dix-sept dollars du mètre
11 linéaire (17 \$/ml), ça fait mille trois cent
12 quarante et un et trente-huit (1341,38). On va
13 inscrire également dix point cinq mètres linéaires
14 (10,5 ml) à vingt-neuf dollars (29 \$) ce qui fait
15 trois cent quatre et cinquante (304,50) et puis
16 ensuite, on va mettre une borne à six cent huit
17 dollars (608 \$). Donc, si vous additionnez les
18 trois montants, on va y aller un petit peu plus
19 loin, juste descendre, juste « scroller » un petit
20 peu, Madame Blanchette, donc le mille trois cent
21 quarante et un (1341) plus trois cent quatre (304)
22 plus six cent huit (608) égalent deux mille deux
23 cent cinquante-trois et quatre-vingts (2253,80) au
24 lieu de soixante (70) ou soixante-treize (73).

25 Q. **[152]** On est à neuf sous près.

- 1 R. Neuf sous près, soixante et onze (71), exact.
- 2 Q. [153] Alors, ça c'est dans la période quand vous
3 dites : « On est au cas par cas »...
- 4 R. Au cas par cas.
- 5 Q. [154] ... on est au début où madame Gagnon fait
6 encore des directives de changements mais dans...
7 pour certains cas, comme celui-là, ici, elle...
8 pour des travaux additionnels, elle est allée
9 chercher des items...
- 10 R. Exact.
- 11 Q. [155] ... dans les bordereaux pour arriver, là, à
12 quelques sous près.
- 13 R. Donc, je vous amène, Madame Blanchette, à la page
14 63. Puis là, on voulait, nous, s'assurer qu'entre
15 la demande et la falsification, si effectivement
16 ces... ces montants-là avaient vraiment été
17 inscrits aux bordereaux puis c'est ce que je dis
18 ici, là, « Ne tenez pas compte du numéro de pièce,
19 c'est les pièces du syndic ». Effectivement, on
20 s'est assuré qu'entre la demande puis
21 qu'effectivement les montants qui ont été allégués
22 ont vraiment été inscrits au niveau des bordereaux.
23 Ça, c'est un exemple du cas par cas puis là, on
24 comprend que l'isolant thermique type 1 puis les...
25 les items raccordement de conduites puis et

1 caetera, là, on s'entend que l'isolant thermique
2 type 1 ou type 2 n'a rien à voir avec les travaux
3 qui ont été faits. Ça, c'est admis également par
4 madame Gagnon.

5 Q. **[156]** Alors...

6 R. Ça c'est du cas par cas.

7 Q. **[157]** O.K. On se comprend qu'il y a dans ce grand
8 stratagème-là, jusqu'à date, en tout cas, on n'a
9 jamais vu des travaux facturés qui n'ont jamais été
10 faits. Les travaux, ce qui a été facturé puis payé
11 à l'entrepreneur, c'est des choses qui ont été
12 faites. La question, c'est, qui les a payés ou qui
13 avait l'obligation légale de les payer? C'est plus
14 ça?

15 R. Moi, j'irais pas si loin, là. Moi j'irais pas si
16 loin dans cette question-là. Ce que nous on...
17 parce que mon pouvoir se limite à la pratique des
18 individus. Je voulais m'assurer qu'à partir du
19 temps, qu'il y ait tel processus puis démontrer que
20 ce processus-là avait été contourné. De là le
21 mécanisme du cas par cas ou le mécanisme de
22 réserve.

23 Sur la base des documents, parce qu'on a
24 quand même fait deux perquisitions là-dedans, est-
25 ce que je pouvais... ces extras-là qui ont été

1 demandés, est-ce qu'il y avait une trace
2 documentaire? Je viens de vous en faire une
3 démonstration. Pour vraiment démontrer si,
4 effectivement, ces travaux-là ont été exécutés,
5 puis là... là, je dis pas qu'il y a eu un
6 détournement de fonds, je dis pas que madame Gagnon
7 s'en est mis, je dis pas, je dis rien à propos. Je
8 dis simplement que sur la base des documents que
9 j'ai, moi j'ai en mains, ces documents-là,
10 effectivement, démontrent qu'il y a eu des... c'est
11 une demande de travaux supplémentaires puis
12 correspond à une falsification au bordereau. À
13 savoir si maintenant c'est... les travaux ont
14 vraiment...

15 Q. **[158]** Ont été faits?

16 R. ... été effectués, à la limite, si aucun de ces
17 travaux-là n'avaient été effectués, l'entrepreneur
18 se retrouvait dans ses coffres entre la DP6 et la
19 DP18 par surfacturation avec un montant équivalent
20 de cent soixante-huit mille deux cent cinquante-six
21 dollars (168 256 \$). O.K.? Ça fait que moi je...
22 là, là, puis je dis rien de plus.

23 Q. **[159]** O.K.

24 R. Moi je n'ai pas vérifié si, effectivement, ces
25 travaux avaient été faits.

1 (10:29:02)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[160]** Mais est-ce que les travaux de ces... les
4 factures de ces travaux-là se sont... sont allées à
5 la Ville?

6 R. Je n'ai pas posé la question. Je ne sais pas. En
7 tout cas... parce que les travaux ont été demandés
8 par BPR, il y a une preuve documentaire qui,
9 effectivement, que ces demandes-là ont été faites
10 puis qu'il y a eu falsification. D'où vient... de
11 quelle nature... qui a fait la demande de ça? Est-
12 ce que c'est la Ville? Est-ce que c'est... dans ce
13 cas ici, on s'entend que la... la conduite était
14 pas bonne au plan. Là, on le sait ici que donc
15 c'est BPR qui a dit : « Il faut que tu me grossises
16 la conduite de quatre cinquante (450) à six cents
17 millimètres (600 mm). » Sur les cinq cents (500) à
18 cinq cent soixante-quinze (575) demandes, on sait
19 que madame Gagnon nous dit : « Il y a eu beaucoup
20 beaucoup beaucoup de demandes par la Ville. » Là,
21 j'attire... je sais où vous voulez aller. C'est
22 qu'à partir du temps où la Ville fait une demande,
23 par exemple, j'y vais... encore un exemple, une
24 image. Si les deux personnes, monsieur... monsieur
25 Lemay puis madame Gagnon se retrouvent au bout de

1 la rue Hamel puis il dit : « Écoute, Madame Gagnon,
2 je comprends qu'au bordereau, là, ça se termine ici
3 mais j'aimerais ça que vous m'installiez deux
4 lampadaires de plus. » Normalement, la Ville
5 devrait s'attendre à avoir une directive de
6 changement puis recevoir le « bill » ou du moins la
7 facture des deux... des deux travaux. Ça, ça
8 devrait se refléter par les directives de
9 changement. Alors deux semaines plus tard, on
10 retourne sur la rue, bon, on dit : « Merci
11 beaucoup, Madame Gagnon. Effectivement, les
12 lampadaires ont été installés. » Ça fait que...
13 puis normalement, la Ville aurait dû payer ces...
14 ces travaux-là. Ce qu'on peut démontrer
15 aujourd'hui, c'est qu'ils ont pas payé l'ensemble
16 des demandes, des demandes de toute nature. Parce
17 que les... à mon avis, en fait, je vais tourner ça
18 comme ça...

19 Q. **[161]** Puis les lampadaires sont installés?

20 R. Bien, de façon fictive, si la Ville demande pour
21 installer des lampadaires puis elle voit que les
22 lampadaires ont été installés, normalement, elle
23 devait avoir les factures pour les deux
24 lampadaires, O.K.? On sait aujourd'hui qu'il y a
25 deux cent mille dollars (200 000 \$) qui ont été...

1 qui ont été détournés du processus, ça fait qu'il y
2 a nécessairement quelque chose qui balance pas, là.

3 Q. **[162]** Et est-ce qu'on sait si la Ville était de
4 connivence?

5 R. Elle, elle nous dit que non. Madame Gagnon nous dit
6 que non. Moi j'ai des doutes raisonnables. Mais
7 j'ai pas pu aller à la Ville.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[163]** Parce que vous aviez pas juridiction sur la
10 Ville?

11 R. Je n'ai pas juridiction. Mais j'ai des doutes
12 raisonnables.

13 (10:31:22)

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[164]** Madame Gagnon dit non, pourquoi a-t-elle fait
16 ça, si on fait une hypothèse qu'elle n'a rien mis
17 dans ses poches?

18 R. Raccourci administratif. Elle a dit : « C'est venu
19 trop lourd, le chantier était dur et il s'est passé
20 beaucoup de choses. » La paperasserie, elle avait
21 d'autres choses à faire. Raccourci administratif,
22 donc c'est une façon pour elle de payer plus vite
23 l'entrepreneur. Moi je comprends également que
24 c'était aussi à l'avantage de BPR, ou du moins de
25 madame Gagnon.

1 Q. **[165]** Pourquoi?

2 R. Parce que, considérant qu'il y a des travaux là-
3 dedans qu'on sait aujourd'hui qu'ils ne sont pas
4 admissibles, entre autres les égouts pluviaux, le
5 fait de contourner le processus, ça élimine les
6 discussions avec le MAMROT, ça élimine la
7 paperasserie, là je comprends les directives de
8 changement. Ça élimine des discussions avec le MTQ.
9 Dans les faits, ils ont payé une bonne portion de
10 ces affaires-là. Madame Gagnon, face à son
11 employeur en termes contractuels, elle, elle est
12 rentrée dans ses chiffres, ça va encore bien, puis
13 face à la Ville, BPR a très très bien paru, parce
14 qu'ils ont resté dans le cadre budgétaire qui a été
15 mis. Ça fait que ça allait bien, finalement, pour
16 tout le monde, on s'entend? Ça fait que pourquoi
17 elle l'a fait, elle nous a dit : « Raccourci
18 administratif ».

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[166]** Mais madame Gagnon a plaidé coupable, vous
21 avez dit?

22 R. Oui.

23 Q. **[167]** À quoi?

24 R. À trois chefs. Trois chefs qu'on a déposés, donc,
25 procédé douteux, ce qu'on vient de démontrer, donc,

1 30208 du Code de déonto des ingénieurs. 30210,
2 impartialité, parce que, elle, elle se devait, avec
3 le rôle clé qu'elle avait dans ce dossier-là, elle
4 se devait d'être impartiale par rapport aux trois
5 payeurs. Puis intégrité, et puis, donc, 30201. Et
6 puis il y a un également un sur l'article Code des
7 professions, 592, dignité de la profession. Donc,
8 c'est à ça qu'elle a plaidé coupable.

9 Q. **[168]** Comme vous doutiez de... l'ensemble de vos
10 propos me laisse penser que vous doutiez qu'il y
11 avait de la fraude?

12 R. Avec l'information que j'ai reçue de EMF,
13 effectivement, j'ai dit, il faut aller plus loin,
14 de là, oui.

15 Q. **[169]** Est-ce que des plaintes ont été portées à la
16 police pour enquêter justement dans la
17 municipalité?

18 R. À l'heure où on se parle, donc, les plaintes ont
19 été déposées, ils ont plaidé coupable, on a fait
20 des plaidoiries sur sanction et puis on est en
21 attente de décisions. Mais je ne vous cacherai pas
22 que, effectivement, il y a eu des demandes
23 d'information de différents corps policiers dans ce
24 dossier-là.

25 Q. **[170]** O.K.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [171] Juste là-dessus, je sais que vous avez en
3 votre possession un clip de journal récent qui
4 disait que l'UPAC s'intéressait au cas de la
5 municipalité de Saint-Gilles.

6 R. Exact.

7 Q. [172] Vous avez vu ça dans le journal, là?

8 R. Exact. Le seize (16) avril dans Le Soleil. Je sais
9 qu'il y a eu deux articles qui ont été faits par
10 madame Kathleen Lévesque, de façon professionnelle.
11 L'article dans La Presse du premier (1^{er}) avril et
12 quatre (4) avril qui vient en gros déterminer ce
13 qui est fait, ça fait que... puis l'UPAC,
14 effectivement, s'intéresse à... et plusieurs
15 autres.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. [173] C'est quoi les sanctions potentielles que ces
18 gens-là pourraient avoir?

19 R. Ce que nous on a demandé, parce que sur la base des
20 jurisprudences, mais là on est face à vraiment
21 quelque chose de beaucoup plus important, nous ce
22 qu'on a demandé au syndic, en fait c'est moi qui a
23 demandé au syndic, parce que c'est moi qui porte la
24 plainte, c'est moi qui la signe, quatre ans pour
25 madame Gagnon, parce que...

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [174] De radiation?

3 R. De radiation. Deux ans pour monsieur Moreau, un an
4 pour... On comprend que le Tribunal n'est pas lié,
5 donc le Conseil de discipline n'est pas lié, mais
6 nous on a plaidé dans ce sens-là, on a mis de la
7 jurisprudence là. C'est ce que j'ai demandé au
8 niveau du Conseil.

9 Q. [175] On va y rester un petit peu pour voir jusqu'à
10 quel point c'est allé ce stratagème-là, parce que
11 vous l'avez vraiment distingué, vous avez dit au
12 début, puis on parle d'octobre deux mille cinq
13 (2005) jusqu'en décembre, surtout les DP, les
14 décomptes progressifs 1 à 5, il y a des directives
15 de changement puis il y a du cas par cas. On vient
16 d'en faire un cas par cas pour deux mille deux cent
17 dollars (2200 \$).

18 R. Exact. Donc, ensuite, on change. On change
19 d'approche. Là, on y va de façon plus unilatérale,
20 tous payeurs confondus. C'est là qu'on rentre...

21 Q. [176] Dans ce qu'on va appeler la réserve?

22 R. La notion de réserve.

23 Q. [177] Les réserves?

24 R. Exact. La notion de réserve budgétaire.

25 Q. [178] Et on va en prendre une, c'est à l'onglet...

1 je vais demander à madame Blanchette de nous amener
2 à l'onglet... pas tout de suite l'onglet 3. On va
3 prendre à la page 68, 71, 72. On va commencer à 68,
4 Madame Blanchette, ce qui va être le décompte
5 progressif 11. Et je vais vous demander...

6 R. On irait à la 68, Madame Blanchette, on descend.
7 Voilà.

8 Q. **[179]** O.K. Et là, là, vous nous expliquez, quand on
9 tombe dans la partie réserve, là on est sorti du
10 cas par cas?

11 R. Exact. Donc, de façon unilatérale, comment c'était
12 comptabilisé, puis là je vous donne simplement un
13 exemple, donc on disait, la seule réserve
14 précédente, la DP-10 et la DP-11, totalise trente-
15 neuf mille deux cent quatre-vingts (39 280 \$).
16 C'est un peu la mécanique que je vous parlais
17 tantôt. Donc, on parle de bons de travail et de
18 lettres. Ici ce n'est pas marqué, mais EMF06-
19 07191108a, donc ça c'est des lettres. Donc, les
20 bons de travail totalisent quinze mille huit cent
21 quatre-vingt-quatorze (15 894 \$), les lettres
22 totalisent douze mille sept cent vingt-cinq
23 (12 725 \$). Si on va en bas, ici, on dit quinze
24 mille (15 000 \$) plus douze mille (12 000 \$) égale
25 vingt-huit six cent dix-neuf et quatre-vingt-sept

1 (28 619,87 \$). Donc, j'avais en réserve quatre-
2 vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts (89 280 \$)
3 moins...

4 Q. **[180]** Quatre-vingt-neuf (89)? Trente-neuf (39).

5 R. Excusez, trente-neuf mille (39 000 \$), trente-neuf
6 mille deux quatre-vingts (39 280 \$), moins le
7 vingt-huit six cent dix-neuf (28 619 \$), donc il me
8 reste en réserve dix mille six cent soixante
9 (10 660 \$).

10 Q. **[181]** Là, on est parti...

11 R. Retenez ce chiffre-là, parce qu'on va le voir plus
12 loin dans le tableau de la firme juricomptable,
13 juste pour vous situer quand on va faire le
14 mouvement des flux monétaires entre la DP-6 et la
15 DP-18, vous allez voir, ce dix mille-là (10 000 \$)
16 ça apparaît.

17 Q. **[182]** On est parti en plein milieu, on est parti au
18 décompte progressif numéro 11.

19 R. Oui, oui, peu importe, mais c'est un exemple.

20 Q. **[183]** Il y avait au début de ce décompte-là, dans
21 la réserve, trente-neuf mille deux cent quatre-
22 vingts dollars (39 280 \$). Ce mois-là ou dans ce
23 décompte-là, on va en retirer pour vingt-huit mille
24 dollars (28 000 \$), donc il reste à la fin du mois
25 dix mille six cent soixante (10 660 \$) qui sera

1 reporté...

2 R. Qui va reporter dans le temps à un autre DP et donc
3 la somme des facturations de la prochaine DP, plus
4 le montant de la réserve, on va venir ensuite
5 soustraire, toujours de la même façon, les lettres
6 bons de travail, puis on y va comme ça, donc de DP
7 en DP. Donc, la DP18... la DP6 à la DP18, donc on
8 part d'une surfacturation de soixante et onze
9 (71 \$), on va le voir tantôt, la somme des
10 surfacturations va totaliser cent soixante-huit
11 mille (168 000 \$), puis quand on va arriver à DP18,
12 on est revenu à zéro. Ça fait que c'est pas quelque
13 chose qui est fait aléatoirement, là. C'est pas
14 quelque chose... parce que madame Gagnon nous dira,
15 elle a été surprise de l'ampleur, elle le savait
16 pas. Pour quelqu'un qui le savait pas, là, nous, on
17 a fait l'ensemble de la trace budgétaire, on
18 balance pas, nous, puis c'est notre problème, d'un
19 dollar (1 \$), ça fait que...

20 Q. **[184]** Sur tout près de cent soixante mille
21 (160 000 \$).

22 R. C'était... c'était suivi, là. Oui. Madame Gagnon,
23 j'ai beaucoup de respect, là, elle savait ce
24 qu'elle faisait.

25 Q. **[185]** Dans ses chiffres, elle le savait...

- 1 R. Oui, oui, oui. Elle était pas perdue madame Gagnon.
- 2 Q. **[186]** Regardez, on va le suivre de celle... on
3 vient de voir un solde de dix mille six cent
4 soixante (10 660 \$), on est à la page 68. Madame
5 Blanchette, amenez-nous à la page 71 qui va être le
6 DP...
- 7 R. 14 celui-là.
- 8 Q. **[187]** ... 14.
- 9 R. Même principe, on va... toujours la même approche,
10 donc on dit...
- 11 Q. **[188]** Regardez en haut, on a d'abord des soldes
12 précédents qui étaient à dix mille six cent
13 soixante...
- 14 R. Qui était notre solde d'avant.
- 15 Q. **[189]** ... et quarante-trois (10 660,43 \$).
- 16 R. Exact. On dit, il y avait une réserve aussi dans
17 DP13 de dix-neuf mille (19 000 \$), donc on a un
18 total en réserve de trente mille trois soixante-
19 quatre (30 364 \$), même approche toujours. On
20 avance un peu, Madame Blanchette. Donc, on vient
21 faire soustraire les bons de travail, les lettres
22 qui totalisent dix-neuf mille (19 000 \$), le
23 trente... trente trois soixante-quatre donc trente
24 mille trois cent soixante-quatre (30 364 \$) moins
25 le dix-neuf mille cinq cent vingt et un (19 521 \$),

1 donc il nous reste encore en réserve dix mille huit
2 cent quarante-deux (10 842 \$).

3 Q. **[190]** O.K. Et peut-être le dernier qu'on verra,
4 juste la page suivante, Madame Blanchette. On parle
5 du solde de dix mille huit cent quarante-deux
6 (10 842 \$) et toujours le même pattern ou le
7 même...

8 R. Toujours la même approche, on continue.

9 Q. **[191]** On le retrouve en haut avec...

10 R. Exact.

11 Q. **[192]** ... avec un crédit, là, qu'on avait un autre
12 crédit à ce moment-là.

13 R. Je vous amène à 73.

14 Q. **[193]** O.K.

15 R. Je voulais juste mentionner que, alors, en août
16 deux mille six (2006), là, j'ai...

17 Q. **[194]** Baissez, Madame Blanchette.

18 R. On descend juste un petit peu plus.

19 Q. **[195]** O.K.

20 R. Exact.

21 Q. **[196]** On veut l'encadré rouge. Merci.

22 R. C'est l'encadré rouge ici. Je fais juste ouvrir une
23 parenthèse. Dans le cadre de ces travaux-là, il y a
24 eu des... une problématique d'ovalisation de
25 conduites, donc à partir du temps où on met une

1 conduite puis qu'on l'enterre, il y a des
2 spécifications - je veux pas rentrer dans les
3 détails - de compactage de sol, de proctor modifié
4 puis et caetera.

5 Q. **[197]** Un problème technique, le tuyau...

6 R. Il y a un problème technique, en gros...

7 Q. **[198]** ... s'est affaissé.

8 R. ... le tuyau s'est affaissé, puis il est devenu
9 ovale. Ce problème-là a été quand même important.
10 C'est ce qui a fait que malgré la fin des travaux
11 en août deux mille sept (2007), qu'il y a eu
12 règlement, donc entente entre les parties, EMF et
13 la Ville. Il y a une transaction qui sera signée,
14 cette entente-là fera en sorte que... dans un bord,
15 EMF va... va corriger les déficiences puis en
16 contrepartie la Ville va libérer les fonds. C'était
17 quand même à cinquante-trois (53) endroits au
18 niveau de la ville. Donc, considérant que madame
19 Gagnon savait pas ce qui était supposé... ce qui
20 était pour se passer dans le temps avec ce problème
21 d'ovalisation-là, ce que j'ai trouvé fascinant,
22 c'est de dire « bon, bien, considérant qu'on sait
23 pas là où on va, puis on sait pas ce qui va se
24 passer, bien, on va quand même créer une réserve
25 budgétaire, pour deux mille sept (2007) et

1 subséquent, pour être sûr que, s'il y a des coûts à
2 absorber, bien, on aura quand même une réserve qui
3 va être... qui va être en place. »

4 Q. **[199]** O.K. Puis, là, on est en deux mille six
5 (2006) quand on fait ce document-là. On se dit « il
6 y a des travaux à faire en deux mille sept (2007),
7 on prend pas de chance, on se crée une réserve. »
8 Essentiellement, c'est ça.

9 R. On se crée une réserve.

10 Q. **[200]** O.K.

11 R. Puis, là, on dit, voyez-vous « ce montant sera
12 rajusté au DP final selon les dépenses réelles
13 encourues. » Puis, là, on vient encore convertir un
14 44. C'est quoi ça? C'est un item de la 269, on est
15 venu encore convertir du MG12 à MG120, puis on
16 s'est fait une réserve de sept mille six cents
17 dollars (7 600 \$) qui est là.

18 Q. **[201]** Madame Blanchette, vous allez nous amener à
19 l'onglet numéro 3 qui n'est pas encore produit.
20 Alors, ça va être...

21 LA GREFFIÈRE :

22 1632.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[202]** ... 1632.

25

1 140P-1632 : Analyse consolidée - Mouvements des
2 flux monétaires

3

4 Peut-être nous expliquer quel est ce document-là,
5 Monsieur Prud'homme.

6 R. Donc, on a retenu les firmes... une firme
7 juricomptable à Accuracy, puis... donc je vous
8 parlais tantôt spécifiquement entre la DP6 et la
9 DP18, j'ai dit « vous allez me faire le mouvement
10 des flux monétaires là-dedans, de la demande
11 jusqu'à la falsification. » Donc, vous voyez ici le
12 dix mille... le dix mille six cent soixante
13 (10 660 \$), il est là. Le dix mille huit cent
14 quarante-deux (10 842 \$), il est là. Le sept mille
15 six cents (7 600 \$), il est là. Alors, comment il
16 faut comprendre ce tableau-là? Donc, toutes les
17 surfacturations, donc les manipulations aux
18 bordereaux, on les voit ici. On les voit ici.
19 Ensuite, on vient soustraire les bons de travail et
20 les lettres, c'est les éléments ici, bons de
21 travail, lettres. Puis c'est ce que la pièce qu'on
22 vous a montré tantôt, donc on partait avec... Là,
23 quand on fait la surfacturation moins les lettres,
24 bons de travail, donc à la première DP, on était
25 négatif, c'est-à-dire que l'entrepreneur avait

1 toujours dans ses coffres l'équivalent de soixante
2 et onze dollars (71 \$) pour des travaux qui
3 n'avaient pas été complétés.

4 Là, je vous montre comment on est venu
5 faire ça de DP en DP puis comment on fait le
6 mouvement des flux monétaires, comment on est venu
7 utiliser ces réserves-là dans le temps pour qu'à la
8 DP18 je finalise avec un dollar (1 \$). Donc, toutes
9 les surfacturations ont été utilisées à travers des
10 lettres et bons de travail, un dans l'autre, ça
11 coïncide, puis on balance pas... bien, en fait, on
12 arrive exactement.

13 La somme des surfacturations, c'est quoi?
14 Comment on est venu extraire des bordereaux? C'est
15 le montant que vous voyez ici, cent soixante mille
16 deux cent... cent soixante-huit mille deux cent
17 cinquante-six (168 256 \$).

18 Q. **[203]** Alors, on voit, en marge à gauche, le montant
19 de cent soixante-huit mille (168 000 \$). Ça, c'est
20 le montant détecté ou établi par Accuracy entre les
21 DP6 et 18.

22 R. Extrait des bordereaux, donc par surfacturation.

23 Q. **[204]** O.K. Et vous, vous parliez tout à l'heure
24 d'un deux cent mille (200 000 \$) en parlant des DP1
25 à 20, c'est parce que vous y ajoutez...

- 1 R. J'y inclus la DP 1 à 5...
- 2 Q. **[205]** Des cas par cas.
- 3 R. ... puis je reprends le fichier Excel puis j'enlève
4 ce qui a été payé par directives de changement...
- 5 Q. **[206]** Oui.
- 6 R. ... c'est un calcul simple, j'arrive alentour de
7 deux cent mille dollars (200 000 \$). Cent quatre-
8 vingt-douze mille (192 000), madame Gagnon parlait
9 de cent quatre-vingt-douze mille (192 000), là.
- 10 Q. **[207]** O.K. Alors, madame Gagnon... Effectivement,
11 on va peut-être aborder ces questions-là. Madame
12 Gagnon, monsieur Moreau, monsieur Rioux, qui a été
13 le surveillant de chantier à la fin, pour la
14 période... à la fin deux mille six (2006) et deux
15 mille sept (2007), ces gens-là ont été rencontrés,
16 vous les avez interrogés...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[208]** ... avec sténographe...
- 19 R. Exact, le quinze (15)... en fait, j'irai pas dans
20 les dates, là, mais fin mai, quinze (15)... du
21 quinze (15) mai au trente (30) mai, j'ai rencontré
22 monsieur Moreau, monsieur Rioux, monsieur
23 Levasseur, qui était le concepteur du site,
24 l'élément épurateur, et puis je vous ai dit,
25 Gagnon. Gagnon, Rioux, Moreau et Levasseur. Au

1 début janvier, j'ai rencontré monsieur Roy, madame
2 Lessard... monsieur Roy du MAMROT, monsieur...
3 madame Lessard du MTQ, monsieur Roy du MAMROT puis
4 monsieur Morisset du CGC, en fait, qui est un
5 détail, c'est un sous-contractant qu'EMF a engagé
6 pour faire le suivi de l'ensemble des demandes sur
7 le chantier. Monsieur Guy Morisset, si je me trompe
8 pas.

9 (10:44:36)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[209]** Excusez-moi, mais monsieur Roy est-ce que
12 c'est monsieur Pierrot Roy?

13 R. Alain Roy.

14 Q. **[210]** Alain Roy. Parce que Pierrot Roy est... de la
15 page 58, ça c'est la personne qui est venue sur le
16 tard pour vérifier les chantiers, est-ce que c'est
17 ça?

18 R. Non, monsieur Pierrot Roy, j'ai...

19 Q. **[211]** Bien, c'est que la note... la note est
20 écrite :

21 Directive émise par Richard Morin,
22 remise à Pierrot Roy.

23 La note où on dit...

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[212]** « Changer la conduite pluviale. »

1 R. Je sais pas. Pierrot Roy, je vais essayer de le
2 trouver dans mes noms. Alors, probablement que
3 Pierrot Roy... bougez pas. Pierrot Roy travaille
4 pour l'équipe d'EMF. Donc, si je retourne à
5 l'organigramme, ça se trouve à être le côté... côté
6 gauche, en bas. Pour l'équipe de projet d'EMF il y
7 avait monsieur St-Louis, monsieur Beauregard,
8 Pierrot Roy était surintendant administration pour
9 l'équipe d'EMF.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[213]** O.K.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[214]** Alors, je vous juste vous amener peut-être...
14 Vous avez rencontré tous ces gens-là et je
15 comprends... On va peut-être commencer avec madame
16 Gagnon. Madame Gagnon, quand vous l'avez
17 rencontrée, est-ce qu'elle a admis ou... admis ce
18 stratagème-là que vous venez de nous expliquer?

19 R. Madame Gagnon est intelligente, donc... puis elle a
20 été transparente, là, dans le sens où, avec ce que
21 j'ai présenté puis la façon que j'ai amené... je
22 l'ai interrogée, je veux pas dire « interrogée »
23 mais la discussion qu'on a eue ensemble dans le
24 cadre de l'enquête, effectivement, madame Gagnon a
25 admis qu'effectivement, elle avait... le processus.

1 Donc, a admis qu'effectivement il y a eu création
2 de réserves budgétaires, qu'effectivement les
3 travaux... elle m'a dit que les travaux qui avaient
4 été payés c'est des travaux qui avaient été
5 exécutés ensemble. En fait, les extra qui ont été
6 payés c'était des travaux exécutés. Elle m'a dit
7 que la Ville, selon elle... elle s'est pas posé la
8 question mais elle était pas au courant parce que
9 c'était trop lourd comme bordereau. Elle a admis
10 qu'elle y a été cas par cas puis qu'ensuite elle y
11 a été par réserves, nonobstant... nonobstant les
12 payeurs. Que c'était une pratique courante chez
13 BPR, dans le temps. Donc, je lui ai demandé
14 carrément la question à savoir : « Si je retournais
15 dans vos dossiers, de vous ou de vos collègues,
16 est-ce que je retrouverais cette pratique-là? Elle
17 m'a dit, possiblement, oui. » Mais qu'ils n'étaient
18 pas les seuls à pratiquer cette façon de faire, ce
19 système-là, c'était une pratique courante dans
20 l'industrie. Donc, madame Moreau nous a dit ça,
21 monsieur...

22 Q. [215] Madame Gagnon.

23 R. Madame Gagnon nous a dit, monsieur Moreau,
24 effectivement, nous a dit...

25 Q. [216] Qui est son patron.

- 1 R. Qui est son patron, il a dit : « Non, non... oui,
2 c'est une pratique courante », mais que c'est une
3 pratique également dans l'industrie. Puis monsieur
4 Rioux nous dit, lui, simplement : « Bien, quand je
5 suis arrivé, ils m'ont expliqué comment ça
6 fonctionnait puis... »
- 7 Q. **[217]** Monsieur Rioux c'est un jeune ingénieur qui
8 commençait?
- 9 R. C'est un jeune ingénieur, c'est un (inaudible).
- 10 LA PRÉSIDENTE :
- 11 Q. **[218]** Mais une pratique courante à quelle hauteur
12 et où?
- 13 R. Une pratique courante de venir falsifier en partie
14 les items au bordereau.
- 15 Q. **[219]** Oui. Donc, d'une façon générale?
- 16 R. D'une façon unilatérale, c'est un système, c'est
17 une façon de faire chez BPR.
- 18 Q. **[220]** Que ce soit au MTQ, que ce soit...
- 19 R. Non, je parle au niveau... je parle au niveau chez
20 BPR. Dans l'industrie, je pense, au niveau des... à
21 ma compréhension c'est une pratique courante au
22 niveau des firmes d'ingénierie. Monsieur Moreau
23 nous dit...
- 24 Q. **[221]** Non, ça, je comprends ça, mais...
- 25 R. Parfait.

1 Q. [222] ... je veux dire, peu importe le payeur,
2 c'est ce que je veux dire.

3 R. Peu importe le payer. Peu importe le payeur.

4 Q. [223] Ou peu importe les travaux qui sont à être
5 effectués?

6 R. Monsieur Moreau... Oui. Monsieur Moreau a été un
7 petit peu plus loin que ça, lui, il nous dit :
8 « Écoutez, là, il faut... il faut... », parce que,
9 dans la discussion qu'on a eue, il m'a dit,
10 « Écoutez... », le premier chiffre que je lui ai
11 mis au bout du nez c'est huit cent cinquante-huit
12 (858) et quelque chose puis il m'a dit, « Écoutez,
13 Monsieur Prud'Homme, là, c'est huit cent cinquante-
14 huit dollars (858 \$). J'ai dit, Ah! je comprends. »
15 Je lui en poppé une deuxième, celle-là est de
16 vingt-huit mille (28 000) : « Ah! il dit, celle-là
17 est plus importante. » Puis je lui en ai poppé une
18 troisième puis j'ai dit : « Celle-là est trente-
19 huit (38), j'ai dit, où ça devient pu banal ça? »
20 Là il m'a dit : « Écoutez... écoutez, moi, j'étais
21 pas au courant », monsieur Moreau nous dit ça dans
22 le temps puis il nous a dit, « Écoutez, c'est une
23 pratique courante mais de cette ampleur-là,
24 normalement on fait pas ça. Mais pour des petits
25 montants, pour éviter en termes de raccourci

1 administratif, bien, oui, effectivement. » Puis
2 monsieur Moreau nous a dit également : « Bien
3 souvent... », bien, pas « bien souvent », mais il
4 dit, « À l'occasion le Ministère nous demande ça
5 aussi, de venir... de venir... de venir... plutôt
6 que de faire toute la paperasserie alentour de ça,
7 bien, effectivement : "Viens donc me mettre une
8 quantité un peu plus haute ici puis c'est that's
9 it". »

10 Alors, j'ai rencontré le MTQ là-dessus puis
11 j'ai posé des questions puis ils ont dit : « Oui,
12 c'est arrivé qu'on a demandé. » Donc, c'est une
13 pratique courante dans l'industrie. Puis, pour
14 répondre à votre question, ils ont dit :
15 « Aujourd'hui c'est quelque chose qui se passerait
16 pu mais, dans le temps, ça se peut qu'à l'occasion
17 ça a pu se passer.

18 Q. **[224]** Et comment détecter ces cas-là?

19 R. C'est... Si à partir du temps... cette ampleur-là
20 n'a pas été détectée, là. Puis dans les faits,
21 c'est des deniers publics qui ont payé l'équivalent
22 parce que je ne peux pas déterminer si le MTQ a été
23 floué pour soixante et un mille (61 000 \$),
24 soixante-sept mille (67 000 \$) parce que les
25 directives de changement n'ont pas été faites, le

1 processus n'a pas été suivi. Mais ce qu'on dit en
2 gros, il y a deux cent mille (200 000 \$) qui ont
3 été extraits de cette affaire-là. On comprend que
4 sur neuf point cinq millions (9,5 M\$), neuf point
5 cinq millions (9,5 M\$) sur onze point sept
6 (11,7 M\$), je pense que le MTQ puis le MAMROT
7 effectivement ont mangé leurs pilules. Le MAMROT
8 nous dit entre autres qu'il y a certains de ces
9 travaux-là, entre autres les égouts pluviaux ont
10 pas été payés. Comment détecter ça?

11 10:51:04

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[225]** Bon, on verra tout à l'heure, Peut-être au
14 niveau des recommandations...

15 R. Faut... faut... oui, j'ai une autre recommanda-
16 tion...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[226]** Si je comprends bien que la délation doit
19 être fortement encouragée.

20 R. Bien moi je pars de plus proche parce que je suis
21 un ingénieur de formation, puis il y a... il y a
22 des pratiques qui sont inacceptables, qui le seront
23 toujours, puis même si les moeurs ou les cultures
24 d'une société changent, il y a... considérant que
25 les firmes d'ingénierie jouent un rôle clef, puis

1 on l'a démontré ici. Excusez, là, je veux pas
2 grimacer mais, ça, là, ça sera toujours
3 inacceptable. Faut... Faut que ces gens-là, il faut
4 qu'ils soient impartiaux puis il faut que ces gens-
5 là soient droits. Puis je ne dis pas que les
6 ingénieurs ne le sont pas, parce que moi, à mon
7 avis, il y a deux ou trois pour cent (2 %-3 %) qui
8 font paraître les quatre-vingt-dix-sept pour cent
9 (97 %), tu sais... Trois pour cent (3 %) de croches
10 font paraître quatre-vingt-dix-sept pour cent
11 (97 %) de droits. Mais il y a des pratiques, puis
12 on les a identifiées ces pratiques-là. Ça fait que,
13 dans les recommandations, une des recommandations
14 que je vais vous faire tantôt, il y a une façon
15 peut-être de faire en sorte que ces pratiques-là
16 viennent s'atténuer ou du moins disparaître.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[227]** Si... On regardera peut-être ça pour finir
19 mais j'aimerais... Vous nous avez dit que vous avez
20 rencontré ces personnes-là. Peut-être monsieur,
21 c'est monsieur Roy du MAMROT que vous avez
22 rencontré.

23 R. J'ai rencontré également monsieur Roy, oui.

24 Q. **[228]** Peut-être sa position ou la position du
25 MAMROT sur la surveillance de ces travaux-là et

1 d'exécution de ce contrat-là. Est-ce qu'il... Est-
2 ce qu'ils ont... Est-ce que lui-même voit des
3 failles dans le rôle du MAMROT?

4 R. En fait j'ai... l'approche, parce que là j'étais en
5 enquête puis je voulais pas mettre... je voulais
6 pas mettre ma preuve...

7 Q. **[229]** O.K.

8 R. ... sur la table. Ça fait que je suis allé chercher
9 l'information. Un, je voulais savoir si
10 effectivement monsieur Roy faisait partie de la
11 « gammick » puis si madame Lessard faisait partie
12 de la « gammick ».

13 Q. **[230]** Madame Lessard, ça c'est au MTQ?

14 R. Oui, le MTQ.

15 Q. **[231]** O.K.

16 R. Dans les faits, j'ai rien au niveau documentaire
17 puis aujourd'hui, j'ai pas déposé de plainte contre
18 ces gens-là, puis à mon avis, je suis persuadé que
19 ces gens-là, en tout cas j'ai rien pour démontrer
20 ça, puis ces gens-là ont été floués, point. Les
21 réactions, quand j'ai rencontré madame Lessard,
22 parce qu'il reste que cette madame-là, c'est une
23 madame qui est compétente pour l'avoir rencontrée.
24 Elle a fait quand même un suivi, on s'entend
25 sporadique, et elle a posé des questions puis elle

1 a... elle était sur les réunions de chantier. Dans
2 le cas de monsieur Roy, la dynamique est
3 différente. La réaction de monsieur Roy a été, dans
4 les deux cas, madame Lessard et monsieur Roy, ils
5 ont gelé, O.K.? Quand j'ai commencé à pousser les
6 papiers sur la table, ils ont gelé, là. O.K.? Puis
7 c'est là, je vais vous le dire, là, il y a eu des
8 silences, excusez, il y a eu des silences de... de
9 deux, puis trois, puis quatre minutes. O.K.? Puis
10 là, j'ai dit « expliquez-moi ça, là », « expliquez-
11 moi ça, là », « expliquez-moi ça, là » puis dans
12 les faits, c'est là que monsieur Roy m'a dit
13 « Écoutez, si on m'avait soumis cette information-
14 là, je l'aurais pas accepté, parce que les égouts
15 pluviaux puis ça, puis ça, puis ça ». Puis c'est là
16 que j'ai demandé à monsieur Roy, je veux ça, je
17 veux ça, je veux ça, je veux ça, puis dans les
18 faits, j'ai rien... Monsieur Roy, je pense, est une
19 victime là-dedans. La... L'expertise est au MTQ,
20 elle n'est pas au MAMROT parce que c'est...
21 l'expertise, à mon avis, puis c'est de là la
22 recommandation de dire, le MAMROT puis le MTQ,
23 madame Lessard, monsieur Roy auraient dû se parler
24 puis dire écoute, on a neuf point cinq millions
25 (9,5 M\$) sur les onze point sept (11,7 M\$). Nous,

1 on devrait mettre en place un système de
2 surveillance pour s'assurer qu'on passe pas au
3 travers.

4 Q. **[232]** Et non pas le sous... sous-délégué à la
5 municipalité ou à BPR?

6 R. Les contacts donc sur les... vous allez retrouver
7 ça dans les notes sténographiques de monsieur Roy,
8 de la rencontre avec monsieur Roy. Monsieur Roy il
9 dit, « Écoutez, là. Deux choses je vais vous dire.
10 la première c'est de dire, moi, là, j'avais un
11 contact strictement avec madame Gagnon. Puis quand
12 madame Gagnon me demandait de payer, elle
13 m'envoyait les documents relatifs à ça, on
14 vérifiait, on signait puis on les envoyait. » Donc
15 ces gens-là étaient nulle part. Dans le cas de
16 madame Lessard, elle était beaucoup plus présente
17 puis posait et beaucoup plus de questions. Moi, il
18 y a quelque chose qui m'a touché dans les propos de
19 madame Lessard, elle m'a dit « Écoutez. Je fais des
20 contrats moi de soixante-quinze (75 M\$) ou cent
21 millions (100 M\$) ici, là. Puis là j'engage une
22 firme d'ingénierie puis combien de checker du
23 checker qu'il faut que je fasse pour être sûre de
24 pas me faire passer, là. » Tu sais, c'est un peu
25 ça, là.

- 1 Q. **[233]** O.K. Alors, madame Lessard qui est au MTQ,
2 eux autres sont au... ils ont une contribution
3 finale de deux point cinq millions (2,5 M\$)...
- 4 R. Deux millions (2 M\$).
- 5 Q. **[234]** ... le MAMROT, on a vu tout près de sept
6 millions (7 M\$)...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. **[235]** ... Le MAMROT qui est un ministère qui
9 accorde des subventions mais qui est pas habitué de
10 superviser des chantiers, c'est ce que vous nous
11 dites aussi?
- 12 R. Bien en fait, l'expertise, moi je pense qu'elle est
13 au niveau du MTQ puis ces gens-là, à la limite,
14 s'ils font des routes comme, je sais pas moi, la 40
15 ou la 73 ou peu importe, puis que c'est des méga-
16 chantiers, je pense ces gens-là, je dis pas qu'il y
17 a pas de faille dans leur système, mais ce que je
18 dis, ces gens-là sont beaucoup plus habilités à
19 gérer ces types de dossiers-là, des égouts, des
20 aqueducs puis de la chaussée que le MAMROT peut
21 l'être.
- 22 Q. **[236]** Les... O.K. Les... Et bon, ces gens-là, alors
23 on voit la contribution des ministères. Maintenant,
24 est-ce que... est-ce que ça a... puis il faut
25 l'aborder aussi, là, pour l'entrepreneur, là, EMF,

1 là, qui est celui qui vous fait une demande
2 d'enquête au début, et qui, on voit a joué avec les
3 quantités à la demande de madame Gagnon, est-ce que
4 lui ça lui a entre autres causé des problèmes aussi
5 cette façon-là d'opérer? Vous l'avez abordé un peu
6 tout à l'heure?

7 R. Ça lui a causé des problèmes...

8 Q. **[237]** Vous avez parlé de la présence d'une firme de
9 génie, d'une firme de spécialistes...

10 R. Bien il a deux, il y a deux choses. Je pense que la
11 meilleure personne pour répondre quelles étaient
12 les intentions de monsieur... de EMF en arrière de
13 ça, je pense qu'il faudrait poser la question à ces
14 gens-là. Mais en gros, ce qui est ressorti,
15 c'est... ça a été un contrôle assez difficile. De
16 là, le petit bout de texte pour dire « Là, vous
17 allez nous aider parce qu'on a de la misère à
18 suivre sur les falsifications, les camouflages. »
19 La deuxième chose c'est, on sait que c'est un
20 dossier qui a été extrêmement houleux. Donc, la
21 première portion des travaux c'était le bassin de
22 rétention au niveau de l'eau potable, il y a eu
23 fissuration là-dedans, la guerre a pogné tout de
24 suite, ça s'est obstiné pas mal puis et caetera,
25 donc il y a eu des tensions qui étaient vives. Donc

1 de là... donc, on savait qu'une demande de
2 compensation, d'ailleurs, il y en a eu deux. Il y a
3 eu une première demande de compensation qui a été
4 déposée ou envoyée à la Ville, à Saint-Gilles le
5 dix-huit (18) avril deux mille sept (2007) et puis
6 donc, pour cette demande de compensation là, en
7 fait, pour baser cette demande de compensation là,
8 il faut comprendre qu'EMF ont obtenu les services
9 de CGC. Ces gens-là étaient sur le chantier puis
10 eux documentaient, documentaient, documentaient.
11 Plus tard, on aura compris que c'était pour les
12 demandes de... de compensation.

13 Q. **[238]** O.K. Peut-être pour terminer, est-ce que du
14 point de vue du bureau du syndic et je veux pas...

15 R. Exact.

16 Q. **[239]** ... je comprends qu'il y a l'Ordre des
17 ingénieurs qui serait appelé à faire des
18 présentations plus tard ici, mais de votre oeil, du
19 bureau du syndic, est-ce que vous auriez déjà des
20 recommandations compte tenu de ce que vous avez
21 appris dans la façon d'opérer dans ce dossier-là?
22 Des recommandations, peut-être, à faire?

23 R. J'en ferais trois. La première, je pense qu'on y
24 est venu tantôt, c'est que je pense qu'idéalement,
25 il aurait fallu que le MAMROT et le MTQ se parlent.

1 À la limite de mettre... pas à la limite, il aurait
2 fallu qu'un surveillant de chantier soit mis là-
3 dessus, je ne sais pas au prorata qui aurait payé
4 comment, mais on s'entend que même si à la limite
5 ça aurait coûté soixante-quinze mille (75 000)
6 parce que de façon absolue il y a eu l'équivalent
7 de douze (12) à quinze (15) mois de travaux là-
8 dedans, là, en portions, même si ça aurait coûté
9 soixante-quinze (75) ou cent mille dollars
10 (100 000 \$), sur neuf point cinq millions (9,5 M)
11 c'est des « peanuts », on s'entend? Mais le fait de
12 mettre un surveillant de chantier sur une entente
13 entre le MTQ et le MAMROT aurait... en fait, moi je
14 pense que ça aurait changé la donne.

15 Pourquoi? Parce que ce troisième
16 surveillant-là, considérant que dans certains cas
17 il y avait plusieurs équipes sur le chantier, ce
18 monsieur-là aurait pu suivre les travaux du MAMROT
19 et MTQ. Deuxièmement, ce monsieur-là, là, aurait
20 été présent au décompte. Là, ça aurait changé la
21 donne.

22 Q. [240] Parce qu'actuellement, tout au long, on a eu
23 deux personnes au décompte?

24 R. Deux personnes. Puis là, là on s'entend que madame
25 Gagnon est plein pouvoir là-dedans, on s'entend? Ça

1 fait qu'elle peut dire à l'entrepreneur : « Bien
2 ça, facture-moi ça. O.K. Je vais te payer ça.
3 Envoie-moi un extra. L'extra que tu m'as envoyé, je
4 vais... paye-toi par celle-là. Paye-toi par celle-
5 là, paye-toi par... » O.K.? Le fait qu'on rentre un
6 troisième joueur là-dedans, bien ça aurait
7 probablement changé la donne.

8 (10:58:00)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[241]** Ça veut dire qu'un surveillant de chantier,
11 vous avez pas l'impression que... ou enfin... ça
12 veut dire que le surveillant de chantier il
13 faudrait qu'il soit là, je vais dire, vingt-quatre
14 (24) heures sur vingt-quatre (24) même si c'est pas
15 ça que vous m'avez dit, là...

16 R. Il surveille les chantiers au même titre que BPR
17 et...

18 Q. **[242]** Mais ça aurait pas empêché BPR de parler avec
19 les entrepreneurs le soir?

20 R. Oui. Là on va venir... là je vais vous faire la
21 deuxième recommandation.

22 Q. **[243]** O.K.

23 R. Moi je pense que, deuxième recommandation, ça fait
24 que le fait de rentrer un surveillant, déjà il y a
25 une troisième personne là-dedans, O.K.?

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[244]** Mais pouvez-vous l'amener votre surveillant
3 jusqu'au décompte progressif? C'est là que vous
4 (inaudible)

5 R. Dans le décompte progressif, là, s'il y a des
6 ententes, puis je comprends, Madame la Présidente,
7 qu'on aurait pu faire ça « off record », là, on
8 aurait pu se retirer puis dire... mais si on
9 s'entend lors des décomptes de quantités réelles
10 qui sont... qui sont en fait irréalistes, bien il y
11 a un monsieur qui entend, il y a un monsieur qui
12 voit, là. Puis les décomptes qui vont être émis
13 ensuite, s'ils reflètent pas ce que lui a entendu,
14 il y a un problème. Ça fait que ça devient... ça
15 devient compliqué, là.

16 Q. **[245]** Lui les a vus les camions...

17 R. Il les a vus les camions...

18 Q. **[246]** ... il a compté le nombre de tonnes qui sont
19 rentrées sur le chantier?

20 R. ... il les a vues les pesées. Je comprends qu'ils
21 peuvent se jaser « off record », là, mais on
22 comprend que les quantités qui vont être... parce
23 que madame Gagnon, ensuite, va donner l'autori-
24 sation des paiements, là, elle va autoriser, elle
25 va recommander ces paiements-là. Mais là, il y a

1 quand même quelqu'un, une troisième personne qui a
2 entendu. O.K.? Ça fait que là, je suis plus sûr que
3 c'est aussi facile de le faire comme ils l'ont
4 fait.

5 La deuxième recommandation, c'est que moi
6 je pense que dans les charges de madame Gagnon, à
7 titre de chargée de projets, on devrait y extraire
8 tout l'aspect financier. O.K.? Par expérience, moi
9 j'étais en industrie avant, moi j'étais maître de
10 mon dossier, donc je faisais les commandes, les
11 programmations, je bâtissais mes systèmes, je
12 faisais... et caetera. Le fait de séparer le
13 financier, d'ôter ça des tâches de madame Gagnon
14 puis lui ôter ce pouvoir-là, c'est-à-dire que les
15 factures c'est-à-dire que madame Gagnon peut encore
16 autoriser, mais elle devra justifier à un tiers,
17 O.K., puis idéalement, ce tiers-là n'aurait pas
18 dû... devrait pas être assis à Charny. Il devrait
19 être assis quelque part Wilfrid-Hamel pour pas
20 qu'il y ait de lien entre ces gens-là.

21 Q. **[247]** Wilfrid-Hamel c'est un autre bureau?

22 R. Excusez-moi, bureau chef. Mais ils peuvent le
23 mettre où ils veulent, mais dans les faits, il ne
24 devrait pas être dans le même bureau. Ce que je
25 veux dire, c'est que ce gestionnaire financier-là

1 pourrait gérer un, deux ou trois projets puis
2 idéalement alterner les équipes. C'est-à-dire que
3 s'il gère un projet avec l'équipe ABC, trois
4 personnes, madame Gagnon, monsieur Moreau, monsieur
5 Rioux, bien le prochain coup, le monsieur... ce
6 même gestionnaire-là devrait peut-être travailler
7 avec une autre équipe, on s'entend? CDE. On
8 s'entend? Mais ça, c'est à la limite. Ce que je dis
9 c'est que juste le fait de sortir l'aspect
10 financier, ôter ce pouvoir-là à madame Gagnon, ça
11 veut dire qu'elle, elle aura à justifier, de dire :
12 « Oui, il faut que je grossisse la conduite de
13 quatre cents (400)... de quatre cent cinquante
14 (450) à six cents (600). » La lettre et les
15 factures, les coupons de pesée, on envoie ça au
16 monsieur financier en haut. Les directives de
17 changements sont faites par le monsieur en haut.
18 O.K.? Ça fait qu'on vient... on vient couper les
19 liens.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[248]** De la même compagnie?

22 R. Ça serait quelqu'un aussi de BPR, mais on le sort
23 du bureau de Charny. Mais là, vous pouvez dire :
24 « Là, il faut que j'en corrompe un autre, là, il
25 faut que j'en corrompe un autre. Il faut que ce

1 monsieur-là vienne faire partie aussi de la

2 « gammick » puis qu'il vienne... »

3 Q. [249] C'est vous qui venez de parler de corruption?

4 R. Ah, excusez.

5 Q. [250] Non, non, c'est parce que vous dites...

6 R. Je retire. Ce que je dis, c'est que je rends ça
7 encore plus...

8 Q. [251] Vous parlez de corruption, là.

9 R. Je viens en fait rendre ça un peu plus compliqué,
10 puis je viens dire, pour que ces falsifications-là
11 ou ce système soit là en place, il faut que je
12 vienne nécessairement convaincre quelqu'un d'autre
13 en plus. O.K.?

14 (11:01:33)

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. [252] Et vous donniez l'exemple tout à l'heure,
17 c'était souvent des quantités de gravier, donc le
18 gravier est amené par camion, il y a des coupons de
19 pesée?

20 R. Il y a des coupons de pesée. On s'entend que les
21 coupons de pesée sont en tonnes métriques, là, mais
22 que... puis que nous, on est en mètres cubes, mais
23 il y a des conversions.

24 Q. [253] C'est ça.

25 R. Les factures rentrent en haut, puis là on vient

1 faire une gestion. Les demandes de la Ville, par
2 exemple, auraient rentré chez le gestionnaire
3 financier, elles n'auraient pas rentré à madame
4 Gagnon. Même si à la limite madame Gagnon aurait
5 dit à l'entrepreneur « vient me surfacturer », ce
6 n'est pas là que ça se décide, c'est en haut. Je
7 comprends que vous dites, même à l'intérieur de la
8 même firme, moi je pense que c'est une personne de
9 plus là-dedans, idéalement la sortir.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[254]** Je comprends, mais c'est parce que juste
12 avant, vous avez dit que chez BPR vous avez parlé à
13 des personnes qui vous ont dit que c'était la
14 pratique à cette époque-là, donc si c'était la
15 pratique à cette époque-là, puis que c'était
16 répandu dans cette compagnie-là, puis vous dites
17 que c'était répandu ailleurs, ce n'est pas parce
18 que ça va à une personne plus haute dans
19 l'administration qui sait que c'est répandu comme
20 pratique...

21 R. Bon point.

22 Q. **[255]** ... que ça changerait quelque chose.

23 R. Moi je pense que...

24 Q. **[256]** Bien, je ne sais pas, là, je discute.

25 R. Bien non, c'est une bonne discussion. Mais bon

1 point. Si c'est une pratique courante,
2 effectivement c'est... le problème ne s'élimine pas
3 pour autant, ou du moins... mais le fait de
4 séparer, moi je pense qu'aujourd'hui... bien, en
5 fait, c'est parce que j'ai fait référence aussi à
6 ma pratique courante. Dans la gestion de projets,
7 quand on était dans les usines, c'était vraiment
8 séparé, puis ça a fait en sorte qu'on ne pouvait
9 pas... j'avais beaucoup de justifications à faire,
10 puis les discussions n'étaient pas directement...
11 les demandes des directives de changement étaient
12 émises par ce monsieur-là, les factures traitées
13 par ce monsieur-là. L'aspect contractuel par
14 rapport à BPR était fait par ce monsieur-là. Oui,
15 effectivement, si c'était une pratique courante
16 dans ces années-là, on aurait eu un peu de
17 problèmes, effectivement, je vous le concède.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[257]** Et puis quand on parle de pratique courante,
20 il faut se rappeler, là, parce qu'on en a traité au
21 début, mais tous ces travaux-là ont été faits dans
22 le cadre de deux programmes d'infrastructures?

23 R. Oui.

24 Q. **[258]** Un qui s'appelait Infrastructure Québec,
25 l'autre Infrastructure Canada-Québec?

1 R. Oui.

2 Q. **[259]** Il y en a eu beaucoup de ces programmes-là...

3 R. Oui.

4 Q. **[260]** ... d'assainissement, d'installation
5 d'aqueducs et d'égouts dans des villes et des
6 villages du Québec dans ces années-là. Il y en a eu
7 de très nombreux de ces programmes-là.

8 R. Oui.

9 Q. **[261]** Dans lesquels c'était toujours les mêmes
10 acteurs qui étaient les payeurs, c'est-à-dire le
11 MAMROT le principale payeur et le MTQ quand ça
12 concernait les routes du Québec?

13 R. Oui, effectivement, il y a eu beaucoup de ces
14 programmes-là. Puis là, je vais y aller avec la
15 troisième et la dernière recommandation, juste pour
16 aller plus loin dans votre raisonnement, parce
17 qu'on a quand même raisonné là-dedans.

18 Q. **[262]** Oui.

19 R. Les bordereaux du MTQ, eux ils appellent ça des
20 bordereaux descriptifs, c'est-à-dire que les items
21 de prédilection comme les graviers, où on traite
22 par volume, puis là je vous donne un exemple, si la
23 269 a, dans ce cas-ci elle a un point neuf
24 kilomètres (1,9 km), puis qu'on a un item au
25 bordereau qui dit, je vous donne un exemple, là,

1 vingt mille mètres cubes (20 000 m³), O.K.? C'est
2 un gros motton. Le bordereau descriptif, en fait
3 c'est identique au bordereau actuel, sauf qu'on
4 vient, pour ces items de volume-là, on vient les
5 découper par chaînage. Par exemple, sur le un point
6 neuf kilomètres (1,9 km), au lieu d'avoir un gros
7 motton de gravier, puis on dit, c'est pour
8 l'ensemble de la route, on va mettre tant de mètres
9 cubes, on y va, on va faire les calculs par
10 section, cent mètres (100 m)...

11 Q. **[263]** Dix-neuf (19) sections de cent mètres
12 (100 m)?

13 R. Dix-neuf (19) sections de cent mètres (100 m). Là
14 j'ai une image simple, c'est beaucoup plus... quand
15 tu as un gros chaudron de soupe, de tirer une
16 louche ça ne paraît pas trop, mais quand tu as ça
17 dans dix-neuf (19) bols, ça devient plus compliqué,
18 là. O.K.? L'autre côté, c'est, pour aller un peu
19 plus loin là-dedans, moi j'ai demandé au MTQ si
20 effectivement il y avait des logiciels où il y
21 avait... on venait calculer ou du moins vérifier
22 les quantités de ces items-là au bordereau.
23 Effectivement, c'est oui, le logiciel s'appelle,
24 sous toute réserve, Chaussées, puis on dit, le fait
25 de couper ça par chaînage, bien, en fait, là on

1 vient gérer une beaucoup... une portion beaucoup
2 plus simple, beaucoup plus petite, puis on est
3 capable maintenant de détecter les variations.

4 Alors, si je reviens à ce que vous me dites
5 tantôt, si on vient couper le financier, mais je
6 comprends que ce monsieur-là fait partie, mais que
7 c'est une pratique courante à l'interne, le fait
8 qu'on aille un bordereau descriptif, il y aurait
9 des variations que ce monsieur-là aurait détectées.
10 O.K.? Puis les payeurs... Ça fait qu'il n'y a pas
11 de solution parfaite, là, mais je pense que le fait
12 de le diviser, moi je maintiens, puis de séparer,
13 puis de venir, d'y aller sur des volumes par
14 section de chaînage, puis... moi je pense qu'on
15 s'améliore. Moi je pense qu'on s'améliore.

16 Q. **[264]** Merci. Je n'ai pas d'autres questions pour le
17 témoin.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[265]** Une petite question de mon côté. Votre
20 enquête, elle a duré deux ans?

21 R. Deux ans.

22 Q. **[266]** Je ne connais pas beaucoup les pouvoirs d'un
23 syndic, mais est-ce que, quand, dans la réalisation
24 de votre enquête, vous avez considéré que vous avez
25 disposé des pouvoirs suffisants, ou vous avez eu

1 des difficultés pendant les deux ans, justement,
2 pour réaliser votre enquête?

3 R. Il y a une question de fonds là-dedans, parce que
4 là on comprend que les frais d'expert qui ont
5 été... que j'ai demandés puis qui m'ont été
6 accordés totalisent environ deux cent dix mille
7 (210 000 \$) là-dedans. O.K., on s'entend que
8 lorsque les ordres professionnels ont été créés en
9 soixante-quatorze (74) puis qu'on regarde les types
10 d'enquêtes aujourd'hui, les fonds ça peut être
11 problématique.

12 La deuxième chose c'est que même si dans le
13 cadre des pouvoirs des syndicats, parce qu'on
14 s'entend que quand j'ai rencontré les intimés, eux
15 ont une obligation de répondre. O.K.? Une
16 obligation de répondre. Malgré ça, ça veut dire que
17 si je demande des documents, ils ont l'obligation
18 de me les donner, puis ça lie également les tiers.
19 Ça marche? Malgré ça, j'ai demandé, j'ai fait lever
20 une ordonnance à la Cour supérieure et puis pour
21 faire les perquisitions. Pourquoi? Parce que, à la
22 limite, quand je me serais présenté chez BPR, ce
23 que je voulais éviter, c'est qu'on fasse le débat
24 sur la validité du pouvoir du syndic puis qu'on se
25 retrouve devant un conseil de discipline avec une

1 pluie de requêtes et qu'entre-temps - puis je dis
2 pas que c'est ça qui aurait arrivé - mais qu'entre-
3 temps, les documents auraient disparus ou du moins
4 on en aurait perdu.

5 Pour m'assurer que c'est... que j'aille
6 chercher l'ensemble de l'information puis qu'on
7 n'ait pas le temps de bouger, on a fait... on a
8 fait lever une ordonnance. On a contourné, mais on
9 a fait lever cette ordonnance-là qui était sous
10 scellé. Et puis quand je me suis présenté chez BPR,
11 il n'y avait plus de discussion à avoir parce que
12 j'avais averti... il y avait un huissier, j'avais
13 un système... le monsieur... des experts en
14 informatique. J'avais... j'avais les camions,
15 j'avais tout, mais j'avais aussi la police qui est
16 en bas pour dire « il y a deux façons de
17 fonctionner, soit en mode collaboration puis je
18 pars avec le stock ou dans tous les cas je vais
19 partir avec le stock ou je vais faire appliquer
20 l'ordonnance puis je vais partir avec les boîtes. »

21 Ça fait qu'au niveau des pouvoirs, même si
22 on a ces pouvoirs-là puis qu'ils sont grands, dans
23 ce cas-ci, pour faire la perquisition, je suis allé
24 chercher une ordonnance pour la faire.

25 Par rapport... nos pouvoirs se limitent par

1 rapport aux individus. O.K. Je comprends qu'il y a
2 des raisons de croire ou que la ville faisait
3 partie de ça. En tout cas, il y a des raisons de le
4 croire, il faudrait..., il faudrait quand même le
5 démontrer et puis... Mais, j'ai pas de pouvoir par
6 rapport à la firme. O.K. Là je comprends qu'il y a
7 des... l'Ordre parle d'un système d'audit, et
8 caetera, mais par rapport aux pouvoirs du syndic,
9 je pense, les pouvoirs sont bien, il y a tout
10 l'aspect d'immunité maintenant. Que je gagne ou que
11 je perde, j'ai une immunité quand même qui est
12 relative. Il y a rien qui empêche la partie adverse
13 de m'amener au civil, puis d'alléguer que j'ai été
14 de mauvaise foi là-dedans. Je comprends qu'il y a
15 l'arrêt Finney qui est là-dessus où on donne des
16 critères assez grands d'incurie, d'insouciance
17 grave, de... de fautes lourdes puis et caetera,
18 mais il reste que de plus en plus les... ces... ces
19 poursuites au civil, là, pour en avoir vécu une pas
20 plus tard que dans les derniers mois. Bien,
21 effectivement, là, avec le dernier jugement qui est
22 sorti, bien, il semble que l'immunité du syndic est
23 pas...

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. [267] Est pas parfaite.

1 R. ... est pas extraordinaire, effectivement. Ça fait
2 que, ça, ça, c'est une lacune que je pense qu'il
3 faut qu'elle soit, au niveau des pouvoirs des
4 syndics, qu'on aille plus loin.

5 Q. **[268]** Merci.

6 (11:09:42)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Est-ce que les parties vont avoir des questions?

9 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

10 Une seule pour le Procureur général.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K. Est-ce que... Maître Houle?

13 Me DENIS HOULE :

14 Non, Madame.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Hamel?

17 Me PIERRE HAMEL :

18 Aucune.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bien, alors, je vais vous inviter à poser votre
21 question avant la pause.

22 R. Bonjour.

23 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-CLAUDE MICHON :

24 Q. **[269]** Bonjour. Marie-Claude Michon, je représente
25 le Procureur général du Québec et, pour les fins

1 ici de votre présentation, le MAMROT et le MTQ.

2 R. O.K.

3 Q. **[270]** Alors, j'ai bien entendu les recommandations
4 que vous avez adressées à madame...

5 R. Qui sont à titre personnel. Exact.

6 Q. **[271]** ... la Présidente et monsieur le Commissaire,
7 et une de celles-ci m'interpelle plus que les
8 autres. Vous vous doutez bien que de demander ou de
9 suggérer que la présence d'un surveillant de
10 chantier du MTQ et du MAMROT nous interpelle. Et
11 j'ai une question pour vous...

12 R. Oui.

13 Q. **[272]** ... elle est toute simple, mais peut-être que
14 la réponse l'est moins. Pourquoi on devrait se
15 méfier des professionnels qui sont membres de votre
16 Ordre au point où on devrait assurer nous-même
17 cette surveillance alors que c'est principalement
18 la raison pour laquelle ils avaient été embauchés
19 par la municipalité?

20 R. C'est la grande question parce que, nous, on dit
21 là-dedans, les firmes d'ingénierie puis les
22 ingénieurs là-dedans, effectivement, puis vous avez
23 raison, les pratiques qui sont là sont
24 inacceptables. O.K. Puis on devrait pas non plus
25 mettre... commencer à mettre des bandages tout le

1 tour de la firme d'ingénierie pour essayer de
2 contrer finalement une pratique qui est
3 inacceptable. Ça fait que c'est pour ça que le rôle
4 du syndic est clair là-dessus. Nous, on va cogner
5 aussi fort qu'il faut pour faire en sorte que
6 les... les gens qui causent problèmes, on va les
7 sortir de la profession pour que les quatre-vingt-
8 dix-sept (97) autres puissent continuer. Ça... ça,
9 c'est... et on travaille dans ce sens-là, nous
10 autres, là, on s'entend.

11 Mais, idéalement, on est dans un monde qui
12 est imparfait. O.K. On est en face ici d'un
13 stratagème et d'une pratique qui a eu lieu, d'une
14 pratique qu'on nous dit qui est dans l'industrie.
15 Effectivement, il ne faut pas se cacher non plus.
16 Je pense qu'il y a quatre-vingt-dix-sept pour cent
17 (97 %) des ingénieurs, je pense, qui font une très
18 bonne job là-dedans. Il y a une petite portion qui
19 est... mais il reste que le fait de mettre une...
20 un surveillant parce qu'il reste que c'est neuf
21 point cinq millions (9,5 M\$) sur onze point sept
22 millions (11,7 M\$), que minimalement on vienne...
23 on vienne vérifier ce qui se passe. Je pense,
24 c'est... c'est pas... c'est pas... en tout cas, ça
25 nous apparaît... ça m'apparaît - je vais parler en

1 mon nom, là - ça m'apparaît acceptable, ça
2 m'apparaît acceptable.

3 Q. [273] Malgré que dans l'enquête que vous avez
4 faite...

5 R. Oui, oui.

6 Q. [274] ... c'était pratiquement pas détectable, à
7 moins qu'on ait une délation.

8 R. Exact. Ça fait que le fait qu'on vienne vérifier ce
9 qui se fait, moi, je pense que... puis c'est pas
10 des coûts extraordinaires, je pense que ça vient
11 changer la donne ça, légèrement. Mais, je suis
12 d'accord avec vous, on peut pas commencer à mettre
13 partout des bandages tout le tour parce qu'il reste
14 que la responsabilité et puis les pouvoirs, puis
15 ces firmes d'ingénierie-là jouent un rôle
16 important, autant au niveau avec la municipalité
17 que par rapport à la gestion du chantier. On
18 s'attend à ce que ces gens-là soient intègres,
19 impartiaux puis qu'ils soient droits. C'est là-
20 dessus qu'on travaille.

21 Q. [275] C'est la raison pour laquelle ils sont
22 embauchés.

23 R. C'est la raison pour laquelle ils sont embauchés.
24 Mais, de mettre des surveillants, je pense que
25 c'est pas extraordinaire, considérant que le MTQ

1 puis le MAMROT a payé neuf point cinq millions
2 (9,5 M\$) sur les onze point sept millions
3 (11,7 M\$), de venir vérifier minimalement ce qui se
4 passe.

5 Q. [276] Je vous remercie, Monsieur Prud'homme.

6 R. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Alors, nous allons prendre la pause
9 maintenant.

10

11 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

12 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

13

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 (11:54:39)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bonjour.

18 M. PAUL-ANDRÉ FOURNIER :

19 Bonjour.

20

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Madame la Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui.

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

1 Vous allez bien?

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui, ça va très bien. Vous-même? Alors, on est...

4 on a un autre témoin, Maître Lussiaà-Berdou.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 On a un nouveau témoin. Excusez-moi, je pensais que

7 ça avait été annoncé par monsieur... par maître

8 Crépeau avant.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Non.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Oui. Monsieur Fournier, Paul-André Fournier, ancien

13 directeur territorial pour la région de Montréal au

14 ministère des Transports.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bonjour, Monsieur Fournier.

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-quatrième
2 (24e) jour du mois d'avril,

3

4 A COMPARU :

5

6 PAUL-ANDRÉ FOURNIER, gestionnaire

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Merci, Madame la Greffière.

12 Q. [277] Bonjour, Monsieur Fournier.

13 R. Bonjour.

14 Q. [278] Donc, je vous ai présenté comme ancien
15 directeur territorial pour la région de Montréal...

16 R. Hum, hum.

17 Q. [279] ... pour le MTQ et vous avez indiqué que vous
18 étiez aujourd'hui gestionnaire.

19 R. Oui.

20 Q. [280] Votre formation initialement.

21 R. Je suis diplômé de l'Université de Montréal en
22 physique.

23 Q. [281] En quelle année?

24 R. Soixante-dix (70).

25 Q. [282] Et vous avez commencé votre carrière

1 immédiatement après vos études?

2 R. Oui. J'ai commencé d'abord au gouvernement fédéral
3 à Énergie, Mines et Ressources et après j'ai passé
4 à Transport Québec.

5 Q. **[283]** Et comme gestionnaire déjà dès le départ
6 ou...

7 R. Non, non, non, j'étais analyste au départ.

8 Q. **[284]** Vous avez... bon, en quelle année vous êtes
9 passé au MTQ?

10 R. Soixante-quatorze (74), de mémoire.

11 Q. **[285]** Et...

12 R. Non, c'est pas vrai. Excusez-moi. Soixante-dix-sept
13 (77).

14 Q. **[286]** Soixante-dix-sept (77).

15 R. Oui.

16 Q. **[287]** Et vous êtes resté combien de temps à
17 l'emploi de ce Ministère?

18 R. Trente et un (31) années.

19 Q. **[288]** Donc, jusqu'en deux mille huit (2008).

20 R. Deux mille huit (2008), novembre deux mille huit
21 (2008).

22 Q. **[289]** Novembre deux mille huit (2008).

23 R. Oui.

24 Q. **[290]** Vous avez donc dit que vous étiez au départ
25 analyste.

1 R. Oui.

2 Q. **[291]** Peut-être me faire un petit survol des divers
3 postes que vous avez occupés au sein du MTQ, s'il y
4 en a plus que...

5 R. Ah! Il y en a plusieurs. Au départ, j'étais
6 analyste au service du transport ferroviaire et
7 après, on a greffé, au service du transport
8 ferroviaire, les dimensions maritimes et aériennes,
9 la partie économique du camionnage aussi. Donc, je
10 suis devenu comme le chef de service multimodale.
11 Et de là je suis devenu gestionnaire.

12 Q. **[292]** On est en quelle année environ?

13 R. Je suis passé gestionnaire autour de quatre-vingt-
14 cinq (85), quelque chose comme ça, et j'ai été dans
15 ce secteur d'activités-là, maritime, aérien,
16 ferroviaire, jusqu'en quatre-vingt-seize (96) où
17 j'ai accepté de déménager à Laval et de devenir le
18 directeur territorial à Laval. J'ai été à Laval de
19 quatre-vingt-seize (96) à deux mille (2000) et je
20 suis arrivé à la direction de l'Île de Montréal en
21 octobre deux mille (2000), je crois.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[293]** Octobre de...?

24 R. Octobre deux mille (2000).

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[294]** Et vous êtes resté à la direction
3 territoriale pour la région de Montréal de deux
4 mille (2000) jusqu'à votre départ du MTQ en deux
5 mille huit (2008)?

6 R. Non, j'ai été à la direction territoriale jusqu'en
7 mars deux mille quatre (2004) et, en mars deux
8 mille quatre (2004), je suis devenu le directeur du
9 bureau de projets pour l'Autoroute 30.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[295]** Pour?

12 R. L'Autoroute 30.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Q. **[296]** Je ne sais pas si on peut peut-être ajuster
15 le micro.

16 R. Je suis peut-être loin un peu, oui.

17 Q. **[297]** Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Là, ça va.

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 Q. **[298]** Peut-être aussi faire attention de...
22 d'adresser vos réponses...

23 R. À madame la Présidente.

24 Q. **[299]** Peut-être brièvement, là, parce que, bon, je
25 suis intéressé par les... les deux derniers postes

1 généralement.

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[300]** En tant que directeur territorial au MTQ,
4 vous exercez quelles fonctions, globalement?

5 R. Bien, globalement, je suis le chef d'orchestre, je
6 suis responsable de l'ensemble des activités de la
7 direction territoriale. Donc, il y a des... il y a
8 des activités du service qu'on appelle « inventaire
9 et plan », donc un service qui est responsable de
10 mesurer l'état du réseau routier et d'élaborer des
11 projets pour ramener le réseau à un niveau
12 acceptable. Il y a le service des projets qui, lui,
13 réalisent les projets identifiés par le service
14 inventaire et plan et il y a un service liaison
15 avec les partenaires et usagers qui est extrêmement
16 important particulièrement à Montréal qui est le
17 lien avec... avec la clientèle au sens très large.
18 Il y a un service support à la gestion, bien sûr,
19 et il y a toute la dimension opérationnelle. Sur la
20 direction de l'île de Montréal, il y a deux centres
21 de service responsables de faire l'entretien du
22 réseau aussi. Donc, c'est des gens qui sont très
23 opérationnels, déneigement, scellement de fissures,
24 entretien des luminaires, et caetera, des tunnels
25 notamment qui demandent... qui demandent un soin

1 très particulier à Montréal.

2 Q. **[301]** Donc, est-ce que la structure est différente?
3 Est-ce que vous avez occupé le même poste pour
4 deux... deux directions territoriales différentes à
5 deux époques?

6 R. Oui, absolument.

7 Q. **[302]** Est-ce que les structures sont sensiblement
8 les mêmes ou est-ce qu'il y a des particularités
9 pour une zone comme Montréal?

10 R. Il y a une différence importante. Laval est semi-
11 urbaine, semi-rurale, alors que Montréal est une
12 direction territoriale essentiellement urbaine,
13 avec un ensemble de problèmes particuliers. Le
14 nombre de structures qu'on retrouve sur l'île de
15 Montréal, ça représente, de mémoire, trente-cinq
16 pour cent (35 %) de la superficie totale des
17 structures qui appartiennent au ministère des
18 Transports qui sont sur l'île de Montréal. Et pas
19 loin de cinquante pour cent (50 %) en valeur de
20 remplacement.

21 Q. **[303]** Ensuite de ça, vous passez, vous avez dit,
22 directeur de projet pour l'Autoroute 30.

23 R. Oui.

24 Q. **[304]** Si vous pouvez m'expliquer un peu...

25 R. C'est une... c'est une longue histoire.

1 Q. **[305]** Peut-être commencer par votre transition, là,
2 vous quittez votre direction, vous avez dit, en
3 deux mille quatre (2004), c'est ça?

4 R. Oui.

5 Q. **[306]** La direction territoriale de Montréal?

6 R. Oui, en mars deux mille quatre (2004)...

7 Q. **[307]** Dans quelles circonstances?

8 R. C'est une demande... une demande expresse du sous-
9 ministre. L'autoroute 30 était un projet qui avait
10 été promis depuis des temps presque immémoriaux, à
11 Montréal, au-delà de trente (30) ans de promesses.
12 Et là il y avait une ouverture, il y avait du
13 financement fédéral qui avait été attaché. Il y
14 avait une ouverture pour réaliser l'autoroute, pour
15 réaliser la promesse, compléter l'autoroute 30. Et
16 c'était un projet en partenariat public, privé,
17 donc c'était un mode de réalisation que le
18 Ministère ne connaissait pas, il avait pas eu de
19 projet en PPP avant.

20 Donc, le sous-ministre... et le sous-
21 ministre adjoint, qui était mon patron, monsieur
22 Hinse, souhaitaient mettre en place un bureau de
23 projet pour se donner un maximum de chance de mener
24 ce... ce projet de complétion de l'autoroute 30 à
25 bon port. Alors, on m'a demandé de mettre sur

1 place, dans le fond, mettre sur pied le bureau de
2 projet de l'autoroute 30 et de l'amener à...
3 jusqu'à l'ouverture.

4 Q. **[308]** Et, ça, ça vous a demandé quatre années de
5 travail?

6 R. Ça a demandé quatre années... moi, j'ai été là
7 jusqu'en novembre deux mille huit (2008), c'est-à-
8 dire jusqu'au moment de la signature de l'entente
9 de partenariat avec le partenaire privé.

10 Q. **[309]** De façon un peu candide, là, dans la mesure
11 où vous nous indiquez c'est une première
12 québécoise, qu'est-ce qui faisait de vous un... un
13 candidat pour...

14 R. Bien, j'imagine...

15 Q. **[310]** ... superviser ça?

16 R. ... l'expérience que j'avais gagnée en gestion de
17 territoire, tant à Laval qu'à Montréal. Montréal,
18 en soi, c'est une école en termes de gestion, là.

19 Q. **[311]** O.K. Parce que l'autoroute 30 en question
20 n'est pas... ne dépendait pas de la direction?

21 R. Non, pas du tout.

22 Q. **[312]** Mais il dépendait de monsieur Hinse, à la
23 DGMO?

24 R. Oui.

25 Q. **[313]** La DGMO, juste pour... parce qu'on a vu ça

1 dans une pièce qu'on...

2 R. Oui.

3 Q. [314] ... va voir dans un instant, là, mais...

4 R. DGMO, Direction générale de Montréal et de l'ouest.

5 Donc, ça couvrait... ça couvrait, notamment,

6 Montérégie ouest, dans laquelle on retrouvait la

7 section de l'autoroute 30 qu'il restait à

8 compléter.

9 Q. [315] On va y revenir dans quelques instants. Et

10 donc, en deux mille huit (2008), vous quittez...

11 bien, vous... vous quittez le ministère?

12 R. Le ministère, oui.

13 Q. [316] Dans quelles circonstances?

14 R. J'avais... j'avais livré ce qu'on m'avait demandé

15 de livrer, il y avait... il existait une entente de

16 partenariat qui était signée, complète, et

17 l'entrepreneur... le partenaire privé, en fait,

18 était prêt à commencer la réalisation. Moi, j'avais

19 moins d'intérêt pour la partie réalisation. J'avais

20 trente et un (31) ans de carrière derrière moi,

21 alors c'était comme une décision un peu naturelle

22 de... de quitter.

23 Q. [317] Donc plus une prise de retraite?

24 R. C'était une prise de retraite, oui.

25 Q. [318] Et vous partez travailler ailleurs ou vous

1 coulez des jours...

2 R. Non...

3 Q. **[319]** ... heureux?

4 R. ... j'ai quitté et j'ai commencé, tout de suite la
5 semaine suivante, chez BPR à titre de vice-
6 président transport pour le secteur ouest de la
7 province.

8 Q. **[320]** Et c'est cette position-là que vous occupez
9 actuellement...

10 R. C'est la position que j'occupe encore aujourd'hui,
11 oui.

12 Q. **[321]** Ça veut dire quoi?

13 R. Bien, c'est beaucoup de planification, de la
14 gestion, de l'administration. Une dimension
15 développement des affaires relativement importante,
16 là, où j'interagis avec des clients potentiels. Je
17 suis à la recherche de nouveaux clients. Je
18 m'occupe aussi de... de la production des offres de
19 service au niveau du contrôle de qualité, de
20 m'assurer qu'on répond bien aux... aux exigences
21 des documents d'appels d'offres. Bref, c'est ce
22 secteur d'activités-là qui est le mien. Et je suis
23 responsable, bien sûr, d'une équipe d'à peu près
24 soixante-cinq (65), soixante-dix (70) personnes.

25 Q. **[322]** Et est-ce que vous avez encore des relations

1 avec le MTQ dans le contexte de ce travail-ci au
2 sein de BPR?

3 R. Occasionnellement, oui.

4 Q. **[323]** Parce que BPR a, évidemment, je pense, si
5 on...

6 Madame Blanchette, si on exhibe la pièce 130P-1552
7 à sa page 13. L'onglet 1, oui.

8 (12:05:14)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Avant que vous poursuiviez, j'ai juste une
11 interrogation.

12 Q. **[324]** Est-ce que BPR a été impliquée dans
13 l'autoroute 30?

14 R. Oui. BPR, en consortium avec Cima et Roche, était
15 la firme qui avait le mandat de donner au ministère
16 des Transports le support en gestion de projet.
17 Donc, ils ont été là depuis début deux mille cinq
18 (2005), à peu près, jusqu'en deux mille... jusqu'en
19 deux mille treize (2013).

20 Q. **[325]** Et votre contrat, vous, pour aller chez BPR a
21 commencé à se négocier quand?

22 R. Après que j'ai eu signé ma démission du ministère.
23 Après que j'ai eu signé ma retraite.

24 Q. **[326]** Vous dites que vous avez commencé... vous
25 dites que vous avez commencé à travailler chez BPR

1 immédiatement après avoir quitté le MTQ?

2 R. J'ai signé mon engagement chez BPR autour du vingt
3 (20) octobre.

4 Q. **[327]** Puis vous avez quitté le MTQ quand?

5 R. Le trente (30) novembre. Mais j'avais signé ma
6 retraite fin septembre, je crois.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Poursuivez.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[328]** Vous avez dit que vous couvrez le secteur
11 ouest.

12 R. Oui.

13 Q. **[329]** Ça couvre quoi comme territoire le secteur
14 ouest?

15 R. Ça couvrirait Laurentides, Lanaudière, Laval, si vous
16 parlez pour BPR, là?

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Q. **[330]** Oui.

19 R. Oui, O.K. Alors, Laval, Laurentides-Lanaudière,
20 Montréal bien sûr, est et ouest Montérégie et
21 Estrie.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[331]** Donc des territoires que vous connaissez
24 bien. Vous avez été directeur territorial à Laval
25 et à Montréal?

1 R. Oui, hum, hum.

2 Q. **[332]** Et vous dites qu'occasionnellement, vous avez
3 eu des contacts avec le ministère des Transports du
4 Québec?

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[333]** Vous êtes dans le développement des affaires,
7 vous cherchez des clients potentiels?

8 R. Oui.

9 Q. **[334]** Vous devez interagir plus qu'à l'occasion
10 avec des gens du ministère des Transports du
11 Québec?

12 R. Non, avec les gens du ministère des Transports,
13 c'est un client qui est là, c'est un client qui
14 publie des appels d'offres publics auxquels on
15 répond. C'est vraiment, mes contacts avec le
16 Ministère sont vraiment très peu fréquents.

17 Q. **[335]** Très peu fréquents ou... et parfois intenses
18 et peu fréquents et intenses ou...?

19 R. Non, très peu fréquents et peu intenses.

20 Q. **[336]** C'est quel genre de contact qui vous reste
21 encore avec le ministère des Transports?

22 R. Ce qui me reste c'est, quand il y a des problèmes,
23 des problèmes majeurs avec une direction
24 territoriale sur un projet, sur des éléments de
25 qualité d'un projet et que ça ne se règle pas au

1 niveau du chargé de projet ou du directeur
2 responsable de ce secteur-là, je vais m'impliquer
3 mais ça représente peut-être trois, quatre contacts
4 par année, là. C'est vraiment...

5 Q. **[337]** Vous êtes pas ingénieur de formation, là,
6 vous?

7 R. Moi je suis pas ingénieur, non.

8 Q. **[338]** Et pourquoi quelqu'un qui est pas ingénieur
9 de formation est impliqué dans un règlement de
10 dossier avec le ministère des Transports du Québec?

11 R. Parce que j'ai passé ma vie dans un monde
12 d'ingénieurs, parce que je comprends leur langage
13 et, mais je me mêle pas des décisions techniques.
14 Je suis capable de comprendre où est-ce qu'ils
15 vont, je suis capable de comprendre leur
16 raisonnement mais c'est sûr que j'interviens pas
17 dans des décisions qui sont du domaine de
18 l'ingénierie.

19 Q. **[339]** Est-ce que parfois vous pouvez intervenir
20 dans le nombre d'heures qui va être associé à un
21 dossier pour, au niveau financier, une fois que BPR
22 a obtenu un contrat? Est-ce que parfois vous
23 participez aux négociations avec le ministère des
24 Transports (inaudible)

25 R. Sur leur plan de travail? Non. Non.

1 Q. **[340]** Quand il y a des ententes...

2 R. Non.

3 Q. **[341]** ... déjà obtenues par BPR, vous êtes pas mêlé
4 dans ça?

5 R. Le plan de travail, ça appartient au chargé de
6 projet. Moi, je suis pas à ce niveau-là du tout.

7 Q. **[342]** Sur un autre aspect, vous êtes gestionnaire
8 puis vous êtes pas le premier, je dirais, personne
9 du ministère des Transports du Québec qui a quitté
10 le ministère des Transports du Québec pour aller
11 travailler dans une entreprise qui est dans le même
12 secteur...

13 R. Oui.

14 Q. **[343]** ... et qui également fait... transige avec le
15 ministère des Transports du Québec. Comment d'un
16 point de vue gestion on peut dans le fond régler ça
17 cette perte d'expertise-là au ministère des
18 Transports du Québec lorsqu'on voit des gens
19 expérimentés comme vous prendre leur retraite puis
20 deux semaines après, commencer à travailler tout de
21 suite pour une firme de génie? Est-ce que c'est pas
22 un problème de gestion, et comment vous... vous
23 voyez ça, là, cette situation-là? Vous devez
24 protéger le ministère des Transports du Québec dans
25 ceci, là.

- 1 R. Oui. Bien écoutez. Moi j'ai vécu trente et un (31)
2 ans au ministère des Transports. Je respirais
3 Transports Québec, j'étais vraiment identifié à
4 Transports Québec. C'est pas une décision simple à
5 prendre. C'est une décision que j'ai mûrie.
6 J'aurais pu continuer mais il y avait plus vraiment
7 de défis. Ce que je faisais, ça devenait de la
8 routine puis c'était moins stimulant. De changer et
9 d'aller s'asseoir dans une firme de génie-conseil
10 comme chez BPR, quand je suis arrivé là le lundi
11 matin, c'est une piqûre d'adrénaline, là, si on
12 veut dire, parce que c'est un monde, c'est l'autre
13 côté de la clôture. C'est un monde que je
14 connaissais pas et c'est un monde à apprendre et à
15 maîtriser. Donc, si on parle de défi, là il y en
16 avait. Et ça, c'est vraiment stimulant.
- 17 Q. **[344]** Mais je vous ramène, je veux vous ramener
18 dans votre peau de gestionnaire au ministère...
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[345]** ... des Transports du Québec, là. Si vous
21 aviez demain matin à faire des recommandations ou à
22 mettre en place quelque mécanisme pour éviter cette
23 fuite d'expertise, là, qui quitte le Ministère
24 après un certain nombre d'années...
- 25 R. Oui.

1 Q. **[346]** ... pour aller travailler dans les faits dans
2 des firmes privées, qu'est-ce... quel genre d'idées
3 vous avez par rapport à ça?

4 R. Je pense qu'il faut garder les gens intéressés. Il
5 faut mettre en place un mécanisme qui permet
6 d'offrir des plans de carrière un peu différents,
7 d'offrir une progression qui est... C'est sûr que
8 tout le monde peut pas devenir sous-ministre
9 adjoint à partir de la machine, là, mais il y a
10 sûrement des façons de réfléchir à des plans de
11 carrière qui permettraient de stimuler les gens qui
12 sont en place, de leur offrir un défi différent,
13 quelque chose à leur mesure, où ils peuvent se
14 mesurer et donner leur capacité dans le fond.

15 12:10:52

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[347]** Si vous me permettez, Monsieur Fournier,
18 j'imagine qu'après trente et un (31) ans de
19 service, le salaire est toujours le même et c'est
20 correct, mais le fait d'obtenir sa pension puis
21 d'aller chercher un revenu supplémentaire...

22 R. Oui.

23 Q. **[348]** ... ça doit certainement faire partie de
24 l'adrénaline que vous avez vécue?

25 R. Ça... c'est un des aspects intéressants

1 effectivement.

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

3 Q. **[349]** Pour qu'on... juste qu'on revienne, parce que
4 mes notes sont un petit peu confuses là-dessus...

5 R. Oui.

6 Q. **[350]** ... bon, vous avez indiqué qu'effectivement
7 BPR avait eu un contrat de supervision sur
8 l'autoroute 30?

9 R. Oui.

10 Q. **[351]** Vous avez dit que ce contrat-là débutait
11 début deux mille cinq (2005)?

12 R. Oui.

13 Q. **[352]** O.K. Vous, vous quittez, bon vous avez dit
14 début... octobre deux mille huit (2008), non
15 c'était septembre deux mille neuf (2009), huit
16 (2008) votre retraite?

17 R. J'ai qui... Ma retraite était effective le trente
18 (30) novembre si je me souviens bien.

19 Q. **[353]** Le trente (30) novembre. Et le vingt (20)
20 octobre, vous étiez déjà à pied d'oeuvre chez BPR?

21 R. Non, j'avais signé un contrat qui définissait mes
22 conditions d'emploi mais je travaillais pas pour
23 BPR, là. J'ai commencé à travailler pour BPR une
24 fois que j'ai quitté le Ministère.

25 Q. **[354]** Parfait. Donc, disons pendant une diz...

1 pendant un mois et des poussières, il y a eu un
2 chevauchement.

3 R. Oui.

4 Q. **[355]** Votre contrat était signé mais vous étiez
5 toujours au Ministère?

6 R. Oui.

7 Q. **[356]** Par ailleurs, c'est vous qui avez approché
8 BPR? BPR vous a approché?

9 R. Non, c'est BPR qui m'a approché.

10 Q. **[357]** Est-ce que, bon, comme monsieur Lachance l'a
11 dit, vous êtes pas le premier qu'on voit...

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[358]** Bon, monsieur Paquet notamment qui est...

14 R. Oui.

15 Q. **[359]** ... passé il y a peu de temps.

16 R. Oui.

17 Q. **[360]** Lui, il est allé chez Genivar. Est-ce que
18 beaucoup de vos collègues de la DT ou d'autres DT,
19 à votre connaissance, ont suivi, disons, un peu ce
20 même, disons, ont ressenti ce même plafonnement
21 puis ensuite, en termes de stimulation et... on
22 choisit d'aller voir dans le privé si on pouvait...

23 R. Oui, je pense qu'on peut dire qu'il y en a quand
24 même plusieurs, là. Oui.

25 Q. **[361]** Vous devez... un nombre ou...

1 R. C'est embêtant. Des collègues... des collègues chez
2 B... chez Transports Québec, il y en a eu peut-être
3 deux ou trois qui étaient dans mon environnement
4 immédiat, là.

5 Q. **[362]** O.K.

6 R. Mais si on regarde, si on élargit à la grandeur du
7 ministère des Transports, on peut parler de, je ne
8 sais pas, peut-être vingt (20) personnes, trente
9 (30) personnes facilement, là.

10 Q. **[363]** Et vous, chez BPR, il y avait plusieurs
11 autres de vos collègues que vous saviez venir...

12 R. Oui.

13 Q. **[364]** ... de Transports Québec?

14 R. Oui, absolument.

15 Q. **[365]** Direction ouest, l'autoroute 30 en question
16 est dans la... est dans la... faisait partie,
17 disons, de votre...

18 R. Elle est dans Montérégie Ouest.

19 Q. **[366]** Donc, ça fait partie de la zone qui était
20 sous votre responsabilité?

21 R. Absolument, oui.

22 Q. **[367]** Une fois chez BPR aussi?

23 R. Oui. Hum hum.

24 Q. **[368]** Vous êtes rentré comme vice-président
25 transports?

1 R. Oui.

2 Q. **[369]** Au secteur ouest?

3 R. Absolument.

4 Q. **[370]** O.K. Donc, ça veut dire que dès votre...
5 votre arrivé chez BPR, vous étiez déjà essentiel-
6 lement en charge de la gestion des travaux que BPR
7 faisait sur ce projet-là?

8 R. Oui.

9 Q. **[371]** Le contrat de BPR pour la supervision de
10 l'autoroute 30 c'est... il est toujours en cours en
11 ce moment?

12 R. Bien l'autoroute 30 est en service, le contrat est
13 à peu près terminé. Il reste peut-être quelques
14 dizaines de milliers de dollars dans le budget mais
15 à toutes fins pratiques, c'est terminé.

16 Q. **[372]** Donc, il y a pas de... c'est pas un PPP qui
17 comprend une période d'entretien, de maintenance et
18 d'entretien?

19 R. C'est... deux choses, là, si on parle de l'entente
20 de partenariat qui est vigueur, cette entente-là
21 couvrait les quatre années de construction et
22 couvre trente (30) ans d'exploitation pour un total
23 de trente-cinq (35) ans. Ça, c'est en... c'est en
24 fonction. Le mandat de BPR est un mandat
25 d'assistance à la gestion de projet qui partait à

1 peu près du moment de la création du bureau de
2 projet de l'autoroute 30, donc en fait, le temps
3 que je fasse un devis, qu'on aille en appel
4 d'offres et qu'on sélectionne une firme. Donc,
5 début deux mille cinq (2005) jusqu'à la... jusqu'à
6 à peu près six mois après la mise en service de
7 l'autoroute. Grossièrement, là, c'est-à-dire que
8 l'autoroute a été mise en service en... j'ai un
9 blanc de mémoire... deux mille douze (2012),
10 décembre deux mille douze (2012), je crois et après
11 ça, il y avait la réception définitive à faire, là,
12 qui couvre à peu près six mois, là. Après ça, il y
13 a des... des... je dirais des services ponctuels à
14 rendre mais c'est vraiment... on n'est plus dans le
15 gros du projet, là, c'est vraiment des broutilles
16 qu'il reste à faire. BPR, avec... en consortium
17 avec CIMA a gagné après ça un mandat pour faire des
18 audits sur la gestion que le partenaire privé fait
19 de l'entente de partenariat qu'il a. Donc ça, c'est
20 un nouveau mandat qui est en cours maintenant, là.

21 Q. **[373]** O.K. Est-ce que chez BPR vous travaillez donc
22 à la supervision de ces contrats-là de façon
23 successive, là, vous avez été appelés à...

24 R. De façon... en fait, moi je m'occupe pas des
25 contrats. Il y a du personnel qui gère ces

1 contrats-là. Moi je m'occupe de gérer le personnel
2 qui est en charge de ces contrats-là. J'interviens
3 pas dans ces contrats-là.

4 Q. **[374]** O.K.

5 R. J'interviens au niveau des... des documents d'appel
6 d'offres mais ça s'arrête là.

7 (12:15:50)

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[375]** Vous venez de nous dire que BPR vient d'avoir
10 un nouveau mandat de gestion des audits du projet
11 de l'autoroute 30?

12 R. Oui.

13 Q. **[376]** C'est-à-dire qu'ils vont s'assurer que le
14 partenaire privé respecte ses engagements?

15 R. Oui.

16 Q. **[377]** C'est ça? C'est ça le mandat que vous avez
17 obtenu?

18 R. Oui.

19 Q. **[378]** Est-ce que vous, vous avez été impliqué dans
20 ce dossier-là?

21 R. J'ai été impliqué dans la production de l'offre de
22 services pour ce mandat-là.

23 Q. **[379]** Pour ce mandat-là?

24 R. Oui.

25 Q. **[380]** Donc et ça, c'est un mandat avec le

1 Gouvernement du Québec? Le ministère des Transports
2 du Québec?

3 R. Oui.

4 Q. **[381]** Donc, c'est une des rares occasions où vous
5 avez été impliqué dans un dossier du ministère des
6 Transports, si je comprends bien?

7 R. Mais j'ai pas d'interaction avec le Ministère dans
8 ça.

9 Q. **[382]** Non mais dans un dossier du ministère des
10 Transports?

11 R. Oui, mais je suis impliqué, si on parle d'offre de
12 services, je les regarde, je les regarde toutes, je
13 les relis, je fais des corrections, je fais des
14 suggestions dans toutes les offres de services.

15 Q. **[383]** Donc, c'est dans plusieurs dossiers où c'est
16 des offres de services qui viennent du ministère
17 des Transports du Québec?

18 R. Oui.

19 Q. **[384]** Bon.

20 R. Oui.

21 Q. **[385]** Est-ce que dans votre entente de départ, est-
22 ce qu'il y a pas une période que vous devez
23 respecter...

24 R. Oui.

25 Q. **[386]** ... où vous transigez pas du tout avec le...

1 R. Il y a une période de deux ans où il nous est
2 interdit de travailler sur des projets dans
3 lesquels on a travaillé au ministère des
4 Transports. Mais en fait, il faut comprendre, là,
5 c'est interdit de travailler dans des projets
6 d'être partie à une offre de services, ce qui
7 conférerait, ce qui me conférerait ou conférerait à
8 BPR un avantage indu parce qu'il y aurait de
9 l'information interne. Mais dans le cas de
10 l'autoroute 30, le mandat était déjà donné à BPR,
11 donc c'était... ça s'appliquait pas, là.

12 Q. **[387]** Mais si je reviens, je vous remets dans votre
13 peau, d'ancien gestionnaire du ministère des
14 Transports du Québec, on voudrait justement
15 s'assurer de garder notre expertise le plus
16 longtemps possible. Si on interdisait à des
17 fonctionnaires du ministère des Transports du
18 Québec, pendant une période de deux ans, de
19 transiger dans des dossiers du ministère des
20 Transports du Québec, que ce soit dans la
21 conception de l'appel d'offres ou même dans des
22 équipes, est-ce que c'est pas là une façon un peu
23 d'avoir une certaine période de temps pour éloigner
24 un peu, là, je dirais les... les... en tout
25 respect...

1 R. Bien, il faut voir...

2 Q. **[388]** ... les vautours du privé qui viennent
3 chercher l'expertise du ministère des Transports?

4 R. Il faut voir c'est quoi... il faut voir ce que
5 serait le conflit d'intérêt. L'interdiction, en
6 tout cas, celle que moi j'ai signée, celle qui
7 était dans mes documents de... quand j'ai quitté le
8 Ministère, visait clairement à protéger les
9 concurrents. Donc, il m'était interdit, s'il y
10 avait eu un deuxième appel d'offres sur l'autoroute
11 30 durant les deux premières années de ma retraite,
12 c'est clair que je n'aurais pas pu participer à
13 l'offre de services et j'aurais pas pu être
14 mentionné non plus dans l'offre de services.

15 Mais si on élargit la situation, si on
16 regarde d'une façon plus large, pourquoi est-ce
17 qu'on empêcherait quelqu'un de travailler dans un
18 dossier, je sais pas moi, à Trois-Rivières, en
19 transport, alors qu'il a fait sa carrière à
20 Montréal puis qu'il n'a probablement jamais connu
21 l'environnement du Ministère de Trois-Rivières. Il
22 n'y a pas vraiment de conflit d'intérêt dans un cas
23 comme ça.

24 Q. **[389]** Il y a la notion de se donner l'objectif de
25 contrôler le conflit d'intérêt, puis on peut avoir

1 l'objectif de vouloir maintenir une expertise au
2 ministère des Transports du Québec et d'éviter
3 d'éloigner les... parce que dans les faits, en tout
4 respect, on est allé vous chercher, notamment parce
5 que vous connaissez bien le ministère des
6 Transports du Québec, quand même, c'est assez
7 évident.

8 R. Sûrement. Oui.

9 Q. **[390]** Donc, si on veut se protéger un peu, là, des
10 firmes privées qui viennent chercher l'expertise,
11 si on interdisait que pendant deux ans les gens ne
12 pourraient pas transiger dans aucun dossier, je ne
13 parle pas juste d'une région à l'autre, là, dans
14 aucun dossier où le ministère des Transports est
15 affecté, soit dans la conception d'appel d'offres
16 ou dans la réalisation d'un projet, est-ce que ce
17 ne serait pas là quand même une mesure que je
18 comprends un peu coercitive, je peux comprendre,
19 mais quand même qui pourrait aider au ministère des
20 Transports du Québec à éloigner les firmes privées
21 de venir chercher son expertise dès que les gens
22 peuvent être admissibles à leur retraite?

23 R. Je ne peux pas être en désaccord avec vous, c'est
24 une mesure qui aiderait le Ministère, mais c'est
25 une mesure qui pénaliserait les individus aussi.

1 (12:19:43)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[391]** Ou mieux encore, s'ils étaient interdits
4 d'aller travailler dans une firme, quelle qu'elle
5 soit, pendant une certaine période de temps, dans
6 le domaine dans lequel ils pratiquaient.

7 R. À ce moment-là, on peut poser la question sur la
8 perte d'expertise, parce que les gens qui quittent
9 et qui sont repêchés par une firme, c'est des gens
10 en général qui sont performants, c'est des gens qui
11 ont une expertise que la firme veut réutiliser. Le
12 danger, si on le regarde d'un niveau social...

13 Q. **[392]** La firme veut surtout utiliser les contacts
14 que la personne avait au MTQ, n'est-ce pas?

15 R. Je pense que c'est plus large que ça. Avec tout le
16 respect que je vous dois, il y a cet aspect-là,
17 mais je pense que c'est plus large que ça. Je pense
18 qu'il y a un besoin de gestionnaires, je parle dans
19 mon cas de gestionnaires d'expérience. Ça peut être
20 d'ingénieurs ou de techniciens d'expérience aussi.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[393]** Mais comme je disais, en tout respect, de
23 toute évidence on est allé vous chercher parce que
24 vous aviez travaillé au ministère des Transports du
25 Québec et que vous étiez certainement utile dans

1 les dossiers touchant le ministère des Transports
2 du Québec, au moins pour bâtir un appel d'offres,
3 ça vous pouvez au moins reconnaître ça, vous le
4 faites.

5 R. Oui, absolument.

6 Q. **[394]** Et c'est dans ce sens-là que si on vous dit
7 que vous pouvez toujours travailler pour des
8 projets dans le privé, mais que pendant un certain
9 temps vous ne pouvez pas toucher à des projets du
10 ministère des Transports du Québec, est-ce qu'on ne
11 donne quand même pas là un juste milieu pour
12 protéger le ministère des Transports du Québec et
13 permettre quand même aux gens de profiter de leur
14 expérience dans le secteur privé, dans d'autres
15 types de donneurs d'ouvrage?

16 R. Je vous dirais que le pendant de cette action-là
17 devrait permettre d'offrir aux individus qui ont le
18 goût de donner encore leur pleine mesure d'avoir
19 une option à l'intérieur, un cheminement
20 intéressant à l'intérieur du ministère des
21 Transports aussi. Je pense qu'il faut y aller des
22 deux côtés, là.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Q. **[395]** D'ailleurs, cette expérience-là sur le PPP,
25 c'en n'était pas une expérience stimulante?

1 R. C'était une expérience assez extraordinaire, oui.

2 Q. **[396]** Ce n'est pas cette expérience-là, notamment,
3 qui a fait de BPR un candidat intéressé, enfin, qui
4 fait de vous un candidat intéressant pour BPR? Est-
5 ce que ce que vous décrivez comme étant, disons, ce
6 qui me semble être une forme de contournement,
7 mettons, de l'esprit, du moratoire ou de la clause
8 de non-concurrence de deux ans, bien, elle s'est
9 appliquée assez spécifiquement dans votre cas en ce
10 qui concerne l'autoroute 30, si je comprends bien?

11 R. Je ne suis pas sûr que je comprends.

12 Q. **[397]** Bien, vous étiez en charge de la gestion du
13 projet de l'autoroute 30...

14 R. Oui.

15 Q. **[398]** ... BPR se voit octroyé le contrat pour la
16 supervision de ces travaux-là. Vous quittez et vous
17 vous retrouvez en charge de notamment ce contrat
18 qui est quand même très important pour BPR?

19 R. Oui. Et je me retrouve en charge...

20 Q. **[399]** Il se trouve que le contrat est déjà accordé,
21 donc forcément vous n'êtes pas en violation
22 directe...

23 R. Non.

24 Q. **[400]** ... de l'engagement que vous signez. Mais un
25 peu comme madame la présidente et monsieur le

1 commissaire vous faisaient signaler, vous semblez
2 conscient qu'on travaille dans une zone grise, là?

3 R. Il faut comprendre que, comme le contrat est
4 accordé, il y a un gestionnaire de projet de BPR,
5 qui est un gestionnaire senior qui est là. Il n'a
6 pas besoin de moi. Moi, je m'occupe d'aller
7 chercher d'autres mandats. Mais il n'a pas besoin
8 de ma contribution dans le mandat de gestion de
9 l'autoroute 30, une fois que j'ai quitté le
10 Ministère. Et je ne lui en donne pas non plus là.

11 Q. **[401]** Juste une petite particularité sur laquelle
12 on... on pourrait revenir. Écoutez, Madame la
13 Présidente, je vais vérifier, je pense qu'on
14 pourrait peut-être, je vois qu'il est midi vingt-
15 cinq (12 h 25), puis je pense qu'il y a un petit
16 problème avec un document que je voudrais utiliser
17 maintenant. Je dévie de mon plan, c'est pour ça que
18 j'ai un... Onglet 36, Madame Blanchette.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Est-ce que vous le produisez?

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

22 On va sûrement éventuellement le produire, mais...

23 LA GREFFIÈRE :

24 Pas tout de suite? O.K.

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

1 Q. **[402]** Juste pour qu'on se comprenne, le contrat de
2 gestion qui est accordé à BPR, je vais peut-être
3 être grossier en disant ça comme ça, mais c'est
4 vous qui leur avez accordé?

5 R. À travers un comité de sélection, oui.

6 Q. **[403]** Donc, vous avez aussi participé au comité de
7 sélection qui accorde ce contrat-là à BPR. Et là,
8 je ne veux pas vous mettre en cause, vous nous avez
9 parlé de deux mille cinq (2005) et si on regarde,
10 bon, peut-être qu'on peut aller à la page 3 de ce
11 document électronique-là, qui comprend un petit
12 courriel qui énonce les membres du comité de
13 sélection, où on voit votre nom. Et on voit que...
14 ça semble être plutôt à la fin de deux mille sept
15 (2007) que le contrat est octroyé.

16 R. Ce n'est pas le même contrat.

17 Q. **[404]** O.K. Donc, vous aviez aussi participé en deux
18 mille cinq (2005) à l'octroi d'un autre contrat?

19 R. Le contrat de gestion initial pour l'autoroute 30,
20 c'est un contrat qui a été accordé, de mémoire
21 c'est mai deux mille cinq (2005), à un consortium
22 qui est BPR-CIMA-Roche. Donc, ce n'est pas celui-
23 là, définitivement.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[405]** Je comprends que vous avez également siégé

1 sur le comité de sélection de ce contrat-là? C'est
2 ce que vous avez...

3 R. Je n'ai pas vu le...

4 Q. **[406]** Bien, tantôt vous avez dit oui en pensant que
5 c'était de ce contrat-là dont on parlait.

6 R. Je m'excuse. Quand j'ai dit que je siégeais sur un
7 comité de sélection, c'était sur le mandat initial.

8 Q. **[407]** C'est ça, deux mille cinq (2005)?

9 R. Deux mille cinq (2005), oui.

10 Q. **[408]** C'est ça?

11 R. Oui.

12 Q. **[409]** O.K. Alors, on voit que vous avez siégé sur
13 un autre comité.

14

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

16 Q. **[410]** Oui, excusez-moi, là je viens de voir que ce
17 n'est pas... il ne s'agit pas du bon document. Ce
18 que je craignais tout à l'heure. Celui-là, c'est
19 pour le déplacement de voies de l'autoroute 20 et
20 ferroviaires sur le territoire de l'île de
21 Montréal. Mais... Bon, à ce moment-là, on y
22 reviendra après...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 On peut suspendre, si vous voulez, Maître...

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

1 Oui, on peut suspendre, puis on reviendra après.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 ... Lussiaà Berdou. Merci.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 (14:06:03)

8 LA GREFFIÈRE :

9 Monsieur Paul-André Fournier, vous êtes sous le
10 même serment.

11 R. Oui.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[411]** Bon après-midi, Monsieur Fournier, Madame la
14 Présidente, Monsieur le Commissaire. On s'est
15 laissé tout à l'heure, on discutait du comité de
16 sélection.

17 R. Oui.

18 Q. **[412]** Bon. Il y a eu une légère confusion parce que
19 je vous ai exhibé un document...

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[413]** ... qui était pas celui que j'avais en tête,
22 mais je pense que vous m'aviez répondu... vous
23 aviez répondu à ma question de façon correcte. Si
24 j'ai bien compris, vous avez siégé sur le comité de
25 sélection qui a octroyé le contrat...

1 R. Oui.

2 Q. **[414]** ... de surveillance de l'Autoroute 30 à la
3 firme BPR en consortium, je pense, de...

4 R. BPR Simard Roche.

5 Q. **[415]** D'accord. Et ça, c'est en deux mille cinq
6 (2005).

7 R. C'est en deux mille cinq (2005).

8 Q. **[416]** Parfait. Est-ce que c'est normal ou est-ce
9 que c'est habituel que quelqu'un dans votre
10 position siège sur un comité de sélection de cet
11 ordre?

12 R. C'est inhabituel. Normalement, en tout cas, dans
13 les années récentes au Ministère, les cadres en
14 général ne siègent pas sur les comités de
15 sélection. Cependant, dans le cas de l'Autoroute
16 30, il s'agissait d'un mandat... un mandat de
17 services professionnels de nature absolument unique
18 et comme j'étais responsable du bureau de projet de
19 l'Autoroute 30, je voulais m'assurer que les
20 critères de sélection qu'on avait mis dans les
21 documents d'appel d'offres seraient bien compris
22 par le comité de sélection. Donc, j'avais demandé
23 au sous-ministre de m'autoriser, dans le fond, à
24 siéger sur le comité de sélection avec d'autres
25 membres dont les membres externes au Ministère,

1 bien sûr.

2 Q. **[417]** Donc, vous avez obtenu une dérogation ou une
3 exception...

4 R. Oui.

5 Q. **[418]** ... enfin, le droit exceptionnel de
6 participer.

7 R. Oui.

8 Q. **[419]** Est-ce que c'est quelque chose - vous avez
9 dit que c'était inhabituel, je le conçois, mais
10 jusqu'à quel point est-ce que ça se produisait?

11 R. Selon moi, c'est très rare.

12 Q. **[420]** Donc, vous, dans votre expérience, vous avez
13 participé, une fois qu'il est devenu disons...
14 sinon interdit, à tout le moins inhabituel parce
15 que je comprends que...

16 R. Oui.

17 Q. **[421]** ... ce n'est pas une interdiction complète,
18 là...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[422]** ... pour des cadres de siéger. Combien de
21 fois vous diriez que vous avez participé à ce genre
22 de processus?

23 R. À l'intérieur du Ministère, jamais. La dernière
24 fois que j'avais participé à un comité de
25 sélection, c'est premièrement avant que je sois

1 cadre au Ministère, donc dans les années quatre-
2 vingt-trois, quatre-vingt-quatre (83-84). J'ai
3 participé à des comités de sélection ailleurs,
4 comme à l'Agence métropolitaine de transport, mais
5 pas à l'intérieur du Ministère, sauf pour celui-là.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[423]** Vous n'avez pas dit qu'en deux mille sept
8 (2007) on vous a exhibé un comité de sélection?

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 On va y venir, mais c'est-à-dire qu'on va y venir
11 maintenant, mais si on va à l'onglet 36...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Non, mais c'est parce que...

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

15 Oui, oui. Non, je suis d'accord, il semble y avoir
16 confusion. Madame Blanchette...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ça, c'est pour dire le moins.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Q. **[424]** Oui. Bon. Là, j'avoue que je vous suis plus,
21 effectivement, Monsieur Fournier. Bon. Si on
22 regarde ce document-là qui est un document du sept
23 (7) novembre deux mille sept (2007), si on va
24 surtout à la page 3 où on a un rapport...

25 R. Oui. Hum, hum.

- 1 Q. **[425]** ... sommaire d'un comité de sélection qui
2 octroie un contrat...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[426]** ... également à BPR, mais dans un consortium
5 formé de Tecsalt et de BPR...
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[427]** ... en date du... bon, c'est quelque part
8 dans le mois de décembre deux mille sept (2007), le
9 document, si on va en bas, est signé du treize (13)
10 décembre deux mille sept (2007).
- 11 R. Oui. Hum, hum.
- 12 Q. **[428]** Et si on va à la page suivante...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. **[429]** Bon. Là, nous, on a caviardé une partie des
15 membres de cet...
- 16 R. Oui. Hum, hum.
- 17 Q. **[430]** ... de ce comité de sélection, mais vous
18 apparaissez.
- 19 R. Oui, absolument. Écoutez, je l'avais complètement
20 oublié celui-là, mais c'est un mandat de même
21 nature, c'est un mandat de gestion pour Turcot dans
22 lequel, moi, j'étais pas impliqué, donc j'amenais
23 une expertise en termes de gestion de projet, mais
24 dans Turcot, c'était pas sous ma responsabilité,
25 donc j'avais été... j'avais été invité.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[431]** Ah! Ce que vous voulez donc dire, si je vous
3 comprends bien...

4 R. Oui.

5 Q. **[432]** ... c'est qu'en deux mille cinq (2005),
6 c'était une des rares fois où vous étiez à la fois
7 impliqué dans le projet et que vous vous êtes donc
8 assuré de faire partie...

9 R. Oui.

10 Q. **[433]** ... du comité de sélection parce que, dites-
11 vous, vous vouliez que vos co... copersonnes qui...

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[434]** ... étaient sur le comité de sélection
14 comprennent bien les spécifications du projet.

15 R. Effectivement, c'est ce que j'ai dit.

16 Q. **[435]** C'est ça.

17 R. Oui.

18 Q. **[436]** Puis on comprend bien que BPR a eu le
19 contrat?

20 R. Oui, mais je connaissais pas BPR à l'époque.
21 C'était un fournisseur comme d'autres.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Q. **[437]** Et, en deux mille sept (2007), donc fin deux
24 mille sept (2007), ce qui...

25 R. Oui.

1 Q. **[438]** ... disons, est huit mois ou neuf mois avant
2 que vous soyez engagé par BPR, là vous les
3 connaissiez, j'imagine, là?

4 R. Oui, bien sûr.

5 Q. **[439]** Et là, si je comprends bien votre
6 explication, c'est que là vous avez siégé parce que
7 c'était une expertise similaire?

8 R. Oui, c'est... ce que je comprends, c'est un mandat
9 de gestion pour l'échangeur Turcot, le projet de
10 l'échangeur Turcot, qui, à l'époque, on se
11 rappelle, devait être réalisé en partenariat
12 public-priv. Avec le temps c'est devenu un projet
13 conception construction, « design build ». Mais, à
14 l'époque, ça devait être réalisé en PPP, donc il y
15 avait comme une... une similarité dans la nature
16 des mandats de gestion. Et, écoutez, je me souviens
17 pas d'avoir siégé là, mais manifestement, j'ai
18 siégé et j'ai dû être invité compte tenu de
19 l'expertise que je détenais en gestion de projets.

20 Q. **[440]** Je vais vous exhiber... Bien, là on voit
21 qu'ici... Bien, en fait, peut-être de mémoire, là,
22 vous semblez pas avoir un souvenir très précis,
23 mais...

24 R. Oui.

25 Q. **[441]** ... là on voit un certain nombre de personnes

1 qui sont indiquées en dessous...

2 R. Hum hum.

3 Q. **[442]** ... identifiées uniquement par leur...

4 R. Leur fonction.

5 Q. **[443]** Leur fonction. Est-ce que... bon, à part le
6 membre externe, forcément, est-ce que les trois
7 autres sont des gens qui sont dans votre
8 hiérarchie, donc des subordonnés?

9 R. Pas du tout.

10 Q. **[444]** O.K.

11 R. Non.

12 Q. **[445]** Je vais vous soumettre...

13 Madame Blanchette, on va exhiber l'onglet 46.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Est-ce que c'était l'onglet 36?

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Oui, excusez-moi, ça c'était 36, vous pouvez le
18 coter, vous avez raison, Madame la Greffière.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Alors, c'est 1633.

21

22 141P-1633 : Documents relatifs au comité de
23 sélection formé pour le contrat 8503-

24 07-HE10

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[446]** Est-ce que vous pourriez simplement nous
3 dire, directeur BP... qu'est-ce que...

4 R. Bureau de projet de l'autoroute 30.

5 Q. **[447]** O.K. L'autre en dessous?

6 R. Adjoint au sous-ministre adjoint à la direction
7 générale de Montréal et de l'ouest.

8 Q. **[448]** O.K. Et l'autre c'est la même chose?

9 R. Directrice, non, bureau de projet du complexe
10 Turcot.

11 Q. **[449]** Ah! O.K.

12 R. Et chef de service, direction de l'est de la
13 Montérégie.

14 Q. **[450]** Merci.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Donc, Madame Blanchette, si on exhibe l'onglet 46
17 maintenant.

18 Q. **[451]** Je vais vous soumettre une version non
19 caviardée.

20 R. D'accord.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Est-ce que vous le cotez maintenant?

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 On va attendre un petit peu. Madame la greffière,
25 on peut le coter tout de suite.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors, c'est 1635 (sic).

3

4 141P-1634 : Comités de sélection du ministère des
5 Transports du Québec sur lesquels
6 Paul-André Fournier a siégé comme
7 membre en 1977 et 2011

8

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Q. **[452]** Premièrement, je note que vous semblez aussi
11 avoir oublié au moins un autre comité de sélection.

12 R. Bon.

13 Q. **[453]** De deux mille sept (2007) aussi, qui est, je
14 vous le concède, à la rigueur, il semble être relié
15 aux questions des transports, mais qui n'est pas de
16 l'Agence métropolitaine des transports, qui est
17 clairement un comité de sélection du ministère des
18 Transports du Québec.

19 R. Hum hum.

20 Q. **[454]** Sur des audits lors du processus
21 d'acquisition de voitures de métro sur le
22 territoire de l'île de Montréal?

23 R. Hum hum.

24 Q. **[455]** Ainsi qu'un autre, en deux mille trois
25 (2003), qui est relié à l'organisation, là

1 j'aimerais que vous m'expliquiez un peu de quoi il
2 s'agissait, si vous lisez, peut-être que ça va vous
3 rafraîchir la mémoire.

4 R. C'est le QZ-10, là, le tout premier en haut?

5 Q. **[456]** Oui.

6 LA GREFFIÈRE :

7 La pièce c'est 1634.

8 R. J'avoue que, celui-là, je le remplace pas du tout.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Q. **[457]** Cela étant dit...

11 R. O.K., je sais ce que c'est. J'avais... j'avais eu
12 une commande de monsieur Hinse de réorganiser la...
13 on est en deux mille trois (2003), donc de
14 réorganiser la direction territoriale de Montréal.
15 Et, pour ce faire, on avait besoin d'un... d'une
16 firme de conseillers en gestion, externe. Et le
17 comité de sélection visait à recruter une firme
18 en... de conseils en gestion, en fait, là, à
19 l'organisation et en gestion.

20 Q. **[458]** Donc, est-ce que c'est un peu, bien, peut-
21 être que je spécule, là, vous me le direz, là, mais
22 est-ce que ce contrat-là a mené à l'octroi ou au
23 développement des contrats qui sont accordés, là,
24 sous ZZ-11, par exemple, là? Puisqu'on...

25 R. Non, je pense qu'il y a aucun lien avec ZZ-11.

1 Q. **[459]** O.K. Donc c'est pas ce genre de contrats-là
2 qui est visé par la réorganisation des services
3 impliqués dans la planification, l'organisation et
4 le suivi des projets majeurs...

5 R. Non, non.

6 Q. **[460]** ... C'est à l'interne pour le MTQ?

7 R. C'est à l'interne. C'est de l'organisation interne
8 de la direction territoriale.

9 Q. **[461]** Est-ce qu'il y en a d'autres que nous
10 aurions, que vous auriez oubliés et que nous
11 aurions oubliés aussi?

12 R. Vous m'avez surpris avec ceux-là. Je me souvenais
13 pas du tout, mais de mémoire, non, je peux pas, je
14 crois pas qu'il y en a d'autres.

15 Q. **[462]** Les individus qui sont mentionnés, parce que
16 là on les voit pas, on les a caviardés, là...

17 R. Oui.

18 Q. **[463]** ... est-ce que là-dedans il y a pour chacun
19 des comités de sélection qui sont mentionnés là, à
20 votre connaissance ou dans votre souvenir, des gens
21 qui ont un lien de hiérarchie avec d'autres membres
22 du même comité?

23 R. Si on regarde QZ-10, le premier en haut, là, celui
24 de deux mille trois (2003), non. Les individus qui
25 sont là sont deux cadres du Ministère ou un cadre

1 et un ancien cadre du ministère des Transports.

2 Donc, probablement un membre externe dans ce cas-
3 là, là.

4 Q. **[464]** Oui, même s'il est pas spécifié, là?

5 R. Oui.

6 Q. **[465]** O.K. Qu'en est-il des autres?

7 R. Si on y va dans l'ordre, deux mille quatre (2004).
8 Deux mille quatre (2004), il y avait évidemment un
9 lien entre Claude Paquet et moi. Si on va en deux
10 mille cinq (2005), il y avait déjà eu un lien entre
11 moi et Jacques Verville, mais il y en avait... Non,
12 c'est pas vrai, excusez-moi, j'ai confondu avec
13 quelqu'un d'autre. Il y avait aucun lien, en deux
14 mille quatre (2004), il y avait aucun lien de... en
15 deux mille cinq (2005), il y avait aucun lien
16 hiérarchique. En deux mille sept (2007), non plus.
17 Le premier deux mille sept (2007), c'est-à-dire,
18 BK-01, il y a pas de lien hiérarchique et le
19 deuxième, il y a pas de lien hiérarchique non plus.

20 Q. **[466]** Donc on aurait seulement l'occurrence entre
21 vous et monsieur Paquet en deux mille quatre
22 (2004)?

23 R. En deux mille quatre (2004), oui.

24 Q. **[467]** Bon. Si je comprends bien, là peut-être que
25 je me trompe, mais le contrat ne semble pas avoir

1 été octroyé. À ce moment-là, je sais pas si vous
2 avez expliqué ce matin qu'il y avait eu plusieurs
3 phases à l'octroi de ces services de gestion de
4 projet pour le parachèvement de l'autoroute 30, là,
5 ou est-ce que celui-là, c'est celui dont vous
6 parliez ce matin, auquel vous avez participé? Parce
7 que là, on a le ZZ-11, là...

8 R. Oui.

9 Q. **[468]** ... qui est celui dont on a discuté, là. Ce
10 précédent-là, le ZZ-04, est-ce que vous vous
11 souvenez de ce qui s'est passé qui a fait que...

12 R. Absol... Non. Absolument pas.

13 Q. **[469]** Vous êtes pas en mesure de dire non plus si
14 c'est essentiellement le même contrat? On voit que
15 le montant est sensiblement le même, là?

16 R. Le montant... Oui, le montant est sensiblement le
17 même. C'est potentiellement la même chose, mais je
18 saurais vraiment pas vous dire.

19 Q. **[470]** Est-ce que vous étiez au courant, bien,
20 clairement vous êtes au courant que les cadres sont
21 pas censés siéger et que c'est la même chose pour
22 des gens qui sont en position d'hié...

23 R. Normalement il devrait pas y avoir de lien
24 hiérarchique à l'intérieur des membres d'un comité
25 de sélection.

1 Q. **[471]** Vous avez indiqué, vous ce matin, que vous
2 avez obtenu ces dérogations. Bon, j'imagine que
3 c'est pour chacun des cas qui sont là puisque...

4 R. La seule dérogation dont je me souviens c'est celle
5 pour le mandat accordé à BPR-CIMA-Roche, parce que
6 je l'avais demandée spécifiquement. Dans les autres
7 cas, dans les autres cas, je le sais pas, mais
8 d'après moi, j'ai dû être invité à participer au
9 comité de sélection.

10 Q. **[472]** Mais si quelqu'un vous invite, vous êtes
11 quand même cadre au MTQ. La règle ne change pas.

12 R. Oui.

13 Q. **[473]** Il faut...

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[474]** ... soit quelqu'un la demande pour vous la
16 dérogation ou que vous la demandiez.

17 R. Je pense que ce qu'il faut faire, c'est regarder la
18 nature de ces mandats de services professionnels
19 là. Ils sont de nature assez particulière. C'est
20 pas des mandats d'ingénierie normaux et je spécule
21 mais ce que je pense c'est que les gens qui, les
22 gens de la gestion contractuelle qui choisissent
23 les membres des comités de sélection, ont dû
24 choisir des... quelqu'un qui oeuvrait dans un
25 domaine de gestion plutôt que dans le domaine de

1 l'ingénierie, plutôt que de prendre un ingénieur
2 qui est dans l'ingénierie comme tel.

3 Q. **[475]** Et donc, ça serait eux qui se seraient
4 débrouillés...

5 R. Selon moi, oui.

6 Q. **[476]** ... pour faire déroger à la règle ou qui
7 considéreraient peut-être qu'elle s'appliquait pas
8 comme tel?

9 R. Dans ce cas-là, probablement qu'elle s'appliquait
10 pas compte tenu de la nature particulière des
11 mandats.

12 Q. **[477]** Monsieur Paquet, si je ne m'abuse, a indiqué
13 que lui était pas au courant de cette règle-là.
14 Est-ce que ça vous paraît plausible?

15 R. Moi je la connaissais, mais c'est sûr que c'est des
16 règles qui appartiennent davantage à la gestion
17 contractuelle qu'aux opérations.

18 (14:20:54)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[478]** Mais quand vous arriviez au ministère des
21 Transports ou quand il s'agissait, à tout le moins,
22 de siéger sur des conseils comme ceux-là, comme sur
23 des comités de sélection, est-ce que quelqu'un vous
24 expliquait ou expliquait à l'ensemble de vos
25 collègues ce qu'il faut pour... les règles à suivre

1 en matière de comité de sélection?

2 R. Non. C'est le genre de... c'est le genre
3 d'information qu'on glane à mesure qu'on progresse,
4 là. C'est sûr que quand vous êtes désigné comme
5 membre d'un comité de sélection, bien là on vous
6 donne des instructions précises sur ce que vous
7 pouvez faire et ne pouvez pas faire quand vous
8 faites l'analyse chez vous et après, quand vous
9 mettez en commun les informations, mais il y a
10 pas... il y a pas une formation spécifique.

11 Q. **[479]** Il y a des directives à suivre et il y a un
12 cahier, j'imagine, de directives?

13 R. Oui.

14 Q. **[480]** Est-ce que vous êtes encouragé à prendre
15 connaissance de ces directives-là lorsque vous
16 arrivez au ministère des Transports?

17 R. Pas à ma connaissance.

18 Q. **[481]** O.K.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

20 Q. **[482]** Les membres externes que vous voyez sur votre
21 liste devant vous...

22 R. Oui.

23 Q. **[483]** ... est-ce qu'il y en a là-dedans qui sont
24 des anciens du MTQ?

25 R. Le seul que je replace comme ancien du MTQ, c'est

1 dans... c'est monsieur Girard dans le mandat de
2 deux mille trois (2003) qui a déjà été un directeur
3 territorial et qui a changé de ministère. Les
4 autres... les autres je les connais pas.

5 Q. **[484]** D'accord. Dans la direction de l'Ouest, est-
6 ce que le mandat que vous occupez, le poste que
7 vous occupez actuellement chez BPR, est-ce que ça
8 comprend l'île de Montréal aussi?

9 R. Oui.

10 Q. **[485]** Ce qui veut dire que le contrat que vous
11 octroyez, que le comité de sélection sur lequel
12 vous siégez octroie, en décembre deux mille sept
13 (2007), à BPR Techsult...

14 R. Oui.

15 Q. **[486]** ... vous le gérez, enfin, il est sous votre
16 juridiction, si je peux dire?

17 R. Je gère... je gère ou je suis responsable du
18 personnel qui va réaliser ce mandat-là, oui.

19 Q. **[487]** Donc, dès votre entrée chez BPR, quelques
20 mois plus tard, vous... inévitablement, vous vous
21 retrouvez à la tête d'une équipe qui...

22 R. Oui.

23 Q. **[488]** ... oeuvre sur ce projet-là?

24 R. Oui.

25 Q. **[489]** Vous jugez pas possible que ça soit pour

1 cette raison-là que BPR vous engage? Un petit
2 remerciement, là, pour...

3 R. Non. Vraiment pas.

4 Q. **[490]** ... votre aide dans le comité de sélection?

5 R. Non, non, vraiment pas.

6 Q. **[491]** On a pris une tangente de bonne heure dans
7 l'interrogatoire pour discuter de cette question-
8 là. Si on revient comme tel à... à vos années au
9 MTQ, si on exhibe l'onglet 27, Madame Blanchette,
10 et l'organigramme qui a été déposé durant le
11 témoignage de votre collègue Paquet la semaine
12 dernière...

13 R. Oui.

14 Q. **[492]** ... qui est l'organigramme pour la direction
15 territoriale Île de Montréal pour l'année deux
16 mille deux (2002), est-ce que ça vous paraît
17 conforme à vos souvenirs?

18 R. En fait, il manque... il manque tous les centres de
19 services, il manque... le soutien à la gestion est
20 là, liaison avec les partenaires et usagers et
21 inventaire et plans qui sont pas là.

22 Q. **[493]** Donc, il manque des services?

23 R. Il manque des services.

24 Q. **[494]** Mais dans le... du point de vue vertical, par
25 rapport à votre...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[495]** Mais ces... ces services qui manquent sont
3 des services qui dépendent de vous aussi, c'est ça
4 que vous voulez dire? Qui seraient donc des... des
5 branches de l'arbre qui iraient à côté du service
6 des projets et du service à la gestion?
- 7 R. C'est ça.
- 8 Q. **[496]** O.K.
- 9 R. Et de mémoire, il y avait deux... deux
10 coordonnateurs. Il y avait Guy Hamel et il y avait
11 monsieur Sauriol.
- 12 Q. **[497]** Donc, monsieur Hamel avait un collègue?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. **[498]** O.K. À la réalisation?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. **[499]** Et au-dessus de vous, monsieur Beaulieu,
17 monsieur Beaudry, monsieur Roussy? Au niveau du
18 sous-ministre?
- 19 R. Ça me semble correct, oui.
- 20 Q. **[500]** Et monsieur Ménard comme ministre?
- 21 R. Je me souviens pas du ministre mais, oui, ça fait
22 du sens. Dans ma mémoire c'était davantage monsieur
23 Chevrette mais c'est possible que ça soit déjà
24 monsieur Ménard.
- 25 Q. **[501]** Si je vous suggère que monsieur Chevrette

1 s'est retiré, je pense... je veux dire, de la vie
2 politique, en tout cas, qu'il a quitté ses
3 fonctions comme député, comme ministre, autour de
4 février deux mille deux (2002), est-ce que ça
5 correspondrait...

6 R. Ça fait du sens, oui.

7 Q. **[502]** Donc, pour l'essentiel de l'année deux mille
8 deux (2002)?

9 R. Monsieur Ménard, oui.

10 Q. **[503]** Vous êtes devenu, si mes souvenirs sont bons,
11 directeur territorial pour Montréal en deux
12 mille... deux mille (2000)?

13 R. En deux mille (2000), oui.

14 Q. **[504]** Vous remplaciez qui?

15 R. Pierre-André Dugas.

16 Q. **[505]** Et qui vous a remplacé à votre départ, en
17 deux mille quatre (2004)?

18 R. Henri Gilbert.

19 Q. **[506]** De façon globale dans le cadre de votre
20 travail, vous collaboriez avec qui, de façon plus
21 régulière, disons?

22 R. Avec Liguori Hinse, qui était sous-ministre
23 adjoint, avec Jacques Gagnon, qui était son
24 adjoint, qui était... qui était un contact
25 extrêmement fréquent. Avec Gilles Roussy, bien sûr,

1 qui était la voie du sous-ministre. Et il y avait
2 des liens significatifs avec les attachés
3 politiques du cabinet du ministre.

4 Q. **[507]** Et vers le bas?

5 R. Et vers le bas, avec les chefs de service, Claude
6 Paquet, Sylvie Marcotte bien sûr et on parle des
7 chefs de centres de service, les deux centres de
8 service et les deux autres services, liaison avec
9 les partenaires et usagers, qui était Michel
10 Bélanger et, inventaire et plans, dont j'oublie le
11 nom.

12 Q. **[508]** Parlez-moi un peu de votre travail avec
13 monsieur Paquet, principalement, là, comment ça se
14 structure, est-ce que vous le voyez tous les jours,
15 est-ce que vous le voyez de façon hebdomadaire?
16 Est-ce que vous suivez le travail qu'il fait?

17 R. Monsieur Paquet est un gars d'expérience... Puis je
18 reviens sur ce que j'ai dit précédemment aux
19 enquêteurs. Moi, j'ai monté, au ministère, du côté
20 des politiques de transport et je suis devenu...
21 j'ai passé du côté des opérations en décembre
22 quatre-vingt-seize (96), quand je suis arrivé
23 directeur à Laval. Donc, il y a toute une partie
24 des opérations que je ne maîtrise pas comme
25 quelqu'un qui a... qui a monté du côté des

1 opérations. Monsieur Paquet a cette expertise-là.

2 Donc, moi, j'ai une grande confiance en
3 monsieur Paquet et je m'appuie beaucoup sur lui
4 pour la partie réalisation de... de travaux,
5 réalisation de contrats.

6 Mon rôle à moi, le rôle que le sous-
7 ministre adjoint m'avait donné c'est un rôle d'être
8 davantage tourné vers l'extérieur, tourné vers la
9 clientèle, tourné vers les partenaires.

10 Donc, le gros de mon temps est passé sur
11 des projets comme Notre-Dame, comme le rond-point
12 Dorval, qui est en négociation avec la Ville de
13 Montréal. Beaucoup de temps avec l'AMT aussi sur
14 les grands projets de l'AMT. Et moins sur la partie
15 réalisation, compte tenu de la présence de monsieur
16 Paquet.

17 Q. **[509]** Et, vous, vous servez de courroie de
18 transmission vers le haut ici, vous rendez compte,
19 si j'ai bien compris, essentiellement à monsieur
20 Hinse?

21 R. Je rends compte à monsieur Hinse, oui.

22 Q. **[510]** Et qu'en est-il, en haut dans la structure,
23 est-ce que vous rendez aussi compte ailleurs de
24 façon régulière ou est-ce que c'est exceptionnel?

25 R. C'est... bien, c'est exceptionnel mais ça arrive

1 quand même sur une base relativement régulière. Le
2 bureau du sous-ministre a souvent des questions à
3 poser sur des projets, sur l'état d'un projet
4 particulier, sur les difficultés qu'on rencontre,
5 et là c'est des liens directs généralement avec
6 Gilles Roussy. Ou avec les attachés politiques, qui
7 ont aussi souvent des questions à poser sur
8 l'évolution d'un projet ou d'une situation
9 quelconque.

10 Q. **[511]** Vous êtes un gestionnaire qui est impliqué ou
11 vous êtes un gestionnaire en retrait?

12 R. Je suis un gestionnaire qui est très impliqué.

13 Q. **[512]** Vous faites le tour des chantiers, ce genre
14 de choses-là?

15 R. Oui, absolument.

16 Q. **[513]** Pourquoi? C'est pas... dans la mesure où
17 votre expertise n'est pas là et dans la mesure où
18 monsieur Paquet semble être...

19 R. Oui, je fais pas le tour des chantiers pour me
20 mêler de ce qui se passe sur les chantiers. Je fais
21 le tour des chantiers pour comprendre la situation
22 dans laquelle on est. C'est quelque chose que
23 j'avais commencé à Laval mais Montréal est une
24 direction territoriale avec un réseau complexe,
25 avec énormément de problèmes, de goulots

1 d'étranglement sur... c'est un réseau qui est
2 saturé; donc, aussitôt qu'on touche, qu'on
3 intervient sur le réseau, on génère des files
4 d'attente significatives. On peut aussi générer des
5 situations dangereuses si on crée des obstacles qui
6 viennent ralentir la circulation, on peut piéger
7 des usagers. Il y a beaucoup de demande de la ville
8 de Montréal, des demandes de l'AMT pour toutes
9 sortes de projets d'aménagement.

10 Alors moi j'ai une préoccupation de
11 comprendre ce qu'il y a sur mon territoire et je
12 suis très présent dans certains chantiers, des
13 chantiers les plus critiques. Je suis présent sur
14 le réseau régulièrement pour voir comment il est
15 entretenu, est-ce qu'il y a des problèmes
16 particuliers. C'est... J'ai vraiment, j'ai une
17 implication importante, là.

18 14:31:19

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[514]** Vous nous avez dit que vous aviez des liens
21 significatifs avec les attachés politiques et par
22 après vous avez dit que dans le fond, ils posent
23 des questions sur les projets.

24 R. Oui.

25 Q. **[515]** Les attachés politiques posent des questions

- 1 sur des projets en cours, des projets à venir?
2 Comment ça... Vous pouvez détailler un peu plus?
- 3 R. Généralement, c'est des questions sur des projets
4 en cours quand il y a une difficulté particulière,
5 s'il y a une plainte. C'est souvent parce qu'il y a
6 une... un citoyen qui s'est plaint au bureau du
7 ministre d'une situation particulière. Et ils
8 veulent avoir une réponse rapidement. Ils veulent
9 avoir, en fait ce qu'ils veulent, c'est un état de
10 situation, là.
- 11 Q. **[516]** Est-ce que parfois les... ils se sont
12 intéressés à des projets à venir qui feraient
13 l'objet d'appels d'offres prochains, qui sont dans
14 la programmation puis éventuellement que vous allez
15 lancer?
- 16 R. Pas de façon significative, pas que je me souviene
17 en fait.
- 18 Q. **[517]** De projets, là, où dans le fond un attaché
19 politique aurait pu vous dire, ce projet-là est
20 dans le comté puis on voudrait savoir s'il va faire
21 l'objet d'un appel d'offres bientôt. Jamais on vous
22 a posé cette question-là?
- 23 R. Ça a pu arriver. Ça a pu arriver.
- 24 Q. **[518]** Ça a pu arriver?
- 25 R. Ça a pu arriver.

1 Q. **[519]** Mais, ou c'est arrivé?

2 R. Mais c'est pas, c'est pas marquant. C'est, je vous
3 dirais... C'est sûrement arrivé mais je dirais,
4 c'est mineur dans leurs interventions, là.

5 Q. **[520]** Quels autres... Quel d'autre genre
6 d'interventions qu'ils ont les attachés politiques
7 avec vous quand vous avez parlé de liens
8 significatifs? Qu'est-ce que ça veut dire?

9 R. C'est beaucoup des états... je reviens là-dessus,
10 des états de situation. Il y a un citoyen qui se
11 plaint d'un problème à une intersection, dans un
12 échangeur, des travaux qui sont dérangeants, puis
13 l'attaché politique veut savoir, pour répondre au
14 citoyen, veut savoir bien, qu'est-ce qu'on fait là,
15 pourquoi on fait ça, est-ce que ça va durer
16 longtemps, est-ce qu'on pourrait pas aménager ça
17 autrement ou...

18 Q. **[521]** Est-ce que parfois l'attaché politique a pu
19 vous demander quelle était l'entreprise qui
20 réalisait le contrat ou la firme de génie qui
21 était...

22 R. Ça... Sûrement.

23 Q. **[522]** Comme la firme de génie qui était sur le
24 contrat aussi, l'attaché politique a pu vous
25 demander cette question-là?

1 R. Ça peut arriver mais je pense qu'ils sont davantage
2 intéressés par la firme qui réalise le contrat.

3 Q. **[523]** Qui réalise le contrat? Mais ils ont pu vous
4 demander quelle firme est dans le dossier, là,
5 pour...

6 R. Ça a sûrement arrivé, oui.

7 Q. **[524]** Oui? C'est beau. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[525]** Alors moi je voudrais revenir sur le fait que
10 vous avez dit que généralement, ce ne sont que des
11 questions sur des projets en cours et que vous avez
12 dit que ça a pu arriver, que ce sont des... c'est
13 peu significatif ou que ce sont des questions
14 mineures.

15 Alors, je comprends que vous le qualifiez
16 comme ça mais moi j'aimerais savoir quelles sont
17 les questions qu'on vous posait pour que nous
18 puissions qualifier si c'était peu significatif...

19 R. Oui.

20 Q. **[526]** ... et mineur?

21 R. Je vous avoue qu'à brûle-pourpoint comme ça, il y
22 en a pas qui me viennent à l'esprit mais je vais
23 fouiller dans ma mémoire pour vous donner cette
24 information-là. Je pourrais revenir peut-être mais,
25 honnêtement, à brûle-pourpoint comme ça, il y a...

1 j'en ai pas qui me viennent... qui me viennent en
2 tête.

3 Q. **[527]** Bien, quand vous dites « peu significatif »
4 ou « mineur », c'est parce que, c'est parce que
5 vous avez quelque chose en tête, là. Sinon, vous
6 seriez pas capable de qualifier quelle est
7 l'intervention de la personne.

8 R. C'est... Ce que je vous... Ma réponse, c'est une
9 impression que je vous donne. Je me souviens
10 d'avoir eu plein de commandes à répondre.

11 Q. **[528]** Mais quelles étaient ces commandes-là? Vous
12 dites que vous avez eu plein de commandes à
13 répondre.

14 R. Oui.

15 Q. **[529]** Quelles étaient... Là vous êtes capable de
16 nous dire qu'il y en avait plein. Alors quelles
17 étaient ces...

18 R. O.K. Je suis capable de vous dire qu'il y en avait
19 plein parce que c'est le genre de téléphone qui
20 arrive un vendredi après-midi à cinq heures (17 h)
21 puis ils veulent une réponse là. Écoutez, j'ai pas,
22 j'ai pas...

23 Q. **[530]** Qu'est-ce qu'il y avait de pressant justement
24 pour que, quel genre de questions pressantes vous
25 posait-on? Là on sait qu'il y en avait plusieurs,

1 que c'était pressant...

2 R. Oui.

3 Q. **[531]** ... alors...

4 R. Écoutez, je vais faire un effort pour me souvenir
5 mais comme ça, honnêtement j'ai... il y en a pas
6 qui me viennent en tête.

7 Q. **[532]** Bien, quelles... écoutez, celles cinq heures
8 (5h00), là, qui arrivaient...

9 R. Oui.

10 Q. **[533]** ... ça pouvait être quoi?

11 R. Honnêtement, j'en ai pas en tête. Mais je vous jure
12 que je vais en trouver.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Q. **[534]** Vous avez pas d'exemple de demandes qui vous
15 sont arrivées inopinément comme ça?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[535]** Vous pouvez pas dire qu'il y a quelque chose
18 qui est arrivé à cinq heures (5h00) un vendredi
19 après-midi à laquelle on vous demandait une réponse
20 immédiate sans nous dire quelle était cette
21 question-là.

22 R. Madame la Présidente, je suis vraiment désolé, mais
23 j'ai aucun exemple qui me vient en tête, à court
24 terme, là, j'en ai pas.

25 Q. **[536]** Continuez, Maître...

1 R. Je suis désolé.

2 Q. **[537]** ... Lussiaà Berdou.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

4 Q. **[538]** Vous vous rendez compte, vers le haut, est-ce
5 c'est organisé par... en réunions hebdomadaires, en
6 réunions mensuelles? Vous parlez d'état de
7 situation puis j'ai cru comprendre que là, il y a
8 des exemples ponctuels qui sont des demandes des
9 citoyens mais il y a une structure, j'imagine, qui
10 est prévue pour...

11 R. Oui. Il y a, avec le sous-ministre adjoint, il y a
12 des réunions régulières, je pense c'est sur une
13 base mensuelle avec l'ensemble des directeurs
14 territoriaux. Il y a aussi là un ensemble de... de
15 questions-réponses qui viennent généralement de
16 Jacques Gagnon quand c'est moins... quand ça fait
17 pas l'objet de quelque chose de vraiment critique.
18 Sinon, c'est monsieur Hinse lui-même qui m'appelle.
19 Alors donc, il y a une reddition de comptes qui est
20 formelle aux mois, puis il y a quelque chose qui
21 est sur une base continue, en fonction de... en
22 fonction des projets, des problèmes, des...

23 Q. **[539]** Est-ce que les attachés politiques, par
24 exemple, vont participer à certaines de ces
25 réunions-là?

1 R. Non. Pas du tout.

2 Q. **[540]** Est-ce que vous avez des réunions ou des
3 forums qui donnent l'occasion à ces individus-là
4 d'échanger avec vous en dehors de ces contacts
5 directs?

6 R. Avec les attachés politiques? Non.

7 Q. **[541]** Mais avec le cabinet du ministre, par
8 exemple, en général, là?

9 R. Les contacts qu'on peut avoir avec le cabinet du
10 ministre puis dans ces années-là, notamment, là, il
11 y avait une préoccupation sur la progression du
12 PGDM, du plan de gestion des déplacements de
13 Montréal. Alors moi, je me souviens qu'on m'ait
14 demandé de bâtir une présentation PowerPoint à
15 présenter au ministre sur l'état des projets qui
16 étaient dans le plan de gestion des déplacements de
17 Montréal.

18 Q. **[542]** Ces états, disons, de devancement incluait
19 quelle forme d'information?

20 R. Bien c'est un rappel de la nature des projets. Ça
21 va situer où chacun des projets est rendu en
22 conception, en appel d'offres, en réalisation. Ceux
23 qui sont en réalisation, à quelle étape on est
24 rendu, comment ça va, est-ce qu'il y a des
25 problèmes ou si on prévoit rencontrer l'échéancier,

1 là, c'est ce genre d'information-là qu'on donne.

2 C'est très factuel.

3 Q. **[543]** Donc là, à ce moment-là, le plan des projets
4 envisagés, le plan des projets en cours...

5 R. Oui.

6 Q. **[544]** ... les étapes, vous vous rendez dans l'appel
7 d'offres qui... qui est adjudicateur, ces
8 informations-là à ce moment-là?

9 R. Non. Cette information-là, en général, fait pas
10 partie. C'est vraiment... c'est vraiment le projet
11 lui-même et non pas la firme qui l'a planifié ou
12 l'entrepreneur qui le construit. Ça fait pas partie
13 des présen... en tout cas, je me souviens pas que
14 ça fait partie des présentations qu'on fait ça.

15 Q. **[545]** Est-ce que ça fait partie des questions qui
16 vous étiez (sic) adressées à l'occasion de ces
17 présentations-là?

18 R. Que je me souviens, non.

19 Q. **[546]** Généralement, dans votre travail, quand on
20 a... ah, petite question avant qu'on passe à autre
21 chose. Tout à l'heure vous avez mentionné un
22 monsieur Sauriol qui travaillait avec monsieur
23 Hamel, c'est bien ça?

24 R. Oui, Jean Sauriol.

25 Q. **[547]** De façon tout à fait... mais vous le savez

1 pas... est-ce qu'il y a un lien entre ce monsieur
2 Sauriol là et les Sauriol qui gèrent la firme
3 Dessau?

4 R. Je crois pas qu'il y ait un lien direct.

5 Q. **[548]** D'accord.

6 R. C'est pas... c'est pas le frère, là.

7 Q. **[549]** Autre petite chose, vous avez mentionné ce
8 matin l'engagement que vous avez signé quand vous
9 avez quitté le MTQ.

10 R. Hum hum.

11 Q. **[550]** Vous avez copie de ça avec vous? Bien enfin
12 avec vous, chez vous?

13 R. Je l'ai pas avec moi, j'en ai sûrement une chez
14 moi, oui.

15 Q. **[551]** Est-ce que vous pourriez vous engager à nous
16 transmettre ça?

17 R. Oui. Bien sûr.

18 Q. **[552]** Madame la greffière s'il vous plaît.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Pourriez-vous le dicter l'engagement?

21 Q. **[553]** Oui. Transmettre copie de l'engagement signé
22 avec le ministère des Transports au moment de son
23 départ.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Ça sera numéro 72.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Merci.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[554]** Est-ce que c'est possible également de
5 prendre l'engagement de nous remettre votre contrat
6 d'emploi avec BPR?

7 R. Oui.

8 Q. **[555]** Ça serait l'engagement 73? Contrat d'emploi
9 avec BPR?

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

11 On peut juste peut-être modifier le 72 pour mettre
12 « contrat d'emploi et »... Ajouter le contrat
13 d'emploi en plus de l'engagement de... signé auprès
14 du MTQ.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Avec PBA?

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 BPR.

19

20 141E-72 : Monsieur Paul André Fournier devra
21 fournir à la Commission copie de son
22 engagement au ministère des Transports
23 au moment de son départ et contrat
24 d'emploi avec BPR

25

- 1 Q. **[556]** Une question générale...
- 2 R. Hum, hum.
- 3 Q. **[557]** ... sur votre travail. Quand une soumission
4 et des soumissions rentrent et qu'il y a un écart
5 significatif avec l'estimé fait par le MTQ...
- 6 R. Hum, hum.
- 7 Q. **[558]** ... c'est quoi le réflexe de la DT?
- 8 R. Là, vous parlez de mon travail au Ministère.
- 9 Q. **[559]** Oui, bien sûr.
- 10 R. O.K. la première... la première réaction, c'est de
11 comprendre d'où vient l'écart. Est-ce que notre
12 estimé est robuste, est bon et fiable et qu'on est
13 en face d'une réaction bizarre du marché? Est-ce
14 que le marché a évolué? Ou est-ce que, au
15 contraire, on a... on a une estimation qui est
16 fautive pour toutes sortes de raisons? Donc, la
17 première réaction, c'est de comprendre d'où vient
18 l'écart.
- 19 Q. **[560]** Est-ce qu'on considère plus probable une
20 option qu'une autre?
- 21 R. Non.
- 22 Q. **[561]** Est-ce qu'on considère essentiellement que
23 l'estimé est erroné?
- 24 R. Je vous dirais que quand on travaille avec des
25 firmes de génie-conseil d'une façon régulière, on a

1 tendance à se fier à ce que nous donnent les firmes
2 de génie-conseil, c'est les premiers partenaires
3 qu'on a, donc on part en général avec la base que
4 l'estimation qu'on a est correcte et valable.

5 Q. **[562]** Puis physiquement... bien « physiquement »,
6 pratique, en termes pratiques, les étapes à
7 franchir pour disons procéder à cette évaluation-là
8 sont lesquelles?

9 R. Bien, dans un premier temps, on demande à la firme
10 de génie-conseil de revoir son... son estimé et de
11 justifier les écarts par rapport à ce qui a été...
12 ce qui a été soumissionné par les entrepreneurs.

13 Q. **[563]** Est-ce que c'est systématique ça ou est-ce
14 que des fois on considère que l'écart est légitime
15 puis, d'instinct, on se dit « il y a une raison
16 apparente pour justifier ça » puis...

17 R. Bien, je vous dirais que c'est du... c'est du cas
18 par cas.

19 Q. **[564]** O.K. Donc, il peut arriver que ce soit pas
20 jugé à propos de faire toutes ces démarches-là.

21 R. Oui.

22 Q. **[565]** De mémoire, quel écart justifierait de ne
23 pas... Vous me dites « c'est du cas par cas », mais
24 j'imagine que quand même il y a des choses...

25 R. Bien, je pense que la règle, c'est la fameuse règle

1 du dix pour cent (10 %). Si on est à l'intérieur du
2 dix pour cent (10 %), on considère qu'on est à peu
3 près correct. Si on dépasse dix pour cent (10 %),
4 là il faut définitivement aller voir qu'est-ce...
5 qu'est-ce qu'il y a derrière ça, pourquoi on a un
6 écart.

7 Q. **[566]** On nous a suggéré que si l'écart, par
8 exemple, entre les soumissions et l'estimé est
9 supérieur à dix pour cent (10 %), le directeur
10 territorial ne peut pas signer le contrat.

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[567]** Est-ce que ça a toujours été vrai? Est-ce que
13 c'est exact? Est-ce que c'est une règle qui
14 était...

15 R. De mon souvenir, ça a toujours été vrai.

16 Q. **[568]** O.K. Alors, c'est pas juste une pratique,
17 c'est carrément une règle.

18 R. Là-dessus, moi, je me fiais à ce qui venait du
19 service des projets et du service du support à la
20 gestion, donc l'expertise sur l'interprétation de
21 la réglementation, pour moi, elle venait de...
22 notamment du soutien en gestion.

23 Q. **[569]** Vous dites que vous faites réviser... vous
24 avez aussi l'option, j'imagine, d'annuler tout le
25 processus.

1 R. Oui. Oui.

2 Q. [570] Cet option-là, elle reste ouverte même si une
3 fois la révision d'estimer l'écart est inférieur,
4 vous pouvez considérer que c'est trop cher
5 objectivement et que vous...

6 R. Le Ministère a toujours le... se réserve le droit
7 de ne pas accorder un contrat même au plus bas
8 soumissionnaire. Ça, c'est dans tous les appels
9 d'offres qu'on a et c'est... de mémoire, c'est dans
10 le cahier des charges et devis généraux aussi.

11 Q. [571] À l'interne, est-ce que vous aviez une -
12 comment dire, je vais utiliser un terme anglais que
13 j'aime pas, mais - une marche à suivre ou des
14 lignes directrices - je vais essayer de pas le
15 faire - pour vous guider dans la détermination si
16 « oui, on annule, oui, on révise, oui, on... »

17 R. C'est... c'est du cas par cas, mais ça demande une
18 analyse des... des conséquences. Il faut vraiment
19 regarder le projet, si on annule l'appel d'offres
20 et qu'on retourne en appel d'offres, bon, il y a
21 une règle, c'est qu'on retourne pas avec exactement
22 le même projet. Il faut modifier un peu l'appel
23 d'offres aussi. Il y a du travail, il y a un
24 travail significatif à retourner en appel d'offres.
25 Et il y a jamais de garantie que, si on retourne en

1 appel d'offres, on va avoir un meilleur prix. Il y
2 a des cas où on obtient un meilleur prix et il y a
3 des cas où il y a pas... il y a pas d'amélioration
4 dans le prix.

5 De mémoire, un bel exemple, là, c'est le
6 Pont de l'île Charron. Je crois, c'était pas dans
7 mon territoire à moi, mais je crois que le
8 Ministère a annulé deux fois l'appel d'offres et,
9 même la troisième fois, c'était pas... c'était pas
10 moins cher. Par contre, dans le cas de Décarie, en
11 deux mille deux (2002) on a annulé l'appel
12 d'offres, on est retournés en... on est retournés
13 en appel d'offres et là on a eu une réduction
14 significative. Donc, c'est embêtant, il y a pas...
15 on peut pas dire que si on scinde le contrat et
16 qu'on retourne en appel d'offres qu'on va
17 nécessairement avoir une baisse.

18 (14:46:41)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[572]** On s'entend que quand le Ministère fait une
21 estimation, il le fait pas à l'aveuglette?

22 R. Non.

23 Q. **[573]** Alors, ce sont des calculs précis?

24 R. Oui.

25 Q. **[574]** Bon. Alors, qu'est-ce que le Ministère

1 pourrait faire pour empêcher, justement, que ces
2 contrats-là soient toujours gonflés ou plus haut de
3 dix pour cent (10 %), pour dire le moindre?

4 R. Je crois pas qu'ils sont toujours gonflés.

5 Q. **[575]** En connaissez-vous qui ont pas été gonflés et
6 qui ont été payés au juste prix, au prix que le
7 Ministère évaluait, si tant est que ce prix-là
8 était un juste prix compte tenu de l'inflation
9 collusionnaire qui s'est créée au fil des ans?

10 R. Je suis pas en mesure de vous donner un exemple au
11 ministère parce que c'est quand même loin dans ma
12 mémoire. Mais récemment on a fait un travail pour
13 un client, qui est en transport aussi, qui est pas
14 le ministère des Transports, où la soumission de
15 l'entrepreneur est sortie à trois pour cent (3 %)
16 de l'estimé que BPR avait fourni. Donc, ça arrive
17 que ça fonctionne.

18 Q. **[576]** Alors, comment faire pour éviter que ça ne
19 fonctionne pas?

20 R. Je pense qu'il faut raffiner les... les méthodes
21 d'estimation.

22 Q. **[577]** Les bordereaux?

23 R. Un, les bordereaux, c'est une chose. Mais les
24 méthodes d'estimation des... des prix unitaires.
25 Les ingénieurs ont leur façon de faire, les

1 entrepreneurs ont une autre façon de faire, elles
2 sont pas interchangeable. Mais il y aurait
3 définitivement à apprendre, du côté des ingénieurs,
4 la façon dont les entrepreneurs montent leurs...
5 leurs soumissions. Ou de créer un... l'autre
6 élément c'est de créer un organisme, une direction,
7 un service à l'intérieur du ministère dont le
8 mandat est de suivre le marché. Autrement dit, de
9 créer une expertise spécifique au lieu de diffuser
10 la capacité de réaliser des... des estimations un
11 peu partout dans les directions territoriales. Il
12 doit y en avoir mais on pourrait avoir aussi une
13 direction centrale, comme il y a une direction des
14 structures au ministère, qui est le lieu de
15 l'expertise en ouvrage d'art. Il pourrait aussi y
16 avoir une direction ou un service de l'estimation
17 avec du personnel dont c'est le rôle essentiel de
18 se tenir au fait de comment évolue le marché,
19 comment les... les coûts des fournitures et... et
20 des équipes de... de construction évoluent.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[578]** Dans un estimé comme ça... « un estimé »,
23 dans un contrat d'environ vingt-cinq millions
24 (25 M), un contrat de construction de vingt-cinq
25 millions (25 M).

1 R. Oui.

2 Q. **[579]** Combien ça peut coûter en firme de génie
3 civil pour obtenir le fameux estimé? Vous, qui avez
4 fait des soumissions, est-ce que vous pouvez nous
5 dire combien ça coûte au gouvernement du Québec
6 pour avoir un estimé de la firme de génie civil
7 pour un contrat de cette importance là?

8 R. Je peux pas vous répondre sur un estimé. Préparer
9 des plans et devis pour un contrat de construction
10 standard, ça représente entre trois et demi (3,5)
11 et cinq pour cent (5 %) de la valeur du contrat,
12 dépendant de la complexité, bien sûr, là. Il y a
13 des ouvrages d'art qui sont tellement standards que
14 c'est rapide de faire les plans. Quand ça devient
15 plus complexe, il faut mettre plus de temps, c'est
16 normal. Mais, c'est ça, le... donc, l'estimé c'est
17 une petite partie de...

18 Q. **[580]** De ce trois à cinq pour cent.

19 R. Oui. C'est une toute petite partie de ça.

20 Q. **[581]** Donc, on peut penser que, quoique les firmes
21 de génie se sont développé des techniques, ils
22 mettent pas énormément de temps pour essayer de
23 raffiner leur estimé aux conditions de marché très
24 changeantes dans le secteur de la construction.
25 Est-ce que ça c'est un peu votre perception aussi?

1 R. Moi, je pense que les estimés sont faits avec
2 l'information dont les firmes disposent. Les firmes
3 disposent de données historiques...

4 Q. **[582]** De données historiques.

5 R. ... elles ont pas accès à l'information dont les
6 entrepreneurs disposent, qui est de l'information
7 sur la productivité de leurs équipes. C'est
8 vraiment deux approches différentes.

9 Q. **[583]** Sur les prix courants. Sur les prix courants
10 des matériaux. Mais, dans ce cas-là, est-ce que ça
11 vaut la peine de payer pour un estimé d'une firme
12 de génie si, dans le fond, ces données historiques
13 là, vous pouvez les centraliser au ministère des
14 Transports puis les faire vous-mêmes?

15 R. Ce que j'avais... ce que j'avais en tête c'était
16 plus que juste ramasser des données historiques. Ça
17 prend quelqu'un... ça prend un vrai estimateur, et
18 il y en a des professionnels, là, qui va s'attarder
19 à comprendre et à suivre le marché. Parce que le
20 marché réagit en fonction de la demande. Si on va
21 en appel d'offres en... je pense que ça a été dit
22 par monsieur Paquet hier, si on va en appel
23 d'offres en janvier, février, en général on va
24 avoir des bons prix. Si on va en appel d'offres en
25 juillet, quand les carnets de commandes sont

1 pleins, c'est sûr ça va coûter plus cher. Mais cet
2 élément-là, si on veut avoir une bonne estimation,
3 il devrait être pris en compte aussi.

4 Q. **[584]** Oui mais c'est parce que là, présentement, le
5 ministère des Transports paie des firmes de génie
6 pour avoir des estimés essentiellement basés sur
7 des données historiques qui tiennent pas compte
8 nécessairement, là, de l'évolution récente du
9 marché.

10 R. Bien...

11 Q. **[585]** Est-ce que c'est un exercice qui vaut la
12 peine d'autant plus qu'il est important puis si
13 l'écart est plus que dix pour cent (10 %), l'appel
14 d'offres peut être annulé. L'écart entre un estimé
15 calculé, je dirais approximativement sur des
16 données historiques, puis alors qu'un estimé
17 d'entrepreneur qui joue son profit est différent,
18 là.

19 R. Je vais quand même me permettre de vous dire que je
20 pense que les ingénieurs qui font les estimations
21 sont quand même des gens sérieux, là. C'est juste
22 qu'ils ont pas la même information.

23 Q. **[586]** Je doute pas du côté sérieux. Je doute pas
24 non plus que présentement vous-même vous en faites
25 dans votre boîte, là...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[587]** ... quand vous lancez des appels d'offres,
3 là. Je comprends que vous...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[588]** ... ce marché-là, il est aussi, il est le
6 vôtre maintenant, là.
- 7 R. Aussi, oui.
- 8 Q. **[589]** Moi ma question c'est : compte tenu de
9 l'importance justement de l'approche qui est de
10 dire qu'on doit, on annule un appel d'offres
11 lorsque l'écart est plus que dix pour cent
12 (10 %)...
- 13 R. Hum, hum.
- 14 Q. **[590]** ... entre les prix soumis et les estimés, et
15 que ces estimés-là sont faits peut-être
16 professionnellement mais restent quand même
17 approximatifs sur des données historiques, est-ce
18 que ça vaut la peine dans le fond de, à chaque
19 contrat d'aller chercher...
- 20 R. Mais...
- 21 Q. **[591]** ... un estimé d'une firme de génie alors que
22 le Ministère, à l'interne, pourrait faire aussi
23 bien probablement s'ils avaient ces données
24 historiques là et s'il les cumulait?
- 25 R. La question est intéressante mais le Ministère

1 pourrait se donner ces... pourrait probablement
2 réaliser les estimés. Il y a quand même, pour faire
3 l'estimé, ça demande quand même une compréhension
4 de la nature du travail, là. C'est pas quelque
5 chose d'artificiel à côté, là. Moi je pense qu'il y
6 a un intérêt à ce que l'estimé demeure, soit fait
7 par l'ingénieur concepteur du projet, puis il y en
8 a besoin d'un évidence, là. On peut pas ne pas
9 avoir, on peut pas avoir un projet sans estimé,
10 c'est sûr, là.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12 Q. **[592]** Ça tombe bien qu'on... on se dirige dans la
13 bonne direction parce que je voudrais discuter avec
14 vous d'une situation où vous semblez avoir remis en
15 doute de façon assez, disons, je dirais pas
16 agressive mais en tout cas, sérieuse...

17 R. Oui.

18 Q. **[593]** ... le travail fait par une de ces firmes-là,
19 là. Si, Madame Blanchette, vous voulez bien aller à
20 l'onglet 3. On peut commencer par la dernière page
21 du document. Nous sommes dans le rapport de
22 soumission pour ce qu'on a appelé le lot 1...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[594]** ... du projet du rond-point de l'Acadie.

25 R. Oui.

1 Q. **[595]** Où on avait donc les trois soumissionnaires :
2 Infrabec, Concordia et GTS...

3 R. Oui.

4 Q. **[596]** ... qui ont déposé des soumissions qui se
5 plaçaient à cent cinquante (150 %), cent cinquante
6 et un (151 %) et cent cinquante-quatre pour cent
7 (154 %) de la valeur de l'estimé.

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[597]** Là je voudrais que vous me guidiez un petit
10 peu à travers ce document-là, là. On voit en bas à
11 gauche que quelqu'un d'un service X...

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[598]** ... a indiqué qu'il fallait... bon on devrait
14 accorder le contrat si c'est jugé à propos.

15 R. Oui.

16 Q. **[599]** Mais on s'entend que là l'écart est de
17 cinquante pour cent (50 %) en haut de l'estimé
18 le...

19 R. Oui.

20 Q. **[600]** Ça veut dire quoi ça, si jugé à propos?

21 R. Dans le fond, c'est une marge de manoeuvre.

22 Q. **[601]** D'accord.

23 R. C'est quelqu'un qui, à ma perception, prend pas la
24 décision, la confie à quelqu'un d'autre.

25 Q. **[602]** Mais c'est standard comme commentaire quand

- 1 il y a des écarts...
- 2 R. Oui.
- 3 Q. **[603]** ... aussi...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[604]** ... aussi significatifs?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[605]** Donc, on se mouille pas, vous faites ce que
8 vous voulez mais nous on se prononce pas?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. **[606]** À droite, on voit DT Île de Montréal qui
11 remplace, oui qui spécifie de quelle DT il s'agit.
- 12 R. Hum, hum.
- 13 Q. **[607]** Et là on a quelqu'un, le vingt-neuf (29) août
14 deux mille un (2001) qui indique « Nous sommes
15 d'avis que le Ministère n'obtiendrait pas meilleur
16 prix en répétant l'appel d'offres ».
- 17 R. O.K.
- 18 Q. **[608]** Moi je suis curieux de savoir comment on fait
19 pour affirmer qu'on n'aura pas de meilleur prix en
20 répétant l'appel d'offres si le résultat est à cent
21 cinquante pour cent (150 %) puis que, de ce que je
22 comprends, la date où ça a lieu, ça, où c'est
23 signé, est-ce que c'est considérablement postérieur
24 à l'ouverture des soumissions ou est-ce qu'il y a
25 un travail qui a dû être fait entre les deux, là

1 pour que quelqu'un nous affirme qu'on... Si on
2 affirme qu'on obtiendra pas mieux...

3 R. Non.

4 Q. **[609]** ... en retournant...

5 R. Je me souviens pas de la date du dépôt mais
6 c'était, je pense c'était la fin juillet.

7 Q. **[610]** Mais est-ce qu'habituellement ce document-là
8 est rempli une fois? Un rapport de soumission comme
9 ça, est-ce que c'est uniquement rempli au moment où
10 les soumissions sont ouvertes ou c'est rempli
11 beaucoup plus tard une fois qu'il y a un travail
12 d'analyse qui a pu être fait?

13 R. Écoutez, moi je suis pas dans ce circuit-là, mais
14 selon moi, il y a un travail qui est fait, là...
15 pour avoir une affirmation comme accorder le
16 contrat à Construction Infrabec si jugé à propos,
17 ça veut dire qu'il y a quelqu'un qui a déterminé
18 que les soumissions étaient conformes, étaient
19 recevables et conformes. Donc pour moi, il y a un
20 travail d'analyse qui a été fait, là, pour arriver
21 à ça.

22 Q. **[611]** O.K. Bon. Je pense que vous avez raison,
23 mais...

24 R. Merci.

25 Q. **[612]** ... est-ce qu'on doit nommer une date du

1 vingt-neuf (29) août deux mille un (2001)? Si on
2 revient en arrière à la première page, Madame
3 Blanchette, on voit qu'en date du vingt-huit (28)
4 août deux mille un (2001) on a une note que vous
5 adressez à monsieur Hinse...

6 R. Hum hum.

7 Q. **[613]** ... qui, si on descend un peu, transmet une
8 série de documents.

9 R. Oui.

10 Q. **[614]** Donc un rapport justificatif...

11 R. Hum hum.

12 Q. **[615]** ... une analyse des contrats, une analyse
13 comparative des prix pour le contrat du lot 1 du
14 rond-point de l'Acadie.

15 R. Oui.

16 Q. **[616]** Donc, ce document-là est transmis une journée
17 avant la date à laquelle quelqu'un de la DT va
18 indiquer qu'on ferait pas mieux si on retournait en
19 appel d'offres.

20 R. Hum hum.

21 Q. **[617]** Et là, moi je suis intéressé à discuter,
22 peut-être vous laisser... je vais vous en faire
23 remettre copie pour que vous puissiez peut-être
24 naviguer vous-même dans la version papier, là.
25 Parce que c'est un document que vous avez annoté

1 copieusement.

2 R. Oui. O.K. Ça c'est à la dernière page.

3 Q. **[618]** Oui, la dernière page était le... le rapport
4 de soumission.

5 R. Oui.

6 Q. **[619]** Mais, bon, on a de la deuxième page, on a le
7 rapport justificatif et vous avez... il y a des
8 notes en marge que je vous suggère, sont de votre
9 main, mais je vous laisse...

10 R. Je crois que c'est effectivement, je crois que ce
11 sont mes commentaires.

12 Q. **[620]** Si on va sur la première page, on voit,
13 d'ailleurs, on lit :

14 À Claude de Paul : J'ai transmis
15 l'analyse de monsieur Hinse mais je
16 reste sur ma faim quant aux
17 explications fournies. Es-tu satisfait
18 du travail d'évaluation fait par
19 Dessau? Je me pose de sérieuses
20 questions sur la méthode utilisée et
21 sur le sérieux de la démarche compte
22 tenu de l'écart.

23 R. Hum hum.

24 Q. **[621]** Est-ce que vous vous souvenez de cette époque
25 et de ces échanges?

1 R. Non, je me souviens pas de ces échanges-là. Mais
2 manifestement, ils ont eu lieu, là, c'est... c'est
3 mon écriture et Paul c'est moi, là. Mais non, je
4 m'en souviens pas.

5 Q. **[622]** Le vingt-neuf (29) août, donc une journée
6 après l'expédition de la note à monsieur Hinse, et
7 une journée avant votre note manuscrite, là, qui
8 est datée du trente (30) août...

9 R. Oui.

10 Q. **[623]** ... on a le vingt-neuf (29) qui est la
11 journée où une personne, qu'on a caviardé la
12 signature, mais que peut-être vous, vous pouvez
13 consulter, là et identifier pour nous?

14 R. Hum...

15 Q. **[624]** Je lis « Alain » mais je ne sais pas...

16 R. Est-ce que ça pourrait être Alain Dubé?

17 Q. **[625]** C'est possible, je le sais pas. Est-ce que
18 c'est quelqu'un qui travaillait...?

19 R. Bien Alain Dubé, on a vu sur l'organigramme tout à
20 l'heure que c'était un des...

21 Q. **[626]** Un des employés?

22 R. ... c'était un responsable de la conception, oui.
23 Mais honnêtement, j'arrive pas à lire cette
24 signature-là.

25 Q. **[627]** Habituellement, qui, à la DT, signe ce genre

1 de document-là?

2 R. Honnêtement, je le sais pas.

3 Q. **[628]** Vous savez pas qui, d'habitude, s'occupe de
4 ça? C'est ça que vous voulez dire?

5 R. Non.

6 Q. **[629]** O.K. Et là, quand l'écart est aussi grand que
7 ça, on est d'accord que ça ne peut pas... ça peut
8 pas être accordé par vous, il faut que ça monte au
9 sous-ministre?

10 R. Oui.

11 Q. **[630]** Est-ce que vous avez eu l'occasion
12 fréquemment de faire des observations aussi,
13 disons, importantes sur une analyse de soumission
14 faite par...

15 R. De mémoire, non.

16 Q. **[631]** Est-ce que vous savez qui a procédé à cette
17 analyse de soumission là dans votre souvenir?

18 R. Tout ce que je peux dire, c'est j'imagine c'est
19 Dessau.

20 Q. **[632]** Parce qu'on voit sur le rapport à la deuxième
21 page, « qu'on me dit que l'estimation avait été
22 faite par Dessau. »

23 R. Hum hum.

24 Q. **[633]** Si l'estimation a été faite par Dessau,
25 l'analyse, nécessairement, doit venir de la même...

1 de la même personne.

2 Q. **[634]** Donc, quand on n'est pas satisfait de
3 l'analyse qui est faite ou de l'estimation qui est
4 faite, on retourne dans le même professionnel pour
5 lui demander de réviser son travail? On s'adresse
6 pas à un autre professionnel?

7 R. Bien, j'imagine qu'on met son patron dans le coup,
8 là, dans un cas comme ça.

9 Q. **[635]** Oui. Non, je veux dire en termes de firme.

10 R. Bien, dans un cas comme ça, non, parce qu'on est
11 lié par contrat. La firme doit nous fournir ce
12 service-là.

13 Q. **[636]** Vous avez fait des commentaires quand même
14 assez durs. Par exemple, qu'on met des annotations
15 à divers endroits.

16 R. Hum, hum. Oui.

17 Q. **[637]** Je vous oriente, par exemple, si on va à la
18 page 5 de 6. Vous avez une série d'items, là,
19 excavation première classe, deuxième classe, où la
20 remarque qui a été... qui est une remarque, si je
21 comprends, qui a été fournie par l'entrepreneur
22 au... ou alors par... je sais pas si c'est par la
23 firme de génie-conseil ou c'est l'entrepreneur qui
24 a fourni ça à la firme...

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[638]** ... mais on dit :

2 Estimation selon le manuel

3 « Conception des structures »

4 Vous, vous indiquez, en troisième page, enfin, sur
5 la deuxième page du document...

6 R. Oui.

7 Q. **[639]** ... Que veut dire « estimation selon le
8 manuel de Conception des structures »,
9 ce n'est pas une explication de
10 l'écart, selon moi.

11 Bon.

12 R. Ça parle.

13 Q. **[640]** Dans votre souvenir, il se passe quoi avec
14 ça? Parce que là vous avez une analyse de la
15 soumission où on vous justifie pas.

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[641]** Ça, c'est un rapport d'analyse de soumission.
18 Est-ce que c'est fait par le ministère des
19 Transports comme tel?

20 R. Le rapport d'analyse de soumission, je crois qu'il
21 vient du Ministère.

22 Q. **[642]** O.K. Donc, là l'étape suivante a été de
23 demander à Dessau de réviser l'estimé,
24 possiblement.

25 R. Honnêtement, j'en ai pas de souvenir, mais c'est...

1 ce serait normalement ce qu'on ferait.

2 Q. **[643]** O.K. Si on va à l'onglet 32, Madame
3 Blanchette.

4 LA GREFFIÈRE :

5 38?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 32.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 32.

10 LA GREFFIÈRE :

11 32.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[644]** On va voir que l'onglet 32 a été aussi déjà
14 déposé sous 139P-1603, là. Si on va à la
15 deuxième... je pense, celui-là, c'est plus loin un
16 petit peu, c'est la troisième page désormais. Là,
17 on voit que l'estimé est passé de un million neuf
18 cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-sept
19 dollars et cinquante (1 981 837,50 \$) à deux
20 millions trente-neuf mille neuf cent soixante-dix-
21 sept dollars et cinquante (2 039 977,50 \$).

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[645]** Ce qui veut dire que l'écart est réduit de
24 cinquante pour cent (50 %) à, bon, quelque chose de
25 l'ordre de quarante-six pour cent (46 %).

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[646]** Là, dans ce cas-ci, est-ce que vous vous
3 souvenez de ce qui s'est passé par la suite?
- 4 R. Non. Sauf... sauf une commande de négociier.
- 5 Q. **[647]** Une commande de négociier.
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[648]** D'accord. Je vous prie d'élaborer.
- 8 R. Bien, en fait, je pense qu'il était pas question de
9 retourner en appel d'offres, donc on m'a demandé de
10 négocier avec le plus bas soumissionnaire.
- 11 Q. **[649]** Bon. Là, oui, c'est ça. Là, j'entends « je
12 pense que » puis « on m'a demandé ». Moi, je
13 voudrais que vous soyez un peu plus précis, là.
- 14 R. C'est ou Jacques Gagnon ou (inaudible), je suis pas
15 en mesure de préciser lequel des deux.
- 16 Q. **[650]** Donc, c'est uniquement au niveau du sous-
17 ministre...
- 18 R. Le sous-ministre adjoint.
- 19 Q. **[651]** ... adjoint...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. **[652]** ... que la demande vous parvient.
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[653]** C'est une initiative de monsieur Hinse, ça,
24 ou...
- 25 R. J'en doute.

- 1 Q. **[654]** Vous en doutez parce que c'est pas le genre
2 de monsieur Hinse de prendre ce genre d'initiative
3 ou...
- 4 R. C'est pas le genre de monsieur Hinse de prendre ce
5 genre d'initiative, oui.
- 6 Q. **[655]** Vous savez que c'est interdit...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. **[656]** ... de négocier avec...
- 9 R. Hum, hum.
- 10 Q. **[657]** ... le plus bas soumissionnaire.
- 11 R. Oui. Quand il est... quand il est pas seul.
- 12 Q. **[658]** Quand il est pas seul, exact.
- 13 R. Oui.
- 14 Q. **[659]** Et est-ce que c'est fréquent?
- 15 R. C'est pas fréquent, mais j'ai souvenir, dans une
16 réunion de directeurs, qu'on ait... que le sous-
17 ministre nous ait rapporté que l'ACRGTQ se
18 plaignait du fait qu'il y avait des négociations
19 avec les plus bas soumissionnaires à l'intérieur du
20 ministère des Transports. Probablement en réaction
21 à une vague de hausses de prix de coûts d'exécution
22 des contrats, là. Mais là je spécule, mais je me
23 souviens qu'on a discuté de cette problématique-là
24 dans une réunion de directeurs à Québec.
- 25 Q. **[660]** À quelle époque?

1 R. Autour de... dans ces... dans ces années-là, là,
2 deux mille un (2001), selon moi, là.

3 Q. **[661]** Puis quelle a été les... quelles ont été les
4 conclusions? Cette hausse des coûts d'exécution,
5 elle a été attribuée... elle a été jugée
6 attribuable à quoi?

7 R. Bien, je pense qu'on était... il y a eu une reprise
8 début des années deux mille (2000), là, dans les
9 travaux de construction en général, génie civil.
10 Puis je pense que ce genre de reprise là,
11 évidemment, taxe les capacités de production des...
12 des entrepreneurs et les incite à hausser leurs
13 prix.

14 Q. **[662]** Et quand vous dites, tout à l'heure, que vous
15 avez l'impression, vous pensez qu'il était pas
16 question qu'on retourne en appel d'offres.

17 R. Hum hum.

18 Q. **[663]** J'aimerais que vous élaboriez un peu, là.

19 R. Bien, en fait, je vais revenir, essentiellement,
20 avec... avec l'explication de Claude Paquet, hier,
21 sur le fait que, dans le cas de l'Acadie, il y
22 avait une partie significative des travaux qui
23 était sous la responsabilité de la Ville de
24 Montréal. Et que ces travaux-là étaient
25 subventionnés, en partie, par deux programmes de

1 subventions fédérales, avec des échéanciers à
2 rencontrer pour être capable d'aller chercher
3 l'argent. Donc, il y avait une... une motivation
4 importante à réaliser l'Acadie à l'intérieur de
5 l'échéancier qu'on avait pour permettre d'aller
6 chercher les... les subventions disponibles.

7 Q. **[664]** Cette motivation-là ou ce... ces facteurs
8 d'urgence, si je tiens pour acquis que c'est vrai,
9 là.

10 R. Hum hum.

11 Q. **[665]** Est-ce que c'était connu publiquement, je
12 vous dirais, notoire que le MTQ était un petit peu
13 « squeezé » par rapport à cet aspect-là?

14 R. Pas selon moi. Je penserais pas.

15 Q. **[666]** Est-ce que ça serait une possibilité que
16 les... les soumissionnaires l'aient su?

17 R. Oui, c'est pas impossible. C'est une possibilité.

18 Q. **[667]** Donc, ça serait une explication possible à un
19 dépôt d'une soumission à cent cinquante pour cent
20 (150 %) du montant?

21 R. Ça... ça... excusez-moi. Ça pourrait être un des
22 facteurs explicatifs, définitivement. Ça et la
23 surchauffe du marché.

24 Q. **[668]** Qu'est-ce qu'il en est de la collusion?

25 R. À l'époque...

1 Q. **[669]** Vous associez ça à de la surchauffe?

2 R. À l'époque, la collusion, moi c'est pas quelque
3 chose dont j'avais entendu parler, en deux mille un
4 (2001). J'en ai entendu parler après, mais en deux
5 mille un (2001), j'en avais pas entendu parler.

6 Q. **[670]** On en a un qui rentre à cent cinquante pour
7 cent (150 %), l'autre tranquillement à cent
8 cinquante et un pour cent (151 %), le troisième à
9 cent cinquante-quatre pour cent (154 %). Est-ce que
10 ça c'est pas indicateur? C'est pas particulier
11 comme situation, pour vous?

12 R. C'est... c'est très variable. Quand on regarde
13 les... les prix des soumissions, des fois on a des
14 gros prix, des fois on a des... des... pour toutes
15 sortes de raisons, des soumissions qui sortent avec
16 des écarts beaucoup plus grands. C'est sûr que
17 quand on regarde en arrière, ça a l'air assez
18 évident, mais sur le coup, non, c'est pas quelque
19 chose qui nous avait frappés ça.

20 Q. **[671]** Vous nous avez expliqué tout à l'heure que
21 c'est difficile de faire l'exercice d'estimation de
22 la même façon que les entrepreneurs montent leurs
23 soumissions parce qu'eux connaissent des détails un
24 peu plus subtils, comme l'efficacité de certaines
25 équipes de travail, avec les équipements avec

1 lesquels ils sont familiers, pas familiers. Bref,
2 toutes sortes de paramètres qui sont susceptibles
3 de faire fluctuer le prix.

4 R. Hum hum.

5 Q. **[672]** Alors, quand vous voyez arriver, à l'issu de
6 l'application de toutes ces variables-là, trois
7 soumissions qui sont, on va dire, considérablement
8 supérieures à l'estimé et qui, en plus, arrivent en
9 dedans de trois pour cent les unes des autres, ça,
10 est-ce qu'à l'époque c'est le... est-ce que ça lève
11 un drapeau rouge ou pas du tout...

12 R. Non.

13 Q. **[673]** ... ça paraît normal?

14 R. Non. Pour nous autres, ça lève pas un drapeau
15 rouge.

16 Q. **[674]** Donc, on vous demande de négocier, et vous
17 allez le faire?

18 R. Oui.

19 Q. **[675]** Comment ces négociations-là se déroulent-t-
20 elles?

21 R. Moi, j'en ai aucun souvenir. Je pourrais vous
22 répéter le... le témoignage de Claude Paquet, hier,
23 mais personnellement j'en ai aucun souvenir de ces
24 négociations-là.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Si on va, Madame Blanchette, à l'onglet 4, qui, si
3 je ne me trompe pas, est la pièce 139P-1604.

4 Q. **[676]** Ici on voit que c'est une feuille de
5 transmission... de télécopie, là, en première page.
6 Si on va à la page 2, on a deux pages de lettres.

7 R. Hum hum.

8 Q. **[677]** Donc, une note transmise par vous-même à
9 monsieur Hinse qui dit que :

10 Pour faire suite à notre envoi du
11 vingt-huit (28) août dernier et
12 considérant l'écart important entre
13 l'estimation et le montant
14 soumissionné, nous avons rencontré le
15 plus bas soumissionnaire,
16 Constructions Infabrec - Infrabec,
17 pardon - pour négocier une baisse du
18 coût du contrat et le résultat est le
19 suivant.

20 Bon, évidemment, il y a une... il semble y avoir
21 une coquille au niveau de l'arithmétique, là, mais
22 il semble que vous vous soyez vu consentir une
23 baisse de cent vingt-trois mille dollars
24 (123 000 \$)?

25 R. Hum hum.

1 Q. [678] Et là, ça, ça ramenait essentiellement
2 l'écart autour de quarante pour cent (40 %) ?

3 R. Oui.

4 Q. [679] C'est encore considérable, là.

5 R. Oui.

6 Q. [680] Est-ce que, moi je m'interroge, est-ce que
7 c'est nécessaire de faire tous ces... qu'est-ce qui
8 fait que, s'il y a une explication logique, est-ce
9 que... une fois l'estimé révisé, il reste que
10 l'écart est là. Qu'est-ce qui motive la
11 négociation? Parce que si l'écart est justifié, il
12 est pas besoin de négocier. S'il y a besoin de
13 négocier, c'est qu'on sent qu'on est en train de se
14 faire avoir, non? Moi je sais pas, là. Je vous pose
15 la question.

16 R. Si on sent le besoin de négocier, c'est qu'on
17 rentre pas à l'intérieur des paramètres de
18 réalisation de ce projet-là. Il est estimé beaucoup
19 plus bas que ça. Ce qui manque dans cet élément...
20 dans ce document-là pour apprécier la situation, là
21 on a une baisse du coût proposé par l'entrepreneur.
22 Ce qui manque c'est, qu'est-ce qu'on a fait avec
23 notre estimation? Est-ce qu'on considère que notre
24 estimation est plus élevée que le... je me souviens
25 pas, là, neuf cent... C'était quoi notre

1 estimation? Je me souviens pas.

2 Q. **[681]** Votre estimation...

3 R. Un million neuf (1,9 M\$), un million neuf (1,9 M\$)
4 à peu près.

5 Q. **[682]** Initialement, oui. Elle a été rehaussée à
6 deux millions (2 M\$) et des poussières.

7 R. Deux millions (2 M\$) et des poussières.

8 Q. **[683]** On a pu voir à trente-deux...

9 R. O.K.

10 Q. **[684]** L'écart est autour, comme je vous dis,
11 l'écart est à désormais, là, une fois l'estimé...
12 Deux millions trente-neuf mille neuf cent soixante-
13 dix-sept (2 039 977 \$)...

14 R. O.K.

15 Q. **[685]** Puis le montant d'Infrabec est maintenant
16 réduit, on le voit en bas, là, à deux millions huit
17 cent cinquante-six mille six cent trente-deux
18 (2 856 632 \$). Ça laisse un écart de huit cent
19 seize mille six cent cinquante-quatre dollars
20 cinquante cents (816 654,50 \$), soit de quarante
21 pour cent (40 %) encore.

22 R. Oui, O.K.

23 Q. **[686]** Là je vois, si on va à la page suivante, vous
24 faites un commentaire que « Compte tenu de notre
25 rapport du 28 août, puis certains écarts

1 spécifiques pour un... » dont trois cent deux mille
2 dollars (302 000 \$) pour les dalles préfabriquées
3 « nous considérons qu'il n'y aurait pas de gain
4 substantiel à reprendre l'appel d'offres. Pour
5 cette raison, nous recommandons » là, j'ai sauté
6 deux lignes, là...

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[687]** ... « que le contrat soit octroyé au plus bas
9 soumissionnaire, contrat qui inclurait... » bon les
10 négociations, et caetera, et caetera.

11 R. Oui.

12 Q. **[688]** Je vous suggère que même si on élimine
13 l'écart sur l'item des dalles préfabriquées, là, on
14 reste autour de vingt-deux pour cent (22 %), vingt-
15 deux - vingt-cinq pour cent (22 %-25 %) d'écart
16 entre le prix du contrat et la soumission.

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[689]** Donc ça, à l'époque, c'est jugé acceptable?

19 R. Tout ce que je peux dire c'est, compte tenu de
20 l'environnement de ce projet-là, compte tenu de la
21 volonté de le réaliser rapidement dans l'échéancier
22 qu'on avait.

23 Q. **[690]** Donc à ce moment-là, puisqu'on est encore au-
24 dessus de dix (10 %), là on renvoie ça, là il va
25 falloir quand même que le bureau du sous-

1 ministre...

2 R. Ça prend un CO.

3 Q. **[691]** O.K. Et là c'est le sous-ministre qui doit
4 signer là-dessus?

5 R. Oui.

6 (15:13:25)

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[692]** Vous avez dit que vous avez eu la commande de
9 monsieur Hinse d'aller de l'avant en négociations
10 avec le fournisseur, l'entrepreneur, c'est ça?

11 R. Oui.

12 Q. **[693]** Vous avez aussi dit que monsieur Hinse,
13 c'était pas vraiment dans sa personnalité de donner
14 de telles, de telles commandes. Donc pensez-vous
15 qu'il est monté en haut de lui pour aller chercher
16 l'accord?

17 R. Je peux juste spéculer, mais c'est possible.

18 Q. **[694]** Possible? C'est ça. Et en haut de lui, on est
19 rendu au sous-ministre?

20 R. Oui.

21 Q. **[695]** Vous avez dit que vous aviez des liens,
22 comment, significatifs, des relations
23 significatives avec les attachés politiques. Est-ce
24 que vous vous rappelez si dans ce moment-là, des
25 considérations politiques on pu avoir été

1 mentionnées, c'est-à-dire que...

2 R. Pas à ma connaissance.

3 Q. **[696]** ... si on allait en appel... on annulait
4 l'appel d'offres, on retardait le projet?

5 R. Pas à ma connaissance.

6 Q. **[697]** Mais est-ce que c'est quand même pas un peu
7 étonnant que justement, compte tenu que c'est des
8 gros sous, c'est un gros projet aux grandes
9 considérations, que jamais le politique est mêlé
10 dans ça?

11 R. Je me souviens pas d'aucune intervention du
12 politique dans ce contrat-là.

13 Q. **[698]** Mais vous, comme fonctionnaire avec monsieur
14 Hinse, est-ce que ça devrait pas justement être
15 vous qui pensez que ça revient peut-être au
16 politique à décider de ça et non pas de garder ça à
17 votre niveau?

18 R. Je suis pas sûr que je vous suis.

19 Q. **[699]** Je veux dire, c'est des considérations très
20 importantes. C'est un projet qui est très, très
21 important...

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[700]** ... aux considérations c'est... vous savez,
24 vous connaissez l'endroit bien sûr.

25 R. Oui.

1 Q. [701] Donc des grandes répercussions sur la
2 population. Souvent c'est là que vont intervenir un
3 peu les aspects politiques dans un dossier.

4 R. Oui.

5 Q. [702] Est-ce que c'est pas un peu étonnant que dans
6 les faits, dans ce dossier-là, vous avez pas
7 souvenir qu'on a pu soulever des considérations
8 politiques aux fins de retarder le projet d'un an
9 si on allait, on avait annulé l'appel d'offres?

10 R. Ça a pu être discuté entre monsieur Hinse et le
11 bureau du sous-ministre, mais je me souviens pas
12 que ça soit descendu à mon niveau.

13 Q. [703] C'est-à dire à vos niveaux, jamais vous avez
14 entendu parler de ça?

15 R. Non, je me souviens pas de ça, vraiment pas.

16 Q. [704] O.K. Merci.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Q. [705] Mais est-ce que je me trompe ou il y avait
19 quand même un intérêt assez considérable, là, pour
20 ce contrat-là au niveau politique?

21 R. Il y avait un intérêt pour le projet dans son
22 ensemble, oui.

23 Q. [706] L'ensemble du projet comprenait quoi?

24 R. Les quatre phases. Bien les phases, bien en fait il
25 y en a plus, là, il y en a sept ou huit, mais

1 les... en fait, c'est l'ensemble de la réfection du
2 rond-point de l'Acadie.

3 Q. **[707]** Et bon, vous avez opiné quand je vous ai
4 suggéré qu'il y avait un intérêt, mais de quelle
5 nature il était?

6 R. C'était... je reviens là-dessus, je vous ai dit
7 tout à l'heure qu'on m'avait demandé de... de
8 présenter, de bâtir et de présenter une
9 présentation PowerPoint au ministre à l'époque. Ce
10 qui les intéressait, c'était l'évolution du projet
11 par rapport à l'échéancier original. C'était
12 vraiment ça qui était la... de mémoire, là, la
13 préoccupation. Et il y avait... il y avait des
14 écarts, il y avait déjà des retards dans le projet
15 et il y avait une... vraiment une préoccupation de
16 voir comment ce projet-là allait rentrer dans
17 l'échéancier.

18 Q. **[708]** Est-ce que vous diriez qu'on vous soufflait
19 un peu dans le cou?

20 R. Je l'ai pas senti comme ça, mais... mais c'est
21 clair qu'il y avait un intérêt, là.

22 Q. **[709]** Vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait
23 pas, à cette époque-là... qu'il était pas question
24 de collusion au niveau du rond-point de l'Acadie.

25 R. Non.

1 Q. **[710]** Est-ce que vous avez des informations comme
2 quoi certains de ces contrats, je parle pour la DT,
3 là...

4 R. Hum hum.

5 Q. **[711]** ... deux mille un-deux mille deux (2001-
6 2002), comme quoi certains des processus étaient
7 minés, disons, par ce genre de contact-là?

8 R. J'ai eu une information à cet effet-là en deux
9 mille deux (2002).

10 Q. **[712]** Donc plus tard dans l'année deux mille deux
11 (2002)?

12 R. Plus tard dans l'année deux mille deux (2002), oui.

13 Q. **[713]** Dans quel cadre?

14 R. Quand on est sorti en appel d'offres pour la
15 réfection de Décarie, on revient là-dessus le plus
16 bas soumissionnaire était beaucoup plus élevé
17 que... que l'estimation qu'on avait. Et cet appel
18 d'offres là on l'a annulé, on a modifié le devis et
19 on est retourné en appel d'offres. Et je me
20 souviens d'avoir eu une conversation avec le bureau
21 du sous-ministre sur la volonté d'annuler l'appel
22 d'offres de Décarie et à ce moment-là, la collusion
23 avait été évoquée comme une des raisons de
24 retourner en appel d'offres.

25 (15:17:50)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [714] Qui avait évoqué la raison?

3 R. De mémoire, c'est Gilles Roussy.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

5 Q. [715] Donc à ce moment-là, un des signes que vous,
6 vous avez pu recevoir, c'était cette... justement
7 cette grande différence entre l'estimé et le
8 montant d'octroi?

9 R. Ce que moi je... je reviens là-dessus,
10 l'explication qu'on donnait, c'est que les deux
11 soumissionnaires, les deux plus bas
12 soumissionnaires sur Décarie étaient les deux mêmes
13 plus bas soumissionnaires sur un gros contrat à
14 Québec. Je crois que c'était sur le pont... pas le
15 pont de Québec, mais le pont Pierre-Laporte, avec
16 juste une inversion de l'ordre des soumissions. Et
17 ça, ça avait été... ça avait été amené par le
18 bureau du sous-ministre. Moi, évidemment, j'étais
19 pas en mesure de voir ce qu'ils avaient
20 soumissionné à Québec, là.

21 Q. [716] Mais ce que je veux dire, c'est... de ce que
22 je comprends, il y avait quand même, au niveau du
23 contrat de l'autoroute Décarie, un des... disons,
24 des marqueurs apparents qui pourrait ne pas
25 nécessairement être le marqueur de collusion, mais

1 dans le contrat d'un contrat dont on vous dit, par
2 ailleurs, qu'il est collusionné, vous remarquez
3 qu'il y a un écart significatif?

4 R. Oui, absolument. Oui.

5 Q. [717] Est-ce qu'à la suite de ça ou dans ce
6 contexte-là il y a des mesures qui ont été mises en
7 place pour essayer de déceler si c'était...

8 R. Non.

9 Q. [718] ... on va dire une occasion unique ou si
10 c'était une...

11 R. Bien, je pense que la question est intéressante,
12 mais je pense qu'il faut replacer les
13 responsabilités. La direction territoriale est
14 vraiment le bras de construction. Elle est
15 responsable de réaliser les projets. La
16 surveillance du marché, la garantie qu'il existe
17 pas de collusion, pour moi, ça appartient davantage
18 aux approvisionnements. C'est la vision large, les
19 règles d'approvisionnement, c'était pas à la DT.
20 Pour moi, cette responsabilité-là est plus au
21 niveau central au Ministère. Autrement dit, la
22 compréhension du marché, s'assurer qu'il y a une
23 concurrence correcte, je pense que ça appartient
24 davantage à approvisionnements, gestion
25 contractuelle.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [719] Tantôt vous avez dit, il y a une question du
3 commissaire Lachance, que vous ne vous souveniez
4 d'aucune intervention politique dans ce dossier-là.

5 R. Hum, hum.

6 Q. [720] Est-ce que vous vous souvenez d'inventions
7 politiques dans quelque autre dossier?

8 R. Je vais qualifier ma réponse. Beaucoup d'intérêt?
9 oui. Une intervention pour nous faire faire quelque
10 chose? Non.

11 Q. [721] Alors, qu'est-ce que vous voulez dire par
12 beaucoup... des interventions marquant beaucoup
13 d'intérêt?

14 R. Prenons un dossier comme Notre-Dame, par exemple.
15 Notre-Dame qui était en discussion avec la Ville de
16 Montréal, qui était un dossier assez laborieux, il
17 y avait régulièrement des demandes d'informations
18 du cabinet sur où est-ce qu'on en est dans les
19 discussions avec la ville; qu'est-ce qui
20 fonctionne; sur quoi on peut établir qu'est-ce qui
21 est déjà réglé, qu'est-ce qui accroche encore. Bon.
22 Ce genre de choses-là.

23 Q. [722] Et ça provenait d'où du cabinet?

24 R. D'un attaché politique.

25 Q. [723] Quel attaché politique?

- 1 R. Bien, mon Dieu, il y en a eu tellement que je me
2 souviens pas des noms.
3 (15:20:59)
4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :
- 5 Q. **[724]** Est-ce que c'est un des deux qu'on a vu sur
6 le... l'onglet, je pense, c'est 27? Je dis deux, il
7 y en a peut-être juste un, là. Moi, j'en ai... j'en
8 ai un. Monsieur Picard, est-ce que c'est monsieur
9 Picard?
- 10 R. Monsieur Picard, oui, effectivement. Monsieur
11 Picard, madame Bouchard, pour en nommer quelques-
12 uns, là, mais...
- 13 Q. **[725]** Je voudrais juste revenir, la demande qui
14 vous est transmise de négociier, là, vous expliquer
15 que c'est monsieur Hinse.
- 16 R. Hum, hum.
- 17 Q. **[726]** Bon. Monsieur Hinse, j'imagine, il doit
18 savoir que c'est interdit.
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[727]** Alors, moi, ce que j'aimerais savoir, c'est
21 comment... comment ça vous est... comment...
22 comment on amène ça, là, à son... comment on amène
23 un subordonné à comprendre ou comment on lui dit?
24 « Bon. Bien, oui, je sais que t'as pas le droit,
25 là, mais c'est ça que tu vas faire? »

1 R. Je sais pas si je suis capable de répondre à
2 cette... à cette question-là. Ce que je me
3 souviens, c'est qu'il faut aller de l'avant avec...
4 il faut aller de l'avant avec le projet, puis la
5 solution, c'est de négocier. En fait, puis on peut
6 replacer ça avec une vision un peu différente. On
7 avait... dans le fond, on avait... on avait trois
8 choix. On aurait pu retourner en appel d'offres,
9 mais c'était pas une vraie solution compte tenu de
10 l'impact sur... sur l'échéancier. On aurait pu
11 signer le contrat comme tel, tel quel, et se servir
12 après ça des dispositions du cahier des charges des
13 devis généraux, notamment du chapitre 3 qui nous
14 permet de retirer des travaux, puis on serait... on
15 aurait pu arriver au même résultat en termes de...
16 en termes de coûts, mais avec le risque que
17 l'entrepreneur nous dépose une réclamation. Ou on
18 pouvait y aller avec une négociation qui nous
19 permettait d'arriver à une entente, négocier avec
20 l'entrepreneur puis qui évitait de se ramasser avec
21 une réclamation dans ce cas-là. Donc, ça nous
22 semblait être la... la meilleure des... des
23 solutions.

24 Q. **[728]** Mais, pourquoi c'est interdit à ce moment-là?
25 Si c'est la meilleure des solutions dans des cas

1 comme ça, pourquoi c'est interdit?

2 R. Bien, moi, je pense que la directive est une...
3 c'est une règle générale qui a... qui a sa raison
4 d'être et qui couvre probablement la majorité des
5 cas. Mais, on peut arriver dans des situations
6 particulières comme celle-là où on est justifier de
7 questionner la réglementation. C'est pour ça qu'on
8 a des gestionnaires, j'imagine.

9 Q. **[729]** Donc, il y a trois options.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[730]** Si partout le gouvernement commence à
12 contester les directives, là, vous savez que ça
13 peut pas marcher, là.

14 R. Je suis d'accord avec vous.

15 Q. **[731]** Bon. Donc, ça (inaudible) si chacun commence
16 à arbitrer la directive en disant « est-ce qu'elle
17 s'applique à ma situation à moi », on se demandait
18 pourquoi le Conseil du trésor en fait des
19 directives, là, ça deviendrait essentiellement
20 discrétionnaire.

21 R. C'est pour ça que je vous dis que c'est
22 exceptionnel.

23 Q. **[732]** Mais, est-ce que... mais, est-ce que de...
24 dans le fond, d'aller contre cette directive-là ne
25 demanderait pas une approbation plus officielle?

1 Alors que, là, vous l'avez prise officieusement,
2 vous avez pris la décision officieuse...

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[733]** ... mais ça ne rend pas une décision plus
5 officielle, d'aller contre une directive de cet
6 important contexte que vous avez... que vous...

7 R. Ça aurait été prudent de le faire.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Q. **[734]** Et est-ce que je me trompe ou est-ce qu'il y
10 a quand même aussi une autre option qui consiste à
11 dire « voici la situation » vous l'accordez ou vous
12 l'accordez pas, mais « voici où on en est? » Parce
13 que si je me souviens bien, il y a un sous-ministre
14 qui peut accorder le contrat quand même.

15 R. Hum, hum. Écoutez, moi, je sais pas... je sais pas
16 jusqu'à quel point monsieur Hinse s'est attaché
17 avec le bureau du sous-ministre. Ça, c'est en
18 dehors de mon...

19 Q. **[735]** Mais, à votre connaissance, personne n'a
20 soumis au bureau du sous-ministre le contrat
21 « voici la situation, vous choisissez. Il y a
22 cinquante pour cent (50 %) d'écart ou quarante-six
23 (46 %) une fois qu'on a révisé l'estimé. »

24 R. À ma connaissance... à ma connaissance, non.

25 Q. **[736]** « Vous l'accordez ou vous l'accordez pas,

1 mais c'est votre... votre problème. »

2 R. Non.

3 Q. **[737]** Non. C'est-tu le bon moment pour...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[738]** Au fond, si je comprends bien - si vous me
6 permettez.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Oui, oui. Bien sûr.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[739]** Au fond, si je comprends bien votre
11 raisonnement, vous vous disiez « on prend le plus
12 bas soumissionnaire, puisque c'est lui à qui on
13 doit octroyer le contrat...

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[740]** ... puis on essaie de négocier encore plus
16 avec le plus bas soumissionnaire...

17 R. Oui.

18 Q. **[741]** ... puis comme ça, on va éviter d'aller en
19 appel d'offres puis d'avoir des délais...

20 R. Oui.

21 Q. **[742]** ... additionnels. »

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[743]** Sauf que vous êtes conscient qu'en faisant
24 ça, ça enlevait aussi... D'abord, vous alliez
25 contre la directive...

- 1 R. Hum, hum.
- 2 Q. [744] ... mais ça empêchait aussi les autres
3 soumissionnaires d'avoir une chance d'aller encore
4 plus bas.
- 5 R. Oui.
- 6 Q. [745] O.K., mais, à cette époque-là...
- 7 R. Mais...
- 8 Q. [746] ... étiez-vous conscient qu'il y avait de la
9 collusion?
- 10 R. Absolument pas. Absolument pas.
- 11 Q. [747] O.K. Vous alliez dire quelque chose.
- 12 R. Bien, j'allais vous dire que, compte tenu de ce
13 qu'on sait maintenant, les deuxièmes et troisièmes
14 soumissionnaires auraient pas... ça aurait pas rien
15 changé, là, mais, on... à l'époque, je vous le
16 concède, on le savait pas.
- 17 Q. [748] Je comprends. Alors, vous voulez qu'on prenne
18 une pause à cette étape.
- 19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :
- 20 Bien, c'est un bon moment. On est sur le point de
21 changer de... de sujet.
- 22 LA PRÉSIDENTE :
- 23 Parfait.
- 24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

- 1 REPRISE DE L'AUDIENCE
2 (16:00:29)
3 LA GREFFIÈRE :
4 Monsieur Paul-André Fournier, vous êtes sous le
5 même serment.
6 R. Oui.
7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :
8 Q. [749] Monsieur Fournier, on va passer au lot numéro
9 2.
10 R. Oui.
11 Q. [750] Ce lot numéro 2 là a été, toujours dans le
12 rond-point l'Acadie, a été octroyé, dans votre
13 souvenir, à quel moment environ?
14 R. Tôt... tôt au printemps deux mille deux (2002).
15 Q. [751] Est-ce que, par rapport à ce que vous avez
16 dit tout à l'heure, sur le fait qu'à un moment
17 donné dans l'année deux mille deux (2002), on
18 attire votre attention ou on vous communique que
19 certains contrats de... de Décarie...
20 R. Oui.
21 Q. [752] ... présentent des relents de collusion ou...
22 R. Oui.
23 Q. [753] ... en tout cas, une odeur...
24 R. Hum, hum.
25 Q. [754] ... douteuse, est-ce que, ça, c'est déjà en

1 main ou c'est plus tard dans l'année? À quel moment
2 est-ce que...

3 R. C'est antérieur à l'attribution du contrat. Si je
4 me souviens, le dépôt des soumissions pour l'Acadie
5 et Décarie se sont faits pas mal en même temps et
6 on a eu des discussions à la direction générale de
7 Montréal et de l'Ouest sur le fait qu'on allait ou
8 non retourner en appel d'offres. Et la décision a
9 été, dans le cas de Décarie « on négocie pas, on
10 retourne en appel d'offres » et dans le cas de
11 l'Acadie « on négocie pour trouver un terrain... »
12 En fait, on négocie si on arrive à s'entendre sur
13 un prix qui fait notre affaire, sinon l'Acadie, il
14 y avait aussi une décision qu'on pourrait retourner
15 en appel d'offres. C'est pas quelque chose qu'on
16 souhaitait, mais c'est quelque chose qui avait été
17 évoqué aussi.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[755]** Je comprends que, là, vous venez de prendre
20 la décision d'aller négocier avec des
21 collusionnaires possibles.

22 R. Oui, mais la collusion avait pas été évoquée dans
23 le cas de l'Acadie.

24 Q. **[756]** Non, mais dans Décarie, là, elle a été
25 évoquée puis vous annulez l'appel d'offres, vous

- 1 allez en appel d'offres... un deuxième appel
2 d'offres puis là...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[757]** ... vous avez des prix plus bas.
- 5 R. Oui.
- 6 Q. **[758]** Dans ce cas-ci, est-ce que c'est pas plutôt
7 le fait que c'est la phase 2 d'un lot 1... après le
8 lot 1 qui vous amène à pas prendre la décision
9 d'annuler l'appel d'offres? Vous auriez pris une
10 chance... Une fois que vous retournez en deuxième
11 appel d'offres...
- 12 R. Quand on dit, non, là...
- 13 Q. **[759]** ... les collusionnaires vous lancent un beau
14 message, là.
- 15 R. ... la décision est au-dessus de moi, là, vous...
- 16 Q. **[760]** Oui.
- 17 R. ... êtes conscient de ça, là.
- 18 Q. **[761]** Mais est-ce que les gens en... qui vous
19 parlent sont conscients que là ils s'apprêtent à
20 discuter avec un possible collusionnaire?
- 21 R. Pas...
- 22 Q. **[762]** Selon des rumeurs, bien sûr.
- 23 R. Pas à ma connaissance.
- 24 Q. **[763]** Pas à votre connaissance.
- 25 R. Pas à ma connaissance, moi, j'ai jamais entendu

1 même une rumeur de collusion dans le cas de
2 l'Acadie. Contrairement à Décarie.

3 Q. [764] Mais ça vous étonne pas, c'est pas... c'est
4 pas loin un à côté de l'autre, là, que, dans le
5 fond, les joueurs...

6 R. C'était pas... c'était pas les mêmes joueurs non
7 plus, là, c'était des... de mémoire, c'était des...
8 les soumissionnaires sur l'Acadie étaient
9 complètement différents des soumissionnaires sur
10 Décarie.

11 Q. [765] Vous y allez de mémoire, là, vous, là. Est-ce
12 que vous vous rappelez qu'on a fait cette
13 vérification-là à ce moment-là, que c'était
14 vraiment des joueurs différents?

15 R. J'y vais de mémoire.

16 Q. [766] Vous y allez de mémoire, c'est ça.

17 R. J'y vais de mémoire.

18 Q. [767] C'est peut-être possible que quelques-uns
19 soient les mêmes, c'est peut-être possible?

20 R. C'est pas impossible.

21 Q. [768] C'est ça. Mais je reviens sur le fait que,
22 quand même, là, une rumeur de collusion sur un
23 contrat, qu'on soit forcé d'annuler, ça laisse des
24 marques un peu dans la culture organisationnelle,
25 là. Là...

1 R. Oui.

2 Q. **[769]** ... on a un autre gros contrat, on est prêt à
3 aller discuter avec... avec des gens, là, qui...
4 qui... au même moment, là...

5 R. Dans le cas... dans le cas de l'Acadie...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[770]** Ce que monsieur le commissaire vient de dire
8 c'est important, c'est au même moment.

9 R. Oui.

10 Q. **[771]** L'Acadie puis...

11 R. Oui. Oui, oui, tout à fait. Mais dans le cas de
12 Décarie l'écart est vraiment grand entre la
13 soumission la plus basse et l'estimation. Dans le
14 cas de l'Acadie l'écart est pas si grand que ça,
15 là. On parle de trois millions (3 M), quelque chose
16 comme ça comme écart. C'est quelque chose qui est
17 envisageable d'aller chercher en négociation alors
18 que, dans Décarie, il y avait pas de place, là.
19 C'était impensable.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[772]** Mais vous comparez toujours à un estimé qui
22 est fait de façon, comme vous l'avez décrit tout à
23 l'heure, à partir des données historiques et puis
24 je dirais...

25 R. Oui.

1 Q. [773] ... avec des approches parfois

2 approximatives, là, pas comme un entrepreneur le

3 fait, là?

4 R. C'est pas un estimé d'entrepreneur, c'est ça, c'est
5 un estimé d'ingénieur.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 Q. [774] Puis, au-delà de ça, si je vous suis bien,
8 c'est le montant qui détermine si on va négocier.

9 Ça veut dire que la... c'est secondaire l'aspect
10 collusion à ce moment-là, si l'écart permet d'aller
11 chercher... on a du jeu, on va... au diable la
12 collusion, on va se débrouiller?

13 R. Mettez pas des mots dans ma bouche, je dirai pas :
14 « Au diable. » Je reviens là-dessus, sur l'Acadie,
15 je n'ai jamais entendu parler, à l'intérieur du
16 Ministère, de... de collusion possible.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [775] Oui, mais ayant entendu parler qu'il y avait
19 de la collusion dans le rond-point Décarie, ça
20 aurait pu vous faire penser qu'il y avait peut-être
21 de la collusion aussi...

22 R. Ça aurait pu...

23 Q. [776] ... à l'Acadie?

24 R. ... mais ça l'a pas fait.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[777]** D'accord. Donc, aucune mesure, aucune
3 directive, aucune vigilance accrue de cette... rien
4 de cet ordre n'a été, disons, disséminé à
5 l'intérieur du MTQ à ce moment-là pour...

6 R. Pour répondre à votre question, ça l'a été l'année
7 suivante, sur le lot 3, où il y a eu une
8 vérification avec la... le service des
9 réclamations.

10 Q. **[778]** O.K.

11 R. Mais, en deux mille deux (2002), à ma connaissance,
12 non.

13 Q. **[779]** O.K.

14 R. Par contre... par contre, ce que je dois ajouter,
15 et je me souviens d'avoir eu un appel d'André
16 Lévesque, qui était le chef du service des enquêtes
17 internes au Ministère, qui m'avait demandé de lui
18 transmettre les documents d'appel d'offres de
19 l'Acadie et de Décarie.

20 Q. **[780]** À quel moment ça?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[781]** André Lévesque, qui était quoi, quel était...

23 R. Il était chef du service des enquêtes internes au
24 Ministère. Et les enquêtes internes sont rattachées
25 au bureau du sous-ministre.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[782]** Et à quel moment est-ce que ces documents-là
3 vous sont demandés?

4 R. Au moment où on discutait du fait de... de négocier
5 ou de pas négocier avec l'Acadie et Décarie, donc
6 avant... selon moi, avant l'attribution des... du
7 contrat pour l'Acadie.

8 Q. **[783]** Pour le lot 2?

9 R. Pour le lot 2. Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[784]** Donc, vous êtes donc... ça, avec rond-point
12 Décarie, définitivement, il faut que ça vous allume
13 une cloche qu'il y a peut-être de la collusion, là?

14 R. Bien, à partir du moment où le service des enquêtes
15 prend cet élément-là en main, ça... c'est leur
16 responsabilité, là, ça les concerne bien plus que
17 ça me concerne moi, là.

18 Q. **[785]** Oui, mais... je parle pas de ça, je parle
19 conscientisation du problème.

20 R. Oui, ça aurait dû.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Q. **[786]** Donc, le lot 2 est attribué ou est remporté
23 par Louisbourg et il y a un écart de dix-neuf pour
24 cent (19 %)...

25 R. Oui.

- 1 Q. [787] ... entre l'estimé initial et la soumission.
2 R. Hum, hum.
- 3 Q. [788] Vous allez aussi demander la révision de
4 l'est... l'analyse de la soumission?
5 R. Oui.
- 6 Q. [789] Si on va à l'onglet 8, Madame Blanchette.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Est-ce que c'est un document qui a déjà été déposé?
9 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :
10 À ma connaissance, c'est la pièce 139P-1606. Je
11 parle sous le contrôle de (inaudible).
- 12 Q. [790] Madame Blanchette, si on va à la page 3 de 3.
13 Donc, l'anal... on a enfin analysé la soumission...
14 R. Hum, hum.
- 15 Q. [791] ... en raison de l'écart supérieur à dix pour
16 cent (10 %).
17 R. Oui.
- 18 Q. [792] Si je vous ai suivi jusqu'à maintenant?
19 R. Oui.
- 20 Q. [793] Et, bon, là j'attire votre attention sur un
21 élément en particulier qu'on trouve au bas de la
22 page 3, qui a peut-être effectivement été exploré
23 avec monsieur Paquet aussi, là, mais les prix qui
24 sont facturés pour le béton, sont analysés par
25 Dessau-Soprin à ce moment-là et on constate qu'ils

1 sont de vingt (20 %) à cent quatre-vingts pour cent
2 (180 %)...

3 R. Cent quatre-vingts pour cent (180 %).

4 Q. **[794]** ... des prix estimés et ils ajoutent que
5 pourtant ils avaient estimé, parce que c'est eux
6 qui avaient dû faire l'estimation...

7 R. Hum, hum, oui.

8 Q. **[795]** ... les prix, ils avaient haussé de quinze
9 (15 %) à soixante-dix pour cent (70 %) par rapport
10 aux prix du manuel de conception émis par le
11 Ministère en février deux mille deux (2002). Bon.
12 Donc le prix du béton, unitaire du béton est très
13 élevé dans cette soumission-là.

14 R. Oui, oui.

15 Q. **[796]** On a révisé l'estimé subséquemment et on
16 ramène, je pense, juste un petit peu plus loin, si
17 on va à l'onglet 12 si je me trompe pas, donc la
18 pièce 139P-1609, là on révisé l'estimé au premier
19 (1er) mai deux mille deux (2002)?

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[797]** Et on rabaisse le tout de huit point un pour
22 cent (8,1 %).

23 R. Quand vous dites on rabaisse le tout?

24 Q. **[798]** On rabaisse le montant de l'estimé. On
25 rehausse, pardon, oui, oui, excusez-moi.

- 1 R. Rehausse, oui, O.K.
- 2 Q. **[799]** C'est l'écart qu'on réduit de huit point un
3 pour cent (8,1 %).
- 4 R. J'étais inquiet là.
- 5 Q. **[800]** On réduit l'écart, on rehausse l'estimé de
6 huit point un pour cent (8,1 %).
- 7 R. Oui, oui.
- 8 Q. **[801]** Et on réduit ainsi l'écart.
- 9 R. Hum, hum.
- 10 Q. **[802]** Moi je vais vous demander, là, vous l'avez
11 sous les yeux, je sais pas si vous en voulez une
12 copie papier, mais le tout fait une page, à peine
13 une page...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. **[803]** ... est-ce que c'est habituel d'avoir un
16 document aussi laconique pour... de ce qu'on a vu
17 nous de révision d'estimation un peu plus tôt, là,
18 c'est quand même un petit peu plus...
- 19 R. C'était plus élaboré que ça, oui. Faut dire que
20 dans ce cas-là, ça touchait deux éléments bien
21 précis et très factuels, faciles à estimer, là. Les
22 coûts du transports en vrac, c'est un décret ou une
23 décision de la Commission des transports et le coût
24 de la main-d'oeuvre, c'est la convention, donc
25 c'est des éléments qui sont comme faciles à

1 pointer. Est-ce qu'ils auraient dû regarder
2 d'autres éléments que ça? Potentiellement, oui.

3 Q. **[804]** Là, on a, bon, entre la rév... de toutes
4 façons, on est parti d'un écart de dix-neuf
5 (19 %)...

6 R. Oui.

7 Q. **[805]** ... on a une révision d'estimé qui nous
8 ramène de huit point un (8,1 %), donc on est
9 autour, là, de onze (11 %).

10 R. De onze (11 %).

11 Q. **[806]** Bon. Mais on est vraiment proche de dix
12 (10 %).

13 R. Oui.

14 Q. **[807]** Puis pourtant, on va quand même négocier.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[808]** Je vous pose la question, parce que c'est le
17 cas, on va quand même négocier avec Louisbourg?

18 R. De ce que j'ai vu des documents, oui.

19 Q. **[809]** Oui.

20 R. Moi je m'en souviens pas mais manifestement, on a
21 négocié.

22 Q. **[810]** Dans le contrat d'Infrabec, on avait vingt-
23 deux pour cent (22 %) d'écart une fois tout négocié
24 puis on est allé de l'avant.

25 R. Oui.

1 Q. **[811]** Là on a dix-neuf (19 %), on ramène ça à onze
2 (11 %)...

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[812]** ... mais on veut quand même négocier.

5 R. Oui.

6 Q. **[813]** On aurait pas besoin, là. Je veux dire, on...

7 R. On aurait pu...

8 Q. **[814]** Ça semble être dans les limites acceptables,
9 là, en tout cas dans le cas du premier contrat, il
10 y a un pourcentage d'écart qui est plus important,
11 qu'on juge satisfaisant.

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[815]** Là ici, dans votre souvenir, comment...
14 comment tout ça est jaugé, là?

15 R. De mémoire, il y avait une commande claire de
16 négocier, donc d'aller rechercher, de diminuer
17 encore l'écart entre le prix soumissionné et
18 l'estimé.

19 Q. **[816]** Là c'est encore monsieur Hinse qui vous
20 convoque?

21 R. Je pense ça fait partie de la même, de la même
22 commande, là.

23 Q. **[817]** Vous voulez dire que la rencontre que vous
24 avez possiblement eue avec monsieur Hinse, vis-à-
25 vis de la négociation du lot 1, vous jugez qu'elle

1 s'applique...

2 R. Oui.

3 Q. **[818]** ... au lot 2 aussi?

4 R. Oui... Non, non. C'est pas ce que je vous dis. Il y
5 a eu une rencontre spécifique sur le lot 2 avec les
6 deux dossiers, l'Acadie et Décarie, avec la
7 décision dans le cas de Décarie de retourner en
8 appel d'offres, et dans le cas de l'Acadie, d'aller
9 chercher minimum deux millions (2 M), peut-être
10 plus, là, ou de retourner en appel d'offres. Donc,
11 il y avait... il y avait l'option de négocier et
12 d'aller chercher une réduction significative,
13 sinon, on retournait en appel d'offres. Et ça a
14 rien à voir le lot 1, c'est vraiment une décision
15 sur le lot 2.

16 Q. **[819]** Mais qu'est-ce qui pousse... comment dire
17 ça... à partir du moment où sur le lot 1 on a
18 constaté qu'il y a eu un écart significatif entre
19 les soumissions déposées et l'estimé, que là, cet
20 écart-là est considérablement moindre...

21 R. Hum hum.

22 Q. **[820]** ... deux, trois mois plus tard, là, sur le
23 lot 2...

24 R. Oui.

25 Q. **[821]** ... pourquoi on a encore la même volonté

1 d'aller négocier? Est-ce qu'on sait que le prix est
2 trop élevé?

3 R. Moi, je peux pas répondre spécifiquement à votre
4 question, je le sais pas. Ce que soupçonne,
5 c'est... c'est sûr que l'écart en termes de
6 pourcentage est moindre, mais quand on regarde les
7 montants totaux, là, on parle d'un contrat de vingt
8 (20)...

9 Q. **[822]** Oui.

10 R. ... en fait, un estimé qui était autour de vingt et
11 un millions (21 M) et des travaux, une soumission
12 qui était de l'ordre de vingt-quatre millions
13 (24 M). Je pense que c'est la valeur absolue de
14 l'écart qui est la motivation.

15 Q. **[823]** Qui est la motivation. Là, on pense qu'on
16 peut aller chercher...

17 R. Qu'on peut aller en chercher encore un peu, oui.

18 Q. **[824]** Vous dites que vous vous en souvenez pas. Si
19 on va à l'onglet 9, Madame Blanchette, cette
20 négociation-là, pourtant, vous y participez?

21 R. Oui. J'ai vu le document hier. Manifestement, j'y
22 participe, mais même après avoir vu le document,
23 j'ai aucun souvenir d'avoir négocié avec monsieur
24 Accurso et Minicucci.

25 Q. **[825]** Aucun souvenir d'avoir discuté de la chose

1 même avec monsieur Paquet?

2 R. Non, vraiment pas.

3 Q. **[826]** Dans le cadre de ce dossier-là?

4 R. Non.

5 Q. **[827]** Et est-ce que c'est habituel? Monsieur
6 Paquet, lui, nous a dit qu'il avait trouvé ça assez
7 particulier qu'on... de se voir consentir...
8 comment je dirais, je pense que c'est quatre pour
9 cent d'escompte?

10 R. Sur...

11 Q. **[828]** Si on va, Madame Blanchette, si on descend à
12 la page suivante, là.

13 R. Il y a quatre pour cent d'escompte général sur le
14 coût du contrat, oui. Malheureusement, moi, en
15 étant pas ingénieur et pas impliqué dans des
16 contrats de construction de façon habituelle, c'est
17 pas quelque chose que je suis en mesure
18 d'apprécier.

19 Q. **[829]** Mais vous avez quand même participé à ce
20 genre de négociation deux fois.

21 R. Oui.

22 Q. **[830]** Vous... vous êtes DT.

23 R. Écoutez, pour moi, là, bêtement, c'est une façon de
24 réduire le coût total. Ce que j'en comprends, c'est
25 que l'entrepreneur avait réparti des frais généraux

1 dans l'ensemble de ses coûts unitaires puis il
2 vient de réduire ses frais généraux de quatre pour
3 cent sur l'ensemble. C'est mon interprétation.

4 Q. **[831]** Monsieur Paquet nous a expliqué que
5 d'ailleurs, cette réduction globale de deux
6 millions (2 M) avait été consentie presque... c'est
7 à peine s'il avait fallu souffler sur monsieur
8 Accurso...

9 R. Oui.

10 Q. **[832]** ... pour qu'il vous la consente. Est-ce que
11 ça, c'est... ça vous a pas mis... je dirais pas la
12 puce à l'oreille, mais est-ce que ça a pas soulevé
13 des interrogations sur la nature déraisonnable de
14 sa soumission initiale?

15 R. C'est sûr qu'on a trouvé ça curieux. Je peux pas
16 dire le contraire, là.

17 Q. **[833]** Est-ce que des... j'appellerais ça un
18 complément d'enquête, mais est-ce qu'il y a des
19 investigations, est-ce que vous avez cherché à
20 savoir?

21 R. Autre... autre que le fait de transmettre la
22 documentation au service des enquêtes internes,
23 non, il y a pas eu d'autres... d'autres activités.

24 Q. **[834]** Si je vous comprends bien, là, pour le lot 2,
25 encore une fois, on négocie donc au mépris de la

1 directive et c'est encore une fois une demande
2 spécifique qui vous est faite...

3 R. Oui.

4 Q. **[835]** ... par votre hiérarchie?

5 R. Oui.

6 Q. **[836]** Encore monsieur Hinse, spécifiquement, qui
7 vous...?

8 R. De mémoire, monsieur Hinse, oui. C'est... la
9 commande devrait venir de lui.

10 Q. **[837]** Si on va au document qui est à l'onglet 10,
11 Madame Blanchette. Je pense que vous avez déjà...
12 excusez-moi...

13 LA GREFFIÈRE :

14 1608.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

16 Oui, c'est ça.

17 Q. **[838]** Si on va... j'attire votre attention sur
18 la... disons la... sur le troisième encadré, là,
19 celui qui est intitulé « Détail ou justification de
20 la demande ». Là où on voit... juste au-dessus de
21 Louisbourg. On voit, au premier, dans le premier
22 paragraphe que : « La somme investie semble
23 acceptable compte tenu de la conjoncture
24 économique. » Bon, c'est une phrase standard, là. À
25 la fin, on voit :

1 Les dispositions du règlement sur les
2 contrats d'approvisionnement de
3 construction, des services, des
4 ministères et organismes publics ont
5 été suivies intégralement.

6 Là on va en bas, à gauche complètement de la page,
7 là ça va être caviardé. Mais je pense que j'ai
8 peut-être une copie... pas pour vous. Onglet 10,
9 première page. Si je ne m'abuse, je veux juste
10 faire confirmer ça, le treize (13) mai deux mille
11 deux (2002), c'est bien votre signature qu'on voit
12 en bas, à gauche?

13 R. Oui, c'est ma signature.

14 Q. **[839]** Donc, quand vous signez pour dire que toutes
15 les règles ont été suivies intégralement, c'est une
16 approximation, pour dire les choses...

17 R. Je soupçonne... je soupçonne que le document est du
18 copier-coller et cette disposition-là, c'est une
19 disposition qui apparaît normalement dans ce genre
20 de document là mais qui aurait pas dû apparaître
21 dans ce cas-là, manifestement.

22 Q. **[840]** Est-ce qu'il aurait été envisagé de pas la
23 mettre?

24 R. Pas à ma connaissance.

25 Q. **[841]** Non. Parce que l'idée c'est que même si on a

1 contrevenu c'est pas comme si on admettait
2 facilement que c'est arrivé.

3 R. Oui. Mais, non, moi, je me souviens pas qu'on ait
4 voulu manipuler ce... ce document-là dans ce sens-
5 là.

6 Q. **[842]** Est-ce que vous êtes d'accord avec les... la
7 hausse de l'estimé? Est-ce que vous avez pris
8 connaissance des... vous avez dit que c'était...
9 c'était assez simple, il s'agissait de coûts de
10 transport en vrac et d'autres...

11 R. Sur ce qui était identifié, oui, c'est... c'est
12 extrêmement factuel ces éléments-là, là.

13 Q. **[843]** Le vingt-quatre (24) avril deux mille deux
14 (2002). Si on va à l'onglet 13.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Vous le produisez?

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Oui, on va le produire.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Alors, c'est 1635.

21

22 141P-1635 : Télécopie du 24 avril 2002 de Claude
23 Paquet transmettant à Gilles Roussy
24 l'analyse de la soumission pour le lot
25 2 du Rond-point Acadie #5230-02-0902

1

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 Q. **[844]** On voit que monsieur Paquet transmet à
4 monsieur Roussy l'analyse de la soumission.

5 R. Hum hum.

6 Q. **[845]** On voit sur la première page, un petit peu
7 plus bas :

8 Ci-joint, tel que demandé par M.

9 Hinse...

10 M. Roussy

11 Ci-joint, tel que demandé par M.

12 Hinse, les documents concernant

13 l'analyse de soumission du contrat

14 « Acadie 2002 ».

15 R. Oui.

16 Q. **[846]** Avec un numéro de référence.

17 R. Hum hum.

18 Q. **[847]** Et on a joint à ça une lettre de votre part,
19 qu'on retrouve à la page 3.

20 Un petit peu plus bas, Madame Blanchette.

21 Donc, une lettre de votre part où on voit... qu'on
22 indique, là, au troisième paragraphe :

23 Bien que nous ne pouvons pas expliquer

24 complètement l'écart de trois point

25 neuf millions de dollars (3.9 M\$)

1 entre les soumissions et l'estimation
2 des concepteurs, nous croyons qu'il
3 est tout de même opportun d'octroyer
4 le contrat.

5 Puis là vous donnez des raisons.

6 R. Hum hum.

7 Q. **[848]** Est-ce que je me trompe ou c'est au retour...
8 c'est un retour de cette lettre-là, parce que là on
9 est le vingt-quatre (24) avril puis là, le premier
10 (1er) mai, vous allez négocier...

11 R. Hum hum.

12 Q. **[849]** ... avec monsieur Accurso?

13 R. C'est logique.

14 Q. **[850]** Donc, vous envoyez ça vers le haut de votre
15 hiérarchie, à monsieur Roussy, et on vous
16 rappelle... parce que là vous avez dit, un peu
17 comme je l'avais suggéré ce matin, que : « On est à
18 dix-neuf pour cent (19 %) d'écart, c'est pas la fin
19 du monde, là. »

20 R. Hum hum.

21 Q. **[851]** On est même à onze (11)...

22 R. On est à onze (11), oui.

23 Q. **[852]** ... maintenant que l'estimé est réduit.

24 R. Oui.

25 Q. **[853]** Donc, vous, vous dites : « On est près de dix

1 (10), je l'envoie quand même parce que j'ai pas le
2 choix »?

3 R. Oui.

4 Q. **[854]** Puis vous recommandez la signature, mais là
5 on vous retourne un message qui consiste à dire,
6 vous allez vous asseoir avec le...

7 R. Oui.

8 Q. **[855]** O.K. Je voudrais qu'on discute un peu
9 maintenant de... monsieur Paquet a été interrogé
10 là-dessus aussi, là, la question des trois murs de
11 soutènement. J'imagine...

12 R. Oui.

13 Q. **[856]** ... que vous vous attendez à ça?

14 R. Bien sûr.

15 Q. **[857]** Je voudrais que vous m'expliquiez un petit
16 peu le... je vous laisse un peu aller, là. Qu'est-
17 ce qui s'est passé dans cette... dans cette
18 affaire-là?

19 R. O.K. Bien, un peu comme monsieur Paquet a expliqué
20 hier, les murs de soutènement étaient pas dans
21 le... dans le contrat initial. À mesure que les
22 concepteurs ont progressé, puis je vais...
23 l'élément qu'il faut garder en tête aussi c'est que
24 la configuration finale du rond-point était
25 évolutive à mesure qu'on négociait avec les

1 intervenants qui étaient là. Il y avait les trois
2 arrondissements, la ville centre, le centre
3 d'achats Rockland qui était un gros joueur et le
4 marché central. Donc, il y avait beaucoup de monde
5 à satisfaire et la configuration à mettre en place
6 a été extrêmement longue à atteindre pour arriver à
7 une entente. Donc, ces éléments-là se retrouvaient,
8 dans le fond ils étaient pas dans le lot 2, ils
9 étaient prévus pour le lot 3, mais on se ramassait
10 avec la situation où, si on les faisait dans le lot
11 2, durant donc, durant la saison de construction
12 deux mille deux (2002), ça nous permettait d'éviter
13 un changement de phase en deux mille trois (2003),
14 au début de deux mille trois (2003). Donc, de
15 passer, au lieu de commencer par faire des murs de
16 soutènement en deux mille trois (2003) du côté
17 nord, de tout de suite commencer avec les travaux
18 et donc de gagner un changement de phase, ce qui
19 représente... puis durant le temps où on aurait
20 fait ces murs-là, il y a pas beaucoup d'autres
21 travaux qui pouvaient être faits de façon
22 concomitante. Donc, il y avait un gain de temps
23 significatif à devancer les deux murs du côté nord,
24 les murs M9 et M11, si je me souviens bien, et du
25 côté sud, on... c'était un mur, si on l'avait pas

1 construit en deux mille deux (2002), on aurait dû
2 faire du soutènement temporaire pour maintenir la
3 voie de service en fonction au-dessus. Donc, on
4 évitait aussi de construire du soutènement
5 temporaire qu'on aurait dû démolir, donc dans le
6 fond, de l'argent qu'on peut appeler « perdu ».
7 Donc, les motivations étaient, un, un gain de temps
8 significatif avec le début du lot 3 puis on sait
9 qu'on était déjà serré dans cet échéancier-là, et
10 éviter des coûts aussi, là, au niveau du
11 soutènement temporaire dans le cas du mur M5 qui
12 est du côté sud.

13 Q. **[858]** Donc, vous avez décidé de transférer ces
14 trois... la construction de ces trois murs-là dans
15 le lot 2.

16 R. Oui, oui.

17 Q. **[859]** Bon. Ça, normalement, c'est une modification
18 du contrat original?

19 R. Bon. C'est quelque chose sur lequel on a discuté
20 d'abondance, notamment avec monsieur Paquet. Nous
21 on était, et monsieur Paquet m'avait convaincu que,
22 quand on regardait les dispositions du cahier des
23 charges, les devis généraux, comme il y avait déjà
24 des murs de soutènement dans le lot 2, il y avait
25 déjà des prix unitaires dans le bordereau du lot 2,

1 ces murs-là on pouvait les considérer comme des
2 quantités supplémentaires et on pouvait les traiter
3 comme, contractuellement parlant, comme des
4 quantités supplémentaires, donc qui ne demandent
5 pas une autorisation autre que celle du directeur,
6 ce qui permettait bien sûr de traiter le dossier
7 rapidement.

8 Q. **[860]** Qu'est-ce qui aurait été plus long, en fait,
9 je veux dire, là vous dites que si on traite ça
10 comme une variation de quantités seulement, ça
11 reste au niveau, à votre niveau à vous...

12 R. Oui.

13 Q. **[861]** ... si je comprends bien.

14 R. Oui.

15 Q. **[862]** Assez rapidement, ça va être traité comme
16 étant des travaux ne nécessitant pas d'avenant mais
17 des travaux distincts.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[863]** Est-ce que je me trompe?

20 R. Oui.

21 Q. **[864]** Je me trompe?

22 R. Euh! Non. Ça va être traité comme...

23 Q. **[865]** Mais là, à ce moment-là, est-ce que... il y a
24 besoin de l'autorisation de qui pour modifier...?

25 R. À ma connaissance, quand on parle de quantités

1 supplémentaires, c'était sous ma signature à moi.

2 Ça nécessitait pas qu'on aille plus loin que ça.

3 Q. **[866]** Mais sinon, il aurait fallu aller où?

4 R. Au sous-ministre, aller chercher un CO au niveau du
5 sous-ministre.

6 Q. **[867]** O.K. Bien alors, le problème ici, là je vous
7 entends m'expliquer à quel point...

8 R. Oui.

9 Q. **[868]** ... c'était une idée brillante, là. Si c'est
10 une idée brillante, quel va être le problème du
11 sous-ministre avec cette idée-là?

12 R. C'était une question de délai.

13 Q. **[869]** Mais obtenir l'approbation du sous-ministre,
14 c'est si long que ça?

15 R. Bien, c'est toute une procédure, là.

16 Q. **[870]** Combien de temps on parle, normalement, là?

17 R. On parle de probablement plusieurs semaines, là.

18 Q. **[871]** Plusieurs semaines mais ça c'est dramatique à
19 ce moment-là?

20 R. C'est des murs qui sont arrivés, on se rappelle
21 qu'ils sont pas arrivés en début de contrat. À ma
22 connaissance, ils sont arrivés relativement tard
23 dans le contrat, donc quelque part fin de l'été,
24 début de l'automne. Donc, la saison de
25 construction, elle commence à être comprimée, là.

1 Q. **[872]** O.K.

2 R. Ce dont je me souviens. Et puis je vous rappelle
3 aussi ce que monsieur Paquet vous a dit hier sur la
4 disponibilité soudaine de ressources financières au
5 niveau de la DGMO.

6 Q. **[873]** Mais là, si on va voir... là j'attire votre
7 attention sur l'onglet 40... je pense que c'est 45.
8 Oui, 45.

9 16:26:48

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[874]** Là je voudrais simplement revenir sur la
12 question de délai.

13 R. Oui.

14 Q. **[875]** Quand vous dites « ça aurait pris plusieurs
15 semaines »...

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[876]** ... on s'entend que c'est pas plusieurs mois?

18 R. C'est pas plusieurs mois.

19 Q. **[877]** Et plusieurs semaines, c'est deux semaines?

20 R. C'est probablement plus que ça, là. Mais...

21 Q. **[878]** Mais c'est possible que ce soit deux semaines
22 si c'est pressé puis vous voulez aller de l'avant
23 puis vous expliquez votre problème?

24 R. C'est... c'est probablement plus que deux semaines
25 mais il faut voir que c'est au, peut-être aux deux-

1 tiers ou aux trois-quarts de la saison de
2 construction. C'est là où ça devient significatif.

3 Q. **[879]** Oui mais il n'y a pas de raison de soustraire
4 ça de l'autorité de votre patron, où c'est à lui à
5 autoriser quand ça dépasse les coûts.

6 R. Et là, je dois vous rappeler ce que monsieur Paquet
7 a dit puis moi, c'est quelque chose dont je me
8 souvenais pas, mais cette commande-là de monsieur
9 Hinse, de dire « Oui, j'aurais de l'argent pour les
10 murs supplémentaires dans la mesure où ça reste à
11 l'intérieur de la direction générale. »

12 (16:27:45)

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Q. **[880]** Donc, monsieur Hinse était impliqué dans ce
15 processus-là?

16 R. Ce que j'en comprends, oui.

17 Q. **[881]** Bien là, ce que vous en comprenez, ce que je
18 veux dire c'est que vous étiez vous-même la
19 courroie entre monsieur Hinse et monsieur Paquet,
20 normalement, là?

21 R. Oui, mais on se souvient de ce que monsieur Paquet
22 a dit hier, il a été convoqué, il y avait une
23 réunion des directeurs lors de laquelle monsieur
24 Hinse a dit qu'il y avait de l'argent et qu'il
25 était prêt, dans le fond, à financer des projets

1 supplémentaires qu'on pourrait réaliser rapidement.
2 Et ce qu'il a fait, c'est qu'il... dans le fond, il
3 a convoqué monsieur Paquet en cours de réunion.
4 Donc, moi je vous avoue que j'en ai pas de
5 souvenir, là, mais c'est... ça s'est fait comme
6 séance tenante, là.

7 Q. **[882]** Et là, on lui a... il y a eu une suggestion
8 qui a été faite par quelqu'un de faire... je ne
9 sais pas qui... qui a eu l'idée, d'ailleurs? C'est
10 monsieur Paquet qui a eu cette idée-là ou c'est
11 monsieur Hinse qui suggère « Vous pourriez ramener
12 trois murs de... »?

13 R. Non, non. La suggestion vient de chez nous parce
14 que nous, on avait déjà, compte tenu que les
15 concepteurs avaient travaillé sur le projet, on
16 avait déjà les plans et devis, on était déjà prêt
17 pour ces murs-là mais on n'avait pas de
18 financement. Là, on a une porte qui s'ouvre avec du
19 financement, donc c'est notre proposition.

20 Q. **[883]** Et c'est ainsi que, si on va, Madame
21 Blanchette, à la page... bon, dans le document
22 électronique ça va être la...

23 LA GREFFIÈRE :

24 L'onglet 45, vous le produisez?

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Oui, oui.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Alors c'est 1636.

5

6 141P-1636 : Extrait de recommandation de paiement
7 du rond-point l'Acadie, 12 mai 2003

8

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

10 Q. **[884]** Donc, c'est la page 6. Oui, c'est bien celle-
11 là. Là, qu'on voit, là, dans le dernier... ??????,
12 on voit en intitulé, en haut de page, « Fondations
13 M6 et mur M6 ». Pas en intitulé mais au niveau de
14 la désignation de l'ouvrage. On a deux grands
15 blocs, là, « Fondations M6 et mur M6 ». Et on a
16 deux, trois... bien, quatre items...

17 R. Hum hum.

18 Q. **[885]** « Béton de semelle, béton de murs de
19 soutènement, armatures et armatures galvanisées ».

20 R. Hum hum.

21 Q. **[886]** Qui sont des items dont les quantités prévues
22 initialement étaient à quatre cents (400), quatre
23 cent quarante (440), quarante-neuf mille (49 000)
24 et treize mille (13 000), grosso modo...

25 R. Oui.

1 Q. **[887]** ... qui deviennent, bon, bien on le voit, là,
2 quatre cent quarante (440) passe à onze cent
3 quatre-vingt-quatre mètres cubes (1184 m³).
4 Quarante-neuf mille (49 000) passe à cent six mille
5 (106 000) et treize mille (13 000) passe à trente-
6 sept mille kilogrammes (37 000 kg) d'armatures. Ça,
7 ce sont les matériaux qui sont utilisés pour la
8 construction des trois autres murs de soutènement
9 mais qui sont facturés par Louisbourg, si je
10 comprends quelque chose, comme étant des items...

11 R. Qui sont chargés comme au bordereau, il y a des
12 coûts unitaires pour les éléments qui constituent
13 un mur de soutènement. Ils sont facturés au prix
14 unitaire qui existe déjà dans le bordereau.

15 Q. **[888]** Pour, notamment le mur M, c'est ça? C'est le
16 même coût unitaire pour les autres murs qu'on
17 trouve aux pages précédentes?

18 R. Oui.

19 Q. **[889]** Le M4, M3 et...

20 R. C'est... c'est l'essence même de ce qu'est une
21 quantité supplémentaire.

22 Q. **[890]** C'est ça. Donc, c'est comme si le... on fait
23 comme si le mur M6 était devenu beaucoup plus
24 gros...

25 R. Oui.

1 Q. **[891]** ... que ce qui était initialement prévu, mais
2 à la réalité, c'est qu'on construit avec ce
3 matériau-là...

4 R. Oui.

5 Q. **[892]** ... les autres murs.

6 R. Les murs M5, M9 et M11.

7 Q. **[893]** Et c'est ça la manoeuvre, bien si on peut
8 dire, qui est destinée à faire de l'importation de
9 ces trois constructions là, une simple augmentation
10 de quantités?

11 R. Mais je reviens là-dessus, dans notre tête, c'est
12 pas une manoeuvre. Dans notre tête, on est tout à
13 fait conforme à ce que dit le cahier des charges et
14 devis généraux, là. J'insiste là-dessus, là, c'est
15 pas une manoeuvre, là.

16 Q. **[894]** Bien c'est-à-dire le cahier des charges et
17 devis généraux dit qu'un mur M5, M9 et M11, si je
18 me souviens bien des numéros, là, sont les trois
19 murs en question, c'est la même chose que le M6? Je
20 vous suis pas, là.

21 R. C'est... s'il y a des quantités supplémentaires qui
22 se présentent dans un contrat, elles ont pas besoin
23 d'une autorisation autre que celle du directeur.

24 Q. **[895]** Ça je vous comprends, mais une quantité
25 supplémentaire, là c'est peut-être le profane qui

1 s'exprime, mais le mur, finalement, est trop mince
2 dans ce qui était prévu, on a mal calculé, il faut
3 en mettre plus, c'est une quantité supplémentaire?

4 R. Oui.

5 Q. **[896]** On prétend qu'un mur M5, M9, M11, qui est un
6 autre mur, est maintenant partie du mur M6?

7 R. Bien c'est...

8 Q. **[897]** Moi j'appelle ça une manoeuvre, là.

9 R. C'est des travaux de même nature, là.

10 Q. **[898]** Je comprends que c'est aussi l'érection d'un
11 mur de soutènement. Ça je vous suis là-dessus. Mais
12 c'est... je veux dire, quand on lit la demande de
13 paiement, on voit pas ces murs-là apparaître là-
14 dessus.

15 R. Non.

16 Q. **[899]** D'ailleurs, à cette date-là, à cet item-là,
17 au douze (12) mai, si on retourne à la première
18 page, on voit que presque tout le contrat est payé,
19 là, « total des ouvrages exécutés » vingt-six
20 millions cent mille (26,1 M\$), en gros à droite,
21 là, vingt-six millions cent deux mille cinq cent
22 deux (26 102 502 \$).

23 R. Oui.

24 Q. **[900]** Paiement antérieur, vingt-cinq millions huit
25 cent quatre-vingt-seize mille (25,896 M\$), il reste

1 deux cent mille (200 000 \$) à payer sur l'ensemble
2 du contrat.

3 R. Oui.

4 Q. [901] On est au douze (12) mai.

5 R. Hum, hum. Douze (12) mai deux mille trois (2003).

6 Q. [902] Deux mille trois (2003).

7 R. Oui.

8 Q. [903] Mais, si je ne m'abuse, il y a des gens au
9 Ministère qui ont un problème avec cette façon de
10 procéder?

11 R. Il y a un analyste au bureau du sous-ministre qui a
12 un problème avec ça, oui.

13 Q. [904] Qu'est-ce qui se passe exactement?

14 R. Probablement suite à la transmission du document
15 d'informations qui était pas une demande de CO,
16 là...

17 Q. [905] Si on va à l'onglet 33, Madame Blanchette...
18 Là, je vous coupe, là, parce que...

19 R. Oui.

20 Q. [906] Parce qu'on garde en tête que le béton, vous
21 l'avez payé beaucoup plus cher aussi.

22 R. Oui.

23 Q. [907] À douze cent vingt et un dollars (1 221 \$).

24 R. Oui.

25 Q. [908] Ça, vous en étiez conscient quand vous

1 faisiez ça?

2 R. On était conscient que c'était un montant élevé,
3 mais on était aussi persuadé que l'analyse qui a
4 été faite au bureau du sous-ministre était... ne
5 s'appliquait pas dans ce cas-là.

6 Q. **[909]** L'analyse qui a été faite au... De quelle
7 analyse vous parlez, là? De celle qui va venir?

8 R. L'analyse de monsieur Beaudry.

9 Q. **[910]** O.K. Celle qu'on va regarder dans un instant.

10 R. Oui, celle qu'on va regarder, oui.

11 Q. **[911]** Mais...

12 (16:33:39)

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[912]** La question, c'était : est-ce que vous étiez
15 conscient que là, l'entrepreneur faisait une belle
16 passe avec ça, là, quand même, parce qu'il avait
17 mis très élevé sur le béton, lui là.

18 R. On... je sais pas comment vous l'exprimer, mais on
19 pensait pas qu'il partait avec la caisse avec ces
20 prix-là compte tenu des difficultés particulières
21 de réalisation de ces murs-là. Je reprendrai pas
22 les explications de monsieur Paquet hier, là, mais
23 c'est un environnement extrêmement difficile, c'est
24 pas des murs standards. C'est pas répétitif, il y a
25 un traitement architectural, ça veut dire que ça

1 ajoute encore à la complexité du coffrage des murs,
2 le traitement architectural. Tout ça, c'est des
3 coûts puis c'est des coûts importants. Les prix
4 unitaires qui sont là nous semblaient corrects,
5 notamment dû au fait que les trois soumissionnaires
6 avaient des prix unitaires qui étaient du même
7 ordre de grandeur aussi, là.

8 Q. **[913]** Oui.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Q. **[914]** Ça fait que, donc, ce que vous dites, c'est
11 que vous avez tenu compte de cet... de cet élément-
12 là, ce prix astronomique ou que je considère
13 astronomique que vous voyez pas.

14 R. Pour nous... pour nous, il était pas astronomique.

15 Q. **[915]** Quand vous avez fait votre évaluation globale
16 du gain qui serait fait en déplaçant les...

17 R. Oui.

18 Q. **[916]** ... les items versus les coûts que ça
19 occasionnerait, pour vous, ça, le jeu valait la
20 chandelle.

21 R. Et le temps que ça permettait de gagner sur le lot
22 3. Pour nous, c'était... pour nous, c'était une
23 décision qui était... qui était justifiable.

24 Q. **[917]** Le temps est un facteur...

25 R. Important.

1 Q. [918] ... constamment important.

2 R. Dans ce dossier-là, oui.

3 Q. [919] Mais, on en revient toujours un peu à l'idée
4 que, en haut, on vous dit qu'il faut... on se tient
5 au courant beaucoup et on vous surveille ou... en
6 tout cas.

7 R. Et ça, et... et le fait que les travaux municipaux
8 sont subventionnables par les programmes fédéraux
9 avec des dates de tombées aussi, puis...

10 Q. [920] Donc, le document qu'on voit là, 139P-1615,
11 c'est ce à quoi vous faites référence, vous envoyez
12 - on voit, si on descend un peu, là - à titre
13 d'informations, une fiche synthèse :

14 CO supplémentaires ainsi que les
15 documents de support concernant le
16 supplément de quatre millions huit
17 cent mille (4,8 M\$)

18 R. Hum, hum.

19 Q. [921] Si on va à la page 2, c'est là que vous avez
20 une petite note qui vous est transmise ou qui est
21 transmise à monsieur Paquet qui vous dit que :

22 D'envoyer ça n'est pas obligatoire,
23 mais que c'est une pratique d'informer
24 le Ministre...

25 R. Hum, hum.

1 Q. [922] ... de tout dépassement supérieur à un
2 million de dollars (1 M\$) à un
3 contrat.

4 R. Oui.

5 Q. [923] Donc, vous envoyez ça... À ce moment-là,
6 quand on vous dit ça comme ça, vous envoyez ça à
7 monsieur Hinse.

8 R. Oui.

9 Q. [924] Et si je comprends bien, c'est quelques
10 semaines plus tard, vous avez... vous avez dit un
11 « analyste », c'est ça?

12 R. Oui.

13 Q. [925] Du nom de?

14 R. Beaudry, François Beaudry.

15 Q. [926] D'accord. Monsieur Beaudry, lui, qu'est-ce
16 qu'il fait?

17 R. C'est plus que quelques semaines plus tard. De
18 mémoire, c'est comme à la... presque à la fin du
19 projet, c'était... je pense, c'était août,
20 septembre, octobre, quelque chose comme ça. Il nous
21 revient avec une analyse du projet et notamment il
22 conteste le coût unitaire de... de la verge, du
23 mètre cube de béton dans les murs de soutènement et
24 il base son analyse sur le recueil des coûts moyens
25 du Ministère. Et... bien, vous avez entendu ce que

1 monsieur Paquet en disait hier, mais pour moi
2 aussi, c'est une aberration parce que les coûts
3 moyens s'appliquent à des projets qui ont
4 absolument pas les caractéristiques qu'on
5 retrouvait dans le... dans le projet de l'Acadie.

6 Q. [927] Et quelle va être la suite de ça?

7 R. La suite de ça c'est qu'on a eu des échanges
8 assez... assez corsés et, finalement, je crois
9 qu'on est allés vers un... la préparation d'un CO
10 pour faire, dans le fond, autoriser les... dans le
11 fond, on a traité les murs comme étant... comme
12 nécessitant un avenant, comme étant des ajouts au
13 projet et on a fait une demande de CO au sous-
14 ministre.

15 Q. [928] Pour avoir l'autorisation du sous-ministre.

16 R. Pour avoir l'autorisation du sous-ministre.

17 Q. [929] Mais on se comprend que, tout ça, ça va se
18 faire alors que...

19 R. Que les travaux sont faits.

20 Q. [930] Sont faits et payés même...

21 R. Oui.

22 Q. [931] ... de ce que je comprends aussi?

23 R. Oui.

24 Q. [932] Donc, en fait, c'est... si l'issue avait été
25 différente, il aurait fallu aller rechercher

1 l'argent...

2 R. Si l'issue avait été différente?

3 Q. **[933]** Bien, c'est-à-dire que s'il avait été
4 déterminé que ce que vous avez fait était pas
5 autorisé...

6 R. Oui.

7 Q. **[934]** Ou c'est ce qui est arrivé, là, expliquez-moi
8 un peu. Quand vous dites que finalement vous avez
9 fait un CO aux travaux nécessitant pas d'avenant,
10 si ça nécessite pas d'avenant...

11 R. Dans le fond, ce qu'on constate c'est qu'au bureau
12 du sous-ministre, il y a quelqu'un qui a décidé à
13 un moment donné que, oui, ces travaux-là devaient
14 être traités comme des travaux supplémentaires
15 nécessitant une autorisation du sous-ministre. Et
16 ce qu'on a fait par la suite, on a préparé une
17 demande d'autorisation, un CO.

18 Q. **[935]** Et vous avez obtenu cette approbation-là?

19 R. Éventuellement, oui.

20 Q. **[936]** Qu'est-ce que vous voulez dire par
21 « éventuellement »?

22 R. Bien, ça a été... ça a pris un certain temps pour
23 l'obtenir.

24 Q. **[937]** C'est-à-dire que c'est (inaudible), si je me
25 trompe pas, pas monsieur... c'est pas le sous-

1 ministre qui était en poste au moment...

2 R. C'est pas monsieur Beaulieu qui l'a autorisé, c'est
3 le... c'est monsieur Gagné, je crois.

4 Q. [938] Qui a remplacé monsieur Beaulieu (inaudible).

5 R. Qui a remplacé monsieur Beaulieu, oui.

6 Q. [939] Donc, pendant la période où monsieur Beaulieu
7 était là, sous-ministre, avec monsieur Beaudry
8 comme conseiller...

9 R. Oui.

10 Q. [940] ... ils ont refusé...

11 R. Oui.

12 Q. [941] ... de signer le CO en question?

13 R. Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [942] L'analyse à laquelle vous faites référence,
16 est-ce que c'est celle qu'on retrouve à l'onglet 8
17 et qui a été déposée sous 139P-1606, où on fait
18 état... et où ça s'intitule « Analyse de
19 soumission », où on fait état, à la page 3 de 3, à
20 la note 2, « Ouvrage de béton », que :

21 Les prix unitaires soumissionnés pour
22 les différents de béton dépassent les
23 estimations de vingt (20) à cent
24 quatre-vingts pour cent (180 %).

25 R. Non, je crois pas que ce soit ce document-là.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Ça, Madame la Présidente, c'est l'analyse qui est
3 faite de la soumission initiale.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Du lot 2.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 Oui, du lot 2. C'est exact. Mais je pense que
8 l'analyse dont monsieur Fournier parle c'est celle
9 de monsieur Beaudry, qu'on retrouve à l'onglet...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 À l'onglet 35.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Voilà.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Alors... O.K. Merci.

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Si on va à l'onglet 18.

18 Q. **[943]** Je veux avoir votre observation sur un... un
19 document. Vous dites qu'il y a eu des échanges
20 corsés; il y a aussi eu, si je me trompe pas, là,
21 vous me direz ce que vous avez à dire sur cette
22 note manuscrite de votre main...

23 R. Oui.

24 Q. **[944]** ... qui date, là, du trente et un (31)
25 octobre deux mille trois (2003), dans le milieu du

1 processus.

2 R. Oui.

3 Q. **[945]** Que... on cherche des arguments pour
4 convaincre monsieur Hinse...

5 R. Pour con... Non, c'est le sous-ministre en titre.
6 De façon à convaincre le sous-ministre...

7 Q. **[946]** D'accord, de convaincre monsieur Beaulieu,
8 donc on...

9 R. Oui.

10 Q. **[947]** ... cherche à fournir des armes à monsieur
11 Hinse?

12 R. Oui.

13 Q. **[948]** Donc, monsieur Hinse, à ce moment-là, prend,
14 si on veut dire, fait et cause pour son... son
15 personnel?

16 R. Oui.

17 Q. **[949]** Et cherche, lui aussi, à convaincre monsieur
18 Beaulieu du bien-fondé de la signature du CO?

19 R. Oui. Oui, c'est ma compréhension.

20 Q. **[950]** J'ai une question peut-être un peu naïve, là,
21 mais l'impact réel de refuser de signer le CO, dans
22 la mesure où les sommes ont déjà été décaissées et
23 l'entrepreneur est payé, c'est quoi?

24 R. Bien, j'imagine que ça donne prise à une analyse
25 peu intéressante du vérificateur général sur les

1 pratiques du Ministère. Parce que c'est... dans le
2 fond, ça deviendrait des dépenses non autorisées.

3 Q. [951] Est-ce que vous avez déjà vécu d'autres
4 situations similaires durant votre passage au
5 ministère?

6 R. J'arriverais pas à vous citer des exemples précis
7 mais je me souviens d'avoir eu à commenter des
8 rapports du vérificateur général sur des activités
9 qui concernaient les directions territoriales, où
10 il y avait, effectivement, des analyses assez
11 sévères des pratiques, là.

12 Q. [952] Donc, et si je vous comprends bien, c'est
13 dans la mesure où il y a pas de CO, on peut
14 conclure qu'au moment où les sommes ont été versées
15 à Louisbourg, elles étaient pas autorisées?

16 R. Vu comme ça? Effectivement, elles étaient pas
17 autorisées.

18 Q. [953] À la fin de tout ça, est-ce que c'est pas
19 exact que monsieur Minicucci vous a invité,
20 monsieur Paquet et vous-même à aller au hockey?

21 R. C'est possible, je me souviens pas.

22 Q. [954] Vous avez pas souvenir? C'est quelque chose
23 qui se produisait souvent ou...?

24 R. C'est quelque chose qui se produisait. Avec
25 Louisbourg, pas souvent à ma connaissance. En fait,

1 je me souviens pas d'être allé au hockey avec
2 Louisbourg. Je suis allé avec des firmes de génie-
3 conseil mais avec Louisbourg, je me souviens pas.
4 16:43:07

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [955] Vous venez de dire que vous étiez allé avec
7 Minicucci?

8 R. Non, j'ai pas dit ça.

9 Q. [956] Bien c'est la question qui vous a été posée.

10 R. Bien je m'excuse. Peut-être je me suis mal exprimé
11 mais...

12 Q. [957] Mais vous avez dit oui, que c'était possible.

13 R. C'est possible mais je me souviens pas jamais
14 d'être allé au hockey avec Louisbourg. C'est...
15 Vous allez peut-être me prouver le contraire, là,
16 mais moi je me souviens pas d'être allé au hockey
17 avec Louisbourg.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Q. [958] Vous avez dit, « avec des firmes de génie-
20 conseil, oui » mais pas avec Louisbourg. Avec
21 quelles firmes de génie-conseil?

22 R. Ah! la majorité, là. Cima, Dessau, SNC.
23 Principalement Genivar.

24 Q. [959] Est-ce que c'était une pratique répandue au
25 MTQ, là, ce genre de...

- 1 R. C'était largement répandu, oui.
- 2 Q. [960] On a entendu monsieur Hamel, lui avait
3 indiqué avoir reçu moult...
4 R. Hum, hum.
- 5 Q. [961] ... avantages de toutes sortes, voyages... Je
6 pense qu'on parle de travaux chez lui...
7 R. Hum, hum.
- 8 Q. [962] Bâtons de golf, et cetera, et cetera.
9 R. Oui.
- 10 Q. [963] Est-ce que c'est la même chose en ce qui vous
11 concerne?
12 R. J'ai eu, bien sûr, les bouteilles de vin, ces
13 choses-là. J'ai aussi accepté des voyages de
14 chasse.
- 15 Q. [964] Vous avez parlé du hockey. On va peut-être
16 vider cette question-là.
17 R. Hum, hum.
- 18 Q. [965] À quelle fréquence vous alliez au hockey vous
19 diriez environ?
20 R. Peut-être quatre, cinq fois par année.
- 21 Q. [966] Avant qu'on continue sur les voyages de
22 chasse, je vais en parler un peu plus longuement
23 avec vous mais...
24 R. Hum, hum.
- 25 Q. [967] ... monsieur Hamel.

1 R. Oui.

2 Q. **[968]** Est-ce que je me trompe ou est-ce que disons,
3 l'avalanche d'avantages qu'il semblait retirer de
4 ses contacts privilégiés avec entrepreneurs et
5 firmes de génie, ça s'est... ça a fini par
6 chicoter... la hiérarchie?

7 R. Oui, oui.

8 Q. **[969]** Qu'est-ce qui s'est passé dans ce...?

9 R. Ce dont je me souviens de façon précise, j'ai eu un
10 appel du bureau du sous-ministre, avec une commande
11 claire de tasser monsieur Hamel et ma réaction, ça
12 a été de dire moi je veux bien, mais est-ce que
13 vous avez un dossier? Est-ce que vous avez quelque
14 chose de précis qui me permettrait de voir avec les
15 ressources humaines et de le tasser? Et la réponse
16 a été « non ».

17 Q. **[970]** Qui vous a communiqué ça?

18 R. C'était monsieur Roussy.

19 Q. **[971]** Et vous avez compris ça comment, « le
20 tasser ». Ça impliquait quoi à ce moment-là, là?

21 R. « Le tasser ». Bien ce que j'ai compris c'est que
22 ça impliquait de le sortir des opérations.

23 Q. **[972]** Et vos options à vous, à ce moment-là, ça
24 aurait impliqué de lui trouver un autre emploi
25 ailleurs?

- 1 R. De trouver autre chose ailleurs, oui.
- 2 Q. [973] Quelles étaient les décisions ou, comment
3 dire, dans la... si on veut l'enlever de la... du
4 travail ou du poste...
- 5 R. Hum, hum.
- 6 Q. [974] ... qu'il occupe à ce moment-là, c'est donc
7 qu'on pense qu'il est en mesure de fournir une
8 contrepartie à ces cadeaux-là, là? C'est ce que moi
9 je comprends, là, vous me corrigerez si je me
10 trompe.
- 11 R. Oui.
- 12 Q. [975] Et sa capacité à octroyer des avantages,
13 c'est de quelle nature?
- 14 R. Selon moi, au niveau des réclamations, des
15 réclamations des entrepreneurs où il peut être en
16 mesure d'être, d'être généreux au niveau de ce que
17 l'entrepreneur réclame.
- 18 Q. [976] Vous demandez donc à monsieur Roussy s'il a
19 un dossier sur lui?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. [977] Ce dossier-là serait constitué où?
- 22 R. J'imagine au service des enquêtes.
- 23 Q. [978] Pas, donc pas au bureau de monsieur Roussy
24 comme tel?
- 25 R. Le service des enquêtes était rattaché au bureau du

1 sous-ministre. Monsieur Roussy était l'adjoint du
2 sous-ministre. Donc c'est, c'est vraiment, c'est le
3 même environnement, là.

4 Q. [979] Et on vous répond donc qu'il n'y a pas...

5 R. Non.

6 Q. [980] ... de dossier comme tel...

7 R. Non, non.

8 Q. [981] ... Donc on vous laisse ça comme ça.

9 « Tassez-le ».

10 R. Moi...

11 Q. [982] Un peu dans l'esprit de...

12 R. Oui.

13 Q. [983] ... négociez ou négociez pas, mais négociez,
14 là, si je vous comprends bien?

15 R. Oui. Moi je lui ai dit, de mémoire j'ai répondu que
16 si j'ai pas un dossier, si j'ai pas une preuve
17 quelconque, je peux pas vraiment le tasser, là,
18 j'ai pas de... face avec les directives des
19 ressources humaines, je vois pas ce que je pourrais
20 faire, là.

21 Q. [984] Donc, vous jugez que l'ensemble des rumeurs
22 ou de l'information qui percole jusqu'à vous, en ce
23 qui concerne son comportement...

24 R. J'ai entendu des rumeurs, mais c'est ce qu'on
25 appelle des rumeurs de corridor. Il y avait rien de

1 précis, il y a pas quelqu'un qui dit : « Tel
2 avantage, telle date, tel voyage, telle compagnie »
3 ça restait oui, il a l'air d'accepter des choses,
4 mais... mais rien de substantiel.

5 Q. **[985]** Et là, le sous-ministre va... l'adjoint du
6 sous-ministre vous communique une demande qui,
7 certes, ne semble pas être substantifiée de ce que
8 j'en comprends...

9 R. Oui.

10 Q. **[986]** ... mais qui est sérieuse? Je veux dire c'est
11 pas... c'est pas... on veut pas ça à la légère, là,
12 j'imagine?

13 R. Non, sûrement pas.

14 Q. **[987]** Ça s'est pas produit si souvent que ça?

15 R. Non. Moi j'ai vu ça une fois.

16 Q. **[988]** Donc, vous, vous vous retrouvez avec dans
17 votre appareil en position, disons, d'octroyer des
18 avantages, une personne dont le sous-ministre vous
19 a dit : « Tassez-le, je peux pas vous dire
20 pourquoi, j'ai rien à vous donner comme... comme
21 munition, mais enlevez-le de là » et vous, vous
22 êtes coincé avec. Vous faites quoi?

23 R. J'en ai parlé avec Claude Paquet. Je suis allé voir
24 Claude, j'ai parlé de ce que j'avais comme
25 commande. J'ai demandé si Claude, lui, avait perçu

1 quelque chose dans le comportement de Guy Hamel qui
2 pouvait laisser croire qu'il était effectivement
3 partial à certaines demandes ou à certains
4 entrepreneurs. Puis la réponse que j'ai eue c'est
5 que non, il avait pas conscience que ça arrivait.

6 Q. **[989]** Donc partant de là, vous êtes... vous laissez
7 tout ça comme ça?

8 R. Oui. Compte tenu que la demande venait du bureau du
9 sous-ministre, compte tenu que le bureau du sous-
10 ministre est le responsable du service des
11 enquêtes, il me semblait qu'à partir du moment où
12 c'était clair qu'il y avait pas de dossier, l'étape
13 suivante pour Gilles Roussy, c'était de demander au
14 service des enquêtes de bâtir un dossier.

15 (16:52:56)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[990]** Mais vous, donc, on vous demande, vous avez
18 vous-même dit, là, tantôt que vous ne saviez pas
19 dans quelle mesure il bénéficiait des largesses des
20 entrepreneurs ou de firmes quelconques. Mais en
21 même temps, vous, vous bénéficiiez des largesses de
22 ces firmes-là. Alors, comment est-ce qu'on se sent
23 quand nous-même on bénéficie de largesses? Parce
24 que vous avez dit que vous aviez eu des billets de
25 hockey?

1 R. Oui, mais...

2 Q. **[991]** Et que vous avez bénéficié de plusieurs
3 voyages de chasse?

4 R. Oui. Les voyages sont bien postérieurs à ça. C'est
5 pas du tout dans la même période. Les billets de
6 hockey...

7 Q. **[992]** Je vois pas ce qu'il y a de mieux, là.

8 R. On en parlera tantôt, là.

9 Q. **[993]** Au contraire.

10 R. Au contraire, oui. Non, en fait, il y a une logique
11 derrière ça mais on la regardera tantôt. Les
12 billets de hockey, en fait, moi je suis pas un
13 amateur de hockey. C'était essentiellement une...
14 une façon d'être en contact avec des partenaires.
15 De dire ça aujourd'hui ça fait... ça fait bizarre.
16 Mais à l'époque, l'approche de « partnering »
17 c'était une des valeurs du Ministère. On
18 considérait les fournisseurs, on considérait que
19 d'être près des fournisseurs et de les considérer
20 comme des partenaires dans la réalisation des
21 projets, c'était une façon d'obtenir de meilleurs
22 projets.

23 Q. **[994]** Est-ce que c'est comme ça que vous avez mieux
24 connu BPR?

25 R. Pas du tout. Pas du tout, j'ai... je pense j'ai eu

1 une invitation de BPR pendant les cinq ans, six ans
2 qu'on était ensemble.

3 Q. [995] Poursuivez.

4 R. Donc pour moi, les parties de hockey, c'était
5 seulement des façons d'établir des bons contacts
6 avec les fournisseurs. C'était pas... je voyais pas
7 ça comme un avantage particulièrement.

8 Q. [996] Des fournisseurs?

9 R. Oui. Bien les firmes de génie-conseil sont des
10 fournisseurs. Il y avait... à la direction de l'Île
11 de Montréal, il y avait à peu près rien qui était
12 produit en régie. Tout était donné à contrat à des
13 firmes de génie-conseil. Presque tout était donné à
14 contrat à des firmes de génie-conseil.

15 Q. [997] Puis qu'est-ce que ça donne au donneur
16 d'ouvrage, au MTQ, d'avoir des bonnes relations
17 dans ce sens-là avec des firmes?

18 R. C'est essentiellement de mettre de l'huile dans la
19 machine, de faciliter la réalisation des projets,
20 de mieux comprendre les difficultés, les objectifs.

21 Q. [998] Poursuivez.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

23 Q. [999] Les firmes qui vous ont invité au hockey,
24 juste pour qu'on soit précis? Vous avez des
25 souvenirs d'individus?

- 1 R. C'est... bien c'est beaucoup CIMA, SNC, Dessau et
2 Genivar aussi, là.
- 3 Q. **[1000]** Et qui sont vos... vous allez avec qui à ce
4 moment-là?
- 5 R. Les contacts chez CIMA, c'est Jacques Alepin. SNC,
6 c'est Amine Kouider. Genivar, c'est probablement
7 Pierre-André Dugas. Dessau, j'imagine Jean Mastro
8 Pietro, mais, ça, c'est moins... c'est moins précis
9 dans ma tête, là.
- 10 Q. **[1001]** Pierre-André Dugas de chez Genivar, c'est
11 celui qui vous remplace à la DT, c'est ça?
- 12 R. C'est celui que, moi, j'ai...
- 13 Q. **[1002]** Que vous avez remplacé à la DT. Pardon.
- 14 R. ... c'est moi qui l'ai remplacé, oui.
- 15 Q. **[1003]** O.K. Donc, c'est celui qui a quitté la DT
16 pour aller chez Genivar...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[1004]** ... et qui maintenant disons perpétue la
19 tradition.
- 20 R. Hum, hum.
- 21 Q. **[1005]** À chacun son tour, il vous invite.
22 (16:53:45)
- 23 LA PRÉSIDENTE :
- 24 Q. **[1006]** Puis, évidemment, quand on parle de billets
25 de hockey, là, c'est pas assis dans des bancs, là,

1 c'est dans une loge.

2 R. Ça arrive dans des bancs, mais c'est généralement
3 dans une loge, oui.

4 Q. **[1007]** Allez-vous passer à un autre sujet, Maître?

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Non, en fait, il me reste très peu de temps à...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Non, mais c'est parce que...

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... je voudrais finir avec les voyages de chasse.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Ah! Non, non, non. On y arrive, ne vous inquiétez
15 pas.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K. C'est bien.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Q. **[1008]** Avant, juste avant les voyages de chasse,
20 j'hésite entre deux options parce que j'ai oublié
21 un document tout à l'heure. Peut-être qu'on va
22 revenir... je vais tout de suite...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[1009]** ... régler cette question-là. On va à
25 l'onglet 44, Madame Blanchette.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Est-ce que vous le produisez?

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Oui, oui.

5 LA GREFFIÈRE :

6 1637.

7

8 141P-1637 : Note de Paul-André Fournier du 26
9 novembre 2003 - Analyse de François
10 Beaudry, contrat 5230-02-0902

11

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[1010]** Quand vous disiez qu'il y avait des échanges
14 corsés, là, c'est... quand on voit un document ici
15 du vingt-six (26) novembre deux mille trois
16 (2003)...

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[1011]** ... que vous adressez à monsieur Hinse, vous
19 faites, vous, à votre tour une analyse du rapport
20 de monsieur Beaudry...

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[1012]** ... et vous répondez, notamment si on va à
23 la page 2 - c'est un oubli de ma part de tout à
24 l'heure, là - en haut - si vous arrêtez là, Madame
25 Blanchette, c'est bien - que vous dites que :

1 Le prix unitaire de douze cent vingt
2 et un dollars (1 221 \$) du mètre cube,
3 bon...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[1013]** ... certes, c'est élevé, mais c'est
6 comparable à d'autres projets.

7 Bon. Moi, je vous suggère qu'à huit cent soixante
8 (860 \$) et douze cent vingt (1 220 \$), l'écart est
9 quand même...

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[1014]** C'est comparable, mais...

12 R. Il est quand même important, oui.

13 Q. **[1015]** ... c'est pas similaire.

14 R. Oui. Non, c'est pas similaire. Mais, on précise
15 aussi que c'est des chantiers moins complexes que
16 l'Acadie. Je vous rappelle que l'Acadie, c'est
17 vraiment particulier.

18 Q. **[1016]** Pour notre information, en quoi la
19 complexité du chantier en général pouvait avoir un
20 impact sur le coût unitaire du mètre cube de béton,
21 là? Est-ce que la pose est incluse dans le prix
22 ou...?

23 R. Les difficultés d'accès parce que le prix du béton,
24 ça comprend sa livraison. Donc, dans l'Acadie, il y
25 a eu des périodes où ça prenait des signaleurs pour

1 faire entrer chacun des camions dans le chantier.
2 Ça, c'est des coûts... c'est des coûts qui se
3 reflètent dans le coût des murs; des murs en
4 courbe; des murs avec un traitement architectural;
5 des murs avec... avec un jersey intégré sur le
6 dessus du mur, donc ça doit être moulé de façon
7 particulière. Tout ça, c'est des éléments qui
8 distinguent l'Acadie d'un mur de soutènement qu'on
9 retrouverait à, je sais pas moi, dans
10 l'Échangeur... pas Décarie, c'est pas un bon
11 exemple, mais Des Sources, par exemple, ou quelque
12 chose comme ça.

13 Q. **[1017]** Comment vous expliquez à ce moment-là
14 qu'Infrabec, lui, dans le contrat suivant, réussit
15 à faire ça à huit cents dollars (800 \$)?

16 R. Il a plongé.

17 Q. **[1018]** Donc, il aurait coupé volontairement ses
18 prix, lui, pour...

19 R. Oui.

20 Q. **[1019]** Et donc il fonctionnerait à perte à huit
21 cents (800 \$).

22 R. Dans cet élément-là.

23 Q. **[1020]** Dans cet élément-là.

24 R. Dans cet élément-là.

25 Q. **[1021]** Donc, vous, vous jugez que c'est ça qui est

1 plus probable plutôt que de dire que le douze cent
2 vingt et un exactement (1 221 \$) est
3 considérablement ou grossièrement exagéré.

4 R. Oui.

5 Q. **[1022]** Vous avez des raisons précises pour
6 considérer ça?

7 R. Bien, c'est essentiellement tout ce qui a été
8 expliqué hier, notamment, et le fait que les trois
9 soumissionnaires étaient dans le même ordre de
10 grandeur, c'était comme rassurant pour nous autres.
11 Je comprends que quand on le regarde avec la
12 dimension collusion, on peut avoir une vision
13 différente, mais on n'était pas là, là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[1023]** Quand maître Lussiaà-Berdou vous dit
16 « alors, donc ils fonctionnaient à perte » avec le
17 huit cent mille (800 000 \$), vous dites « dans cet
18 élément-là ». Pourquoi vous ajoutez « dans cet
19 élément-là »?

20 R. Parce que c'est extrêmement dangereux de juger
21 d'une soumission sur la base d'un prix unitaire.
22 Quand l'entrepreneur bâtit sa soumission, il
23 commence par calculer ses coûts réels avec ses prix
24 unitaires réels, et après ça il se donne une
25 stratégie. Il essaie d'évaluer est-ce qu'il y a des

1 erreurs dans les documents d'appel d'offres. S'il y
2 a des erreurs, il va essayer d'en profiter. Il va
3 venir débalancer sa... sa soumission et notamment
4 le bordereau et les prix unitaires pour essayer de
5 bénéficier de ça.

6 Il va aussi essayer de mettre plus d'argent
7 dans les prix unitaires des travaux qui sont
8 réalisés en début de projet pour générer un « cash-
9 flow » pour financer le reste de son projet. Donc,
10 il y a son coût réel et après ça il y a sa
11 stratégie puis il y a sa lecture du marché. Il va
12 essayer de comprendre quels sont ses concurrents.
13 Ça dépend de son carnet de commandes. Si son carnet
14 de commandes est dégarni, il va avoir tendance à
15 plonger pour aller chercher de l'ouvrage. Donc, il
16 y a toute une stratégie au-delà du coût réel, là.
17 Et la... ce qu'il faut regarder c'est... est-ce que
18 c'est le plus bas soumissionnaire?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[1024]** Donc, vous saviez, vous, que quand c'est...
21 le bordereau était plus bas là, vous saviez que
22 dans d'autres items c'était beaucoup plus haut puis
23 il était pas à perte?

24 R. Bien, oui.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[1025]** De la même façon qu'on peut penser
3 qu'effectivement, ce prix de douze cent vingt et un
4 (1221), on peut pas exclure qu'il soit en partie...

5 R. En partie.

6 Q. **[1026]** ... artificiellement rehaussé?

7 R. C'est pas impossible.

8 Q. **[1027]** On peut se demander aussi s'il savait,
9 monsieur Accurso, qu'il allait obtenir trois murs
10 additionnels?

11 R. Ça je sais pas comment il l'aurait su parce que,
12 nous, on le savait même pas. Au départ, ces murs-là
13 étaient... étaient prévus dans le lot 3, on se
14 souvient de ça.

15 Q. **[1028]** Parfait. Donc, j'en viens à... aux petits
16 cadeaux...

17 R. Oui.

18 Q. **[1029]** ... de vos amis des firmes de génie. Vous
19 êtes nombreux, ensemble, au hockey avec les... il y
20 a beaucoup de gens du MTQ, d'autres DT, d'autres...

21 R. Généralement, dans une loge il y a dix (10) ou
22 douze (12) personnes.

23 Q. **[1030]** C'est fréquent qu'il y ait des gens qui
24 soient aussi du ministère des Transports avec
25 vous...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[1031]** ... les collègues que vous...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[1032]** Qui d'autre vous voyez, que vous rencontrez
5 là?
- 6 R. Dans les...
- 7 Q. **[1033]** Dans ces loges-là, là.
- 8 R. Dans ces loges-là.
- 9 Q. **[1034]** Dont vous auriez souvenir.
- 10 R. Des élus, à l'occasion. Des élus municipaux.
- 11 Q. **[1035]** Des... des individus en tête
12 particulièrement?
- 13 R. J'ai croisé, pas dans la même loge, mais j'ai
14 croisé le maire de Laval déjà. Il était dans une
15 loge adjacente puis à un moment donné il s'est
16 promené puis il est venu saluer les gens dans la
17 loge où on était.
- 18 Q. **[1036]** Donc, vous savez pas dans quelle loge il
19 était, lui, à ce moment-là?
- 20 R. Ah! non, je le sais pas.
- 21 Q. **[1037]** À part ça?
- 22 R. Des employés des firmes de génie-conseil, d'autres
23 employés du ministère des Transports. À l'occasion,
24 des employés municipaux de Montréal.
- 25 Q. **[1038]** Est-ce que vous avez déjà été, vous,

1 contacté... parce que là, de ce que je comprends,
2 là, monsieur Hamel... vous avez été contacté par
3 monsieur Roussy à propos de monsieur Hamel?

4 R. Hum.

5 Q. **[1039]** Est-ce qu'au niveau des enquêtes internes,
6 vous avez déjà été vous-même questionné sur ces
7 pratiques-là, est-ce qu'on vous a déjà...

8 R. Non.

9 Q. **[1040]** ... demandé ce qu'il en était de vos cadeaux
10 à vous, ce genre de choses-là?

11 R. Non. Jamais.

12 Q. **[1041]** Les entrepreneurs vous invitent à dîner
13 aussi?

14 R. Oui.

15 Q. **[1042]** C'est régulier, c'est fréquent?

16 R. C'est régulier.

17 Q. **[1043]** Bons restaurants?

18 R. Généralement, oui.

19 Q. **[1044]** Qui est le plus...

20 R. Ça s'équivaut pas mal, c'est sur la base de peut-
21 être deux fois par année, les principaux
22 entrepreneurs, là, DJL, Louisbourg, SBC, Grands
23 travaux Soter, Demix, ça s'équivaut. C'est à peu
24 près la même fréquence.

25 Q. **[1045]** Donc, Louisbourg fait partie de ces

1 entreprises-là aussi?

2 R. Oui. Oui.

3 Q. **[1046]** Qui vous invite... vous avez des partenaires
4 privilégiés, des gens avec qui vous avez des
5 meilleurs liens ou...

6 R. C'est... en général, c'est... c'est à haut niveau,
7 là, Louisbourg c'est monsieur Accurso. Demix
8 c'est... j'ai un blanc de mémoire. Dans le cas de
9 Grands travaux Soter c'est Marc Lussier. DJL c'est
10 monsieur... lui aussi je me souviens pas.

11 Q. **[1047]** Si je vous suggère monsieur Collin?

12 R. Monsieur Collin c'est arrivé mais c'est pas à lui
13 que je pensais en particulier.

14 Q. **[1048]** Monsieur Murat?

15 R. Oui, monsieur Murat.

16 Q. **[1049]** Chez... monsieur Giguère chez G.T.S. aussi
17 ou...

18 R. Monsieur Giguère était, à l'occasion, avec Marc
19 Lussier mais pas toujours.

20 Q. **[1050]** Maskimo peut-être aussi?

21 R. C'est arrivé mais vraiment pas souvent. Du style
22 une fois ou deux, peut-être, là, au total.

23 Q. **[1051]** Sintra?

24 R. Sintra, oui.

25 Q. **[1052]** Quelqu'un en particulier?

- 1 R. Madame Sorbo, si je me souviens bien.
- 2 Q. **[1053]** Monsieur Parenteau?
- 3 R. Oui. C'est arrivé aussi.
- 4 Q. **[1054]** Beaver Asphalte?
- 5 R. Oui. Monsieur Carola.
- 6 Q. **[1055]** D'autres que vous auriez omis?
- 7 R. Ça fait pas mal le tour j'ai l'impression.
- 8 LA PRÉSIDENTE :
- 9 Q. **[1056]** BPR?
- 10 R. Non, non.
- 11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :
- 12 Q. **[1057]** Est-ce que je me trompe ou est-ce qu'on,
- 13 est-ce que... parce que là on voit, ah! Hockey
- 14 c'est les firmes de génie-conseil, puis la
- 15 nourriture, c'est la construction?
- 16 R. C'est la construction, oui, ça ressemble plus à ça.
- 17 Q. **[1058]** C'est une division qui...
- 18 R. Ah! non, c'est pas si clair que ça.
- 19 Q. **[1059]** O.K.
- 20 R. Il y a aussi Cima a souvent des invitations...
- 21 Q. **[1060]** À manger?
- 22 R. ... à manger aussi.
- 23 Q. **[1061]** Est-ce que ces invitations-là sont, disons,
- 24 à l'occasion des fêtes de Noël ou ce genre de
- 25 choses-là ou est-ce que c'est au moment de la

1 saison de l'octroi des contrats ou est-ce que, je
2 sais pas là, est-ce que c'est relié à la fin d'un
3 projet, le début d'un projet?

4 R. C'est pas... Noël est toujours une saison
5 particulière. C'est sûr que là il y a un effort, un
6 effort particulier de l'industrie. Sinon, c'est
7 réparti, je dirais, à peu près, à peu près
8 régulièrement dans l'année.

9 Q. **[1062]** Bon, maintenant on y est. Les voyages de
10 chasse.

11 R. Les voyages de chasse.

12 Q. **[1063]** Donc effectivement, vous avez dit vous êtes
13 allé à la chasse...

14 R. Oui.

15 Q. **[1064]** Bon, bien, écoutez. Parlez m'en un peu, là.

16 R. Je suis allé à la chasse la première fois en deux
17 mille sept (2007). Donc, pour se replacer dans le
18 contexte, en deux mille sept (2007), je suis le
19 directeur du bureau de projet de la 30. Je ne suis
20 plus en position de donner des contrats de
21 construction, ni de gérer des contrats de
22 construction. Les contrats de construction de la
23 partie conventionnelle de l'autoroute 30 sont
24 donnés par la direction de l'ouest de la
25 Montérégie, dans le budget de l'ouest de la

1 Montérégie et avec un chargé de projet de l'ouest
2 de la Montérégie. Donc dans ma tête, je suis pas en
3 conflit d'intérêt. Je suis pas en train de me
4 mettre dans une situation à risque face à un
5 entrepreneur.

6 Q. **[1065]** Donc, vous allez à la chasse.

7 R. Oui. À Anticosti.

8 Q. **[1066]** Qui vous invite?

9 R. Marc Lussier.

10 Q. **[1067]** Donc c'est GTS? Enfin je vous dis, c'est
11 marqué GTS.

12 R. C'est Marc Lussier. C'est Marc Lussier.

13 Q. **[1068]** C'est Marc Lussier personnellement qui vous
14 a inv...

15 R. Personnellement, oui.

16 Q. **[1069]** Vous êtes seul à aller à la chasse avec
17 monsieur Lussier?

18 R. Seul, bien dans quel... Bien non, on est un groupe.
19 On doit être douze (12) dans le chalet, là.

20 Q. **[1070]** O.K. Vous connaissez bien les autres qui
21 viennent avec vous?

22 R. Je connais peut-être deux personnes dans le groupe.

23 Q. **[1071]** Avant qu'on y vienne, vous êtes allé une
24 seule année? Plusieurs années?

25 R. Je suis allé trois ans.

- 1 Q. **[1072]** Donc, éventuellement, les gens, la première
2 année vous les connaissez pas.
- 3 R. La première année, je les connais pas. La deuxième
4 année, il y a des gens qui sont là, il y a un noyau
5 puis il y a des gens qui s'ajoutent. C'est pas
6 toujours les mêmes, c'est pas toujours les mêmes
7 gens.
- 8 Q. **[1073]** Et j'imagine que, ça dure combien de temps
9 le voyage en question?
- 10 R. C'est quatre jours.
- 11 Q. **[1074]** Quatre jours à chaque fois?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. **[1075]** À peu près. Donc vous avez quand même
14 l'occasion de les connaître une fois sur place.
15 Vous passez quatre jours avec eux.
- 16 R. Oui. Hum, hum.
- 17 Q. **[1076]** Vous êtes dans le même chalet, donc vous
18 partagez les repas et, et cetera, et cetera.
- 19 R. Hum, hum.
- 20 Q. **[1077]** C'est aux frais de monsieur Lussier tout ça?
- 21 R. Quand j'ai accepté la première fois, j'ai payé mon
22 voyage mais il m'a été remboursé. Les années
23 d'après, ils m'ont été remboursés aussi.
- 24 Q. **[1078]** Donc ce que vous voulez dire c'est
25 qu'initialement, vous avez fait un chèque pour

1 payer mais on vous a remboursé...

2 R. Oui.

3 Q. **[1079]** ... le montant en question. Si on va, Madame
4 Blanchette, à l'onglet numéro 40.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Vous le produisez?

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 Oui.

9 LA GREFFIÈRE :

10 1638.

11 17:05:55

12

13 141P-1638 : Trois chèques signés par Paul André
14 Fournier relativement aux voyages de
15 chasse avec Marc Lussier entre 2007 et
16 2009

17

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Q. **[1080]** Donc là, ce sont... on a trois chèques, là
20 de deux mille huit (2008)... deux mille sept
21 (2007), deux mille huit (2008), deux mille neuf
22 (2009 à l'ordre de monsieur Lussier personnellement
23 pour des sommes de je pense trois mille deux cents
24 (3 200 \$), trois mille cinq cents (3 500 \$) et
25 trois mille cinq cents dollars (3 500 \$).

1 R. Oui.

2 Q. **[1081]** Et ce que vous m'expliquez c'est que
3 postérieurement, il y a eu un remboursement qui a
4 été fait...

5 R. Oui.

6 Q. **[1082]** ... en argent comptant?

7 R. En argent comptant. La première année, moi j'allais
8 là, j'acceptais d'aller là, c'était comme ma
9 dépense à moi. Mais après coup, monsieur Lussier a
10 vraiment insisté pour me rembourser.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[1083]** Et vous avez pas insisté pour payer.

13 R. Non. Mais j'étais parti pour le payer au départ.
14 C'était mon voyage de chasse.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

16 Q. **[1084]** Donc si on va à l'onglet 41, Madame
17 Blanchette.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Est-ce que vous le produisez?

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

21 Q. **[1085]** On va voir. Donc vous, je vais vous donner,
22 je pense que vous avez... Est-ce qu'il y a, est-ce
23 qu'il l'a devant lui?

24 LA GREFFIÈRE :

25 Oui.

- 1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :
- 2 Q. **[1086]** Monsieur Fournier...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[1087]** ... dans le cahier devant vous...
- 5 R. Oui.
- 6 Q. **[1088]** ... à l'onglet, donc on a dit 41...
- 7 R. 41.
- 8 Q. **[1089]** ... vous devriez avoir cette photo-là
- 9 mais... mais on voit (inaudible)
- 10 R. Oui.
- 11 Q. **[1090]** Peut-être à l'aide de l'écran tactile, vous
- 12 pourriez nous identifier, vous avez dit qu'il y
- 13 avait quelques personnes que vous étiez en mesure
- 14 d'identifier?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. **[1091]** En utilisant la photo où vous voyez quelque
- 17 chose vous dites qui est qui, là.
- 18 R. Alors bien ça a pas l'air de... oui, ici, cette
- 19 personne-là je la connais, c'est Jean-Pierre De
- 20 Pelteau.
- 21 Q. **[1092]** Monsieur Jean-Pierre De Pelteau est un
- 22 entrepreneur?
- 23 R. C'est un... c'est un avocat avec qui moi je
- 24 travaillais dans le bureau de projet de la 30.
- 25 Q. **[1093]** O.K. Bien il y a cette personne-là qui est

1 monsieur... ah, j'ai un blanc de mémoire...

2 l'associé de Marc Lussier.

3 Q. **[1094]** Monsieur Giguère?

4 R. Monsieur Giguère. Et ici, André De Maisonneuve qui
5 était chez Triax qui est une firme de génie-conseil
6 que j'ai connu là mais que je connaissais pas
7 avant. Les autres, c'est pas des gens que je
8 connais. Bien évidemment, il y a monsieur Lussier
9 qui est ici.

10 Q. **[1095]** Et est-ce que c'est des gens que vous avez
11 appris à connaître à cette occasion-là?

12 R. C'est des gens que j'ai appris à connaître, oui, le
13 soir, là.

14 Q. **[1096]** Est-ce que vous êtes capable de nous les
15 identifier?

16 R. Non, pas du tout. Je me souviens pas des noms.
17 C'est pas des gens avec qui j'interagissais. On se
18 croisait, là, au souper, là, mais ça s'arrêtait là.

19 Q. **[1097]** Si on va à la photo à la page suivante, à
20 l'onglet 42...

21 LA GREFFIÈRE :

22 Est-ce que vous produisez...

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Ah oui, excusez-moi, oui.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors c'est 1639.

3

4 141P-1639 : Photographie du voyage de chasse sur
5 l'Ile d'Anticosti de Paul-André
6 Fournier en 2007

7

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

9 Q. **[1098]** Juste pour information, ce sont des photos
10 que vous avez prises?

11 R. Oui.

12 Q. **[1099]** Donc la première c'était deux mille sept
13 (2007)?

14 R. Hum hum.

15 Q. **[1100]** Et là, ça c'est deux mille huit (2008),
16 c'est bien ça?

17 R. Sur cette photo-là, les seules personnes que je
18 connais, c'est celles-là ici, monsieur Giguère et
19 monsieur Lussier. Ah... non, il y a cette personne-
20 là qui... j'ai un blanc de mémoire, là, il
21 travaillait à la Ville de Montréal.

22 Q. **[1101]** Est-ce que ça pourrait être monsieur Robert
23 Marcil?

24 R. C'est monsieur Robert Marcil, effectivement.

25 Q. **[1102]** Et donc les deux autres que vous avez

1 encerclés avant?

2 R. Monsieur Giguère et monsieur...

3 Q. **[1103]** Lussier?

4 R. Lussier, merci.

5 Q. **[1104]** Et si on va à l'onglet suivant, l'onglet
6 numéro...

7 LA GREFFIÈRE :

8 Vous produisez 42?

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

10 Oui, excusez-moi, je produis 42, bien sûr.

11 LA GREFFIÈRE :

12 1640.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Q. **[1105]** C'est sous réserve, évidemment, on va
15 décaviarder les gens identifiés, là.

16 R. Hum hum.

17

18 141P-1640 : Photographie du voyage de chasse sur
19 l'île d'Anticosti de Paul-André
20 Fournier en 2008

21

22 Alors, on a monsieur De Pelteau, Marc Lussier,
23 possiblement Laurent Hamel... pas Laurent Hamel,
24 Laurent Gravel.

25 Q. **[1106]** Il s'agirait de qui? Monsieur Gravel étant?

1 R. Monsieur Gravel étant un ingénieur de la Ville de
2 Montréal, je crois.

3 Q. **[1107]** Puis ça, ça fait le tour?

4 R. Ça fait le tour, les autres, je me souviens pas des
5 noms. Mais je les connais pas de toute façon.

6 Q. **[1108]** Parfait. Je vais produire aussi, à l'onglet
7 47, sous réserve, Madame la Présidente, de
8 caviardage... d'ajuster le caviardage. L'onglet 47,
9 oui, c'est la liste des participants au voyage qui
10 nous a été transmise par la SÉPAQ.

11 LA GREFFIÈRE :

12 1641.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Pour les trois années en question.

15

16 141P-1641 : Liste des invités lors des voyages de
17 chasse sur l'île d'Anticosti entre
18 2007 et 2009

19

20 141P-1642 : Photographie du voyage de chasse sur
21 l'île d'Anticosti de Paul-André
22 Fournier en 2009

23

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Ça, ça clôt le chapitre pour les photos?

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :
2 Ça clôt en ce qui me concerne carrément
3 l'interrogatoire de monsieur...
4 LA PRÉSIDENTE :
5 O.K.
6 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :
7 À moins que vous ayez des questions additionnelles.
8 LA PRÉSIDENTE :
9 Est-ce que les parties vont avoir des questions
10 pour...
11 Me DENIS HOULE :
12 Oui, j'aurai des questions, peut-être à peu près
13 une demi-heure.
14 LA PRÉSIDENTE :
15 O.K. Et est-ce que Maître Hamel aura des questions?
16 Me MÉLISSA CHARLES :
17 Je ne pense pas, Madame la Présidente, mais je
18 pourrais quand même faire des vérifications pour
19 m'assurer.
20 LA PRÉSIDENTE :
21 Alors comme il est cinq heures et quart (5h15) je
22 pense que... oui?
23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :
24 Bien j'en aurais petite, juste pour confirmer.
25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, allez-y.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

4 Q. **[1109]** Votre fils, si je ne m'abuse, travaille bien
5 chez Grands travaux Soter aussi? C'est bien ça?

6 R. Il a travaillé mais il n'est plus là.

7 Q. **[1110]** Il n'est plus là, O.K.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K. Alors écoutez, on va ajourner à demain matin
10 puisqu'il est rendu cinq heures et quart (5h15).

11 Merci.

12 AUDIENCE AJOURNÉE AU 25 AVRIL 2014

13

1

2

3

SERMENT

4

Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN,

5

sténographes officiels, certifions que les pages

6

qui précèdent sont et contiennent la transcription

7

fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le

8

tout hors de notre contrôle et au meilleur de la

9

qualité dudit enregistrement.

10

11

Le tout conformément à la loi.

12

13

Et nous avons signé,

14

15

16

17

Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

18

Sténographe officielle

19

20

21

22

Claude Morin (Tableau #200569-7)

23

Sténographe officiel